



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 octobre 2009  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatrième session**  
Point 132 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme**  
**pour l'exercice biennal 2010-2011**

## **Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

### **Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

#### **Rapport du Secrétaire général\***

##### *Résumé*

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la Mission des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, dont le montant net total s'élève à 241 944 300 dollars (montant brut : 256 579 500 dollars).

Les dépenses de l'exercice biennal 2008-2009 devraient s'élever à 256 593 700 dollars, ce qui représente un dépassement de crédits de 12 699 000 dollars.

\* Rapports soumis tardivement en raison de l'ampleur des consultations tenues avec les différents services.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission .....	3
II. Mandat et résultats escomptés .....	7
III. Ressources nécessaires .....	28
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afghanistan .....	35
B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I) .....	48
C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire) (composante II) .....	60
D. Bureau du Chef de cabinet .....	71
E. Appui à la Mission .....	76
F. Bureaux de région et de province .....	107
IV. Analyse des ressources nécessaires .....	130
A. Militaires et personnel de police .....	131
B. Personnel civil .....	132
C. Dépenses de fonctionnement .....	134
Annexe	
Organigrammes .....	145

## I. Historique et rôle futur de la Mission

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1401 (2002) pour une période initiale de 12 mois. Le Conseil en a ensuite prorogé le mandat par ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007) et 1806 (2008). Par sa résolution 1868 (2009) du 23 mars 2009, il a décidé de proroger le mandat de la MANUA défini dans ses résolutions 1662 (2006), 1746 (2007) et 1806 (2008) jusqu'au 23 mars 2010.

2. Les plus de 80 pays réunis à La Haye le 31 mars 2009 pour la Conférence internationale sur l'Afghanistan ont réaffirmé les priorités que les participants à la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan tenue à Paris en juin 2008 avaient fixées en tenant compte de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Les participants à la Conférence de La Haye ont appelé à intensifier les efforts et à leur donner une orientation plus claire et demandé l'établissement d'un programme d'action aux priorités mieux définies pour faire face aux problèmes rencontrés en Afghanistan. Ils ont arrêté quatre domaines prioritaires : bonne gouvernance, développement et croissance économique, sécurité, et coopération régionale. En outre, ils ont souligné le rôle central que la MANUA devait jouer dans la coordination de l'action et de l'assistance internationales visant à appuyer le Gouvernement afghan, et sont convenus que des programmes de renforcement des capacités civiles et des institutions bien financées et efficaces étaient aussi nécessaires que les programmes de création de capacités dans le secteur de la sécurité.

3. En conséquence de quoi, dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 23 juin 2009 (A/63/892-S/2009/323) le Secrétaire général a présenté trois changements d'orientation stratégique interdépendants qui permettraient de mieux faire face aux problèmes en Afghanistan, à savoir désormais : privilégier les activités civiles car les moyens militaires ne suffisent pas; axer les efforts sur la gouvernance et la fourniture de services au niveau infranational; et faire davantage participer la communauté internationale aux programmes gouvernementaux entrepris dans les secteurs clés. Le système des Nations Unies devait diriger les efforts engagés sur ces trois fronts en utilisant ses compétences particulières, ses capacités et sa présence accrue dans le pays pour mobiliser l'appui de la communauté internationale de sorte qu'elle réponde effectivement aux besoins du Gouvernement et de la population de l'Afghanistan.

4. Avec l'appui de la présence intégrée du système des Nations Unies en Afghanistan, le Représentant spécial du Secrétaire général continue de mener les efforts civils internationaux, conformément aux priorités fixées dans la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité, à savoir :

a) Promouvoir, en tant que coprésident du Conseil commun de coordination et de suivi, un appui plus cohérent de la communauté internationale au Gouvernement afghan, notamment par la mobilisation des ressources, la coordination de l'assistance fournie par les donateurs et la direction des activités de développement des organismes des Nations Unies;

b) Renforcer la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire et d'assurer la cohérence entre les activités des forces nationales et internationales de sécurité et

celles des acteurs civils, pour appuyer les activités de développement et de stabilisation menées par les Afghans;

c) Grâce à une présence renforcée et élargie dans tout le pays, mener une action de sensibilisation politique et promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan;

d) Exercer ses bons offices pour appuyer, à la demande du Gouvernement afghan, la mise en œuvre de programmes de réconciliation menés par les Afghans;

e) Renforcer les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance et l'état de droit et combattre la corruption et pour promouvoir les initiatives de développement afin de faire bénéficier la population des dividendes de la paix et de fournir les services en temps voulu et de manière durable;

f) Jouer un rôle central de coordination pour faciliter la distribution de l'aide humanitaire en vue de renforcer les capacités du Gouvernement afghan;

g) Poursuivre la coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, suivre la situation des populations civiles, en assurant leur protection, et aider à donner pleinement effet aux dispositions de la Constitution afghane et des instruments internationaux concernant les libertés fondamentales et les droits de l'homme;

h) Appuyer les préparatifs des élections, sur la demande des autorités afghanes, en fournissant une assistance technique et en coordonnant l'aide internationale dans ce domaine;

i) Appuyer la coopération régionale afin de promouvoir la stabilité et la prospérité de l'Afghanistan.

#### **Hypothèses budgétaires**

5. Compte tenu des priorités susmentionnées, la MANUA doit renforcer sa capacité de coordonner les activités d'assistance et continuer à aider le Gouvernement afghan à définir les lacunes et à trouver les donateurs qui contribueront à les combler. Le rôle de l'ONU est de mobiliser les Afghans et leurs partenaires internationaux pour faire en sorte que les donateurs prennent leurs décisions dans chaque domaine sur la base de stratégies sectorielles fiables sur le plan technique et voulues par les Afghans, qui bénéficient de l'appui de toutes les compétences disponibles au sein du système des Nations Unies.

6. Par sa résolution 1868 (2009), le Conseil de sécurité a demandé à la MANUA de mener une action de sensibilisation politique et de promouvoir l'application de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan grâce à une présence renforcée et élargie dans tout le pays. Après un examen approfondi, et conformément à la résolution 1806 (2008) du Conseil et aux recommandations formulées à la Conférence de La Haye, la MANUA a élargi sa présence et ouvert trois nouveaux bureaux, à Khumri, Tirin Kot et Sari Pul. Huit bureaux de région et 12 bureaux de province sont actuellement opérationnels, tandis que les 3 bureaux de province prévus au budget de 2009 vont bientôt être ouverts à Lashkar Gah, Ghazni et Farah. Il est proposé d'élargir encore la présence de la Mission en Afghanistan en établissant, en 2010, six nouveaux bureaux dans les provinces suivantes : Paktika, Laghman, Panshir, Takhar et Jawzjan.

7. La détérioration évidente des conditions de sécurité au cours de l'année écoulée, en particulier les attentats visant des civils, des représentants de l'État et des personnes qui œuvrent à la reconstruction, suscite une vive préoccupation. Le personnel et les biens des Nations Unies sont manifestement de plus en plus souvent pris pour cibles et de nouvelles mesures d'atténuation des risques sont nécessaires si l'on veut que la MANUA maintienne le volume actuel de ses opérations et intensifie ces dernières.

### **Coopération régionale**

8. La nécessité d'appuyer la coopération régionale pour promouvoir la stabilité et la prospérité de l'Afghanistan est soulignée dans le mandat de la Mission. Tous les pays voisins ont intérêt à ce que l'Afghanistan s'achemine vers la paix et ils peuvent y contribuer. Le renforcement de la confiance mutuelle et la définition d'un horizon commun pour la région passent par le dialogue et la coopération. Il convient pour ce faire de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement afghan.

9. En conséquence de quoi, la MANUA conservera ses deux bureaux de liaison situés, l'un en République islamique d'Iran (Téhéran) et l'autre au Pakistan (Islamabad).

10. La présence de la MANUA à Islamabad se limite à un fonctionnaire international, qui dirige le Bureau de liaison au Pakistan. L'intéressé est chargé de suivre et d'analyser la situation politique et les conditions de sécurité dans des sites distants de plus de 1 000 kilomètres les uns des autres, et de rendre compte à ce sujet; de mettre au point des activités et mécanismes de coordination multilatéraux pour permettre à la communauté internationale de mieux gérer les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan et garantir la stabilité à la frontière; d'assurer la liaison avec les ambassades et le Gouvernement pakistanais; de promouvoir, avec la communauté internationale au Pakistan, l'adoption de mesures propres à instaurer la confiance entre le Pakistan et l'Afghanistan; et de diriger le bureau et de coordonner ses nombreuses activités d'appui.

11. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran apporte tout son soutien au Bureau de la MANUA à Téhéran, et de nombreuses réunions ont eu lieu avec des hauts responsables du Ministère iranien des affaires étrangères. Certains ministères et institutions publiques – dont le Conseil suprême de la sécurité nationale, le Ministère de l'intérieur, le Bureau de l'immigration et des étrangers, le Service central de la lutte antidrogue, le Ministère des routes et des transports, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère du travail et des affaires sociales, le Ministère de l'éducation et le Département des zones franches – ont manifesté l'intérêt accru qu'ils portaient au dialogue avec la MANUA sur les questions concernant l'Afghanistan. En conséquence, le Bureau de liaison de la Mission à Téhéran poursuivra les discussions de haut niveau en République islamique d'Iran.

12. Pour ce qui est de la collaboration avec les autres missions et opérations du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques menées dans la région, la MANUA ne coopère actuellement de façon suivie qu'avec le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Cette coopération se limite aux questions de déontologie et de discipline (voir A/60/862). Le Groupe de la déontologie et de la discipline de la MANUA, basé à Kaboul, continuera à être en relation avec les hauts responsables

de la Mission et de l'UNMOGIP et à leur fournir des conseils, ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan.

13. Par ailleurs, la MANUA poursuivra sa coopération sur les questions politiques avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

#### **Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et intégration des missions**

14. Le Représentant spécial du Secrétaire général est officiellement chargé des questions concernant la situation en Afghanistan sous tous ses aspects. Cela étant, différents représentants et envoyés du Secrétaire général s'occupent de domaines d'activité particuliers de l'ONU, dont les droits de l'homme (HCDH), les enfants et les conflits armés (Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés), et les stupéfiants et la criminalité organisée [Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD)].

15. En ce qui concerne le dispositif commun de gestion de la sécurité et les services de sécurité intégrés, une équipe de coordination du dispositif de sécurité, regroupant la MANUA, le Département de la sûreté et de la sécurité et l'équipe de pays des Nations Unies est pleinement opérationnelle; elle mène ses activités dans le cadre d'arrangements de partage des coûts. Elle a chargé un groupe de travail d'étudier des questions particulières concernant la sécurité.

16. Les opérations de sécurité en Afghanistan étant menées par la FIAS (dans le cadre d'un mandat distinct du Conseil de sécurité), la MANUA ne dispose pas de centre d'opérations commun.

17. S'agissant de la coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau du Coordonnateur résident continuera d'avoir essentiellement pour tâche de garantir la cohérence des activités des 34 membres de l'équipe. Il continuera également à assurer une planification stratégique, par l'intermédiaire des trois groupes de travail constitués au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

18. Plusieurs membres de l'équipe de pays des Nations Unies occupent des locaux au sein du complexe de la MANUA – le Représentant spécial du Secrétaire général et son personnel technique sur le complexe B avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) –, tandis que l'administration est installée au Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et l'Organisation mondiale de la santé. Ce qui fait que certains services administratifs sont partagés entre les différents organes et organismes.

19. L'équipe de pays des Nations Unies est le principal mécanisme de coordination au niveau national tandis que l'équipe régionale des Nations Unies coordonne et examine l'exécution des projets sur le terrain lors des réunions organisées par les bureaux de région et de province de la MANUA.

20. Pour ce qui est du financement, le PNUD a créé et gère plusieurs fonds d'affectation spéciale qui permettent de décaisser rapidement et de façon souple les contributions des donateurs, dont le Fonds pour l'Autorité intérimaire de l'Afghanistan, le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public et le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue.

21. Dans le domaine de la mobilisation des ressources, la MANUA continuera de diriger la coordination de la communauté des donateurs, dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan et par le biais du Conseil commun de coordination et de suivi. Les conférences de donateurs sont cependant habituellement organisées sur l'initiative de tel ou tel pays donateur.

22. Conformément aux directives du Secrétaire général pour la préparation intégrée des missions, la MANUA est en train de créer une équipe officiellement chargée de la question.

## II. Mandat et résultats escomptés

23. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès sont présentés ci-dessous.

---

### Objectif 1 : Promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan

---

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

a) Instauration d'un climat sociopolitique de plus en plus propice à la paix et à la stabilité à long terme

a) i) Réduction du nombre des différends internes, des différends opposant des Afghans et des différends provinciaux (conflits tribaux, litiges fonciers, conflits ethniques, différends entre partis politiques, litiges concernant des nominations à des fonctions officielles)

*Mesure des résultats* : nombre d'initiatives visant à désamorcer un conflit

2008 : 60

2009 (estimation) : 70

2010 (objectif) : 70

ii) Renforcement du dialogue politique

*Mesure des résultats*

2008 : mise en place du Programme afghan de dialogue social

2009 (estimation) : mise au point définitive par le Groupe de la coordination des politiques d'une déclaration de principes pour l'établissement d'une nouvelle stratégie de dialogue politique et de réconciliation nationale

2010 (objectif) : application de la Déclaration de principes

iii) Augmentation du nombre des provinces où l'application du programme de dialogue politique a démarré

*Mesure des résultats*

2008 : sans objet

2009 (estimation) : 11

2010 (objectif) : 13

iv) Participation accrue du Gouvernement à la conduite, à la planification et au financement des élections afghanes

*Mesure des résultats*

2008 : début de l'élaboration de calendriers électoraux sous la direction de la Commission électorale indépendante

2009 (estimation) : tenue des élections présidentielles conformément à la Constitution

2010 (objectif) : tenue des élections législatives conformément à la Constitution

v) Diminution du nombre et de l'influence des groupes armés illégaux

*Mesure des résultats*

Nombre de groupes armés illégaux démantelés

2008 : 117

2009 (estimation) : 190

2010 (objectif) : 245

Nombre d'armes collectées

2008 : 5 406

2009 (estimation) : 9 000

2010 (objectif) : 9 000

Nombre de projets de développement de district réalisés dans le cadre d'initiatives fondées sur la demande (districts déclarés en règle)

2008 : 4

2009 (estimation) : 26

2010 (objectif) : 20

vi) Renforcement des activités de coopération régionale et des mesures de confiance

*Mesure des résultats* : nombre d'accords de coopération et de mémorandums signés avec les pays voisins et les parties intéressées

2008 : 14 accords de coopération et  
 mémorandums signés avec 6 pays voisins  
 2009 (estimation) : 10  
 2010 (objectif) : 15

vii) Nombre accru d'instances favorisant  
 la coopération et les échanges régionaux

*Mesure des résultats*

2008 : 4  
 2009 (estimation) : 9  
 2010 (objectif) : 9

viii) Nombre de projets entrepris avec des  
 pays voisins pour renforcer concrètement les  
 capacités afghanes de coopération régionale

*Mesure des résultats*

2008 : sans objet  
 2009 (estimation) : 4  
 2010 (objectif) : 4

---

*Produits*

- Analyses et orientations politiques sur le règlement des conflits, communiquées chaque semaine à des partis et groupes, aux niveaux national et infranational
  - Réunions de coordination périodiques avec les ambassades, les équipes de reconstruction de province et le Groupe de la coordination des politiques, sur les questions électorales notamment
  - Missions de bons offices auprès de la Commission électorale indépendante, du Gouvernement afghan, de la Commission des contentieux électoraux, de la Commission des médias, du secrétariat conjoint du Programme de démantèlement des groupes armés illégaux et de différents ministères techniques
  - Création d'un groupe d'appui aux élections au sein de la Mission chargé d'exercer et de coordonner la supervision politique, de formuler des orientations et d'assurer la liaison pour toutes les questions se rapportant aux élections
  - Rencontres avec tous les candidats à l'élection présidentielle, en vue de communiquer leurs préoccupations à la Commission électorale indépendante ou d'autres organes, selon qu'il convient
  - Diffusion à la radiotélévision afghane de programmes d'information hebdomadaires, tenue de conférences de presse périodiques, et organisation de tables rondes avec les médias sur des questions intéressant la presse
  - Conseils et assistance pour le démantèlement des groupes illégaux armés et la validation des candidatures aux élections
  - Conseils sur les questions relatives aux droits de l'homme intéressant les élections, et suivi de la situation y relative
  - Conseils aux institutions afghanes sur les questions de coopération régionale
  - Campagnes pour l'octroi d'une aide financière et d'une aide pratique aux projets régionaux
  - Ouverture de six nouveaux bureaux de province de la MANUA
-

*Facteurs externes*

24. La Mission devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées continuent d'apporter le soutien politique et financier nécessaire car la coordination des stratégies politiques et militaires et la participation des pays de la région sont indispensables à la mise en place des conditions propices à la paix et à la stabilité; b) le Gouvernement manifeste la volonté politique de renforcer la gouvernance et de combattre la corruption, qui constitue également une condition indispensable; c) les tensions entre les pouvoirs législatif et exécutif et entre les administrations infranationales et centrales ne nuisent pas au processus électoral; d) les groupes politiques s'entendent sur les sièges réservés aux Kuchis au Parlement; e) la participation au scrutin n'est pas entravée par les problèmes de sécurité; f) les parties conviennent d'un processus politique et d'un programme de réconciliation sans exclusive; g) les capacités et la motivation des forces de sécurité afghanes et du dispositif judiciaire sont renforcées et les forces militaires internationales renforcent leur appui.

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

b) Progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit en Afghanistan

b) i) Renforcement de la responsabilité des institutions chargées de la sécurité, dont le Ministère de la défense et le Ministère de l'intérieur

*Mesure des résultats* : l'Armée nationale afghane atteint et maintient son effectif autorisé de 99 233 hommes

Effectif autorisé  
2008 : 76 000  
2009 (estimation) : 99 233  
2010 (objectif) : 99 233

*Mesure des résultats*

2008 : sans objet  
2009 (estimation) : mise en place de centres communs de coordination des opérations de l'Armée nationale afghane dans les 34 provinces et 8 régions, et de centres de coordination aux frontières (avec le Pakistan)  
2010 (objectif) : administration des centres communs de coordination des opérations dans les 34 provinces et 8 régions

*Mesure des résultats* : la Police nationale afghane atteint et maintient son effectif complet

## Effectif autorisé

2008 : 80 426

2009 (estimation) : 101 800

2010 (objectif) : 101 800

*Mesure des résultats*

2008 : sans objet

2009 (estimation) : Stratégie globale de lutte contre la corruption définitivement arrêtée par le Ministère de l'intérieur

2010 (objectif) : Stratégie globale de lutte contre la corruption adoptée et mise en application

ii) Augmentation des activités de renforcement des capacités des institutions chargées de la justice

*Mesure des résultats*

2008 :

195 diplômés (dont 27 femmes) à l'issue du stage d'études organisé par la Cour suprême

138 diplômés (dont 2 femmes) à l'issue du stage organisé par le Bureau du Procureur

2009 (estimation) :

195 diplômés (dont 27 femmes) à l'issue du stage d'études organisé par la Cour suprême

138 diplômés (dont 2 femmes) à l'issue du stage organisé par le Bureau du Procureur

2010 (objectif) :

Début de l'application des mesures prioritaires de réforme et de restructuration au Bureau du Procureur  
Augmentation du nombre des tribunaux opérationnels

Restructuration des groupes d'inspection de la Cour suprême et du Bureau du Procureur

iii) Adoption de lois et autres instruments juridiques

*Mesure des résultats*

2008 :

Élaboration de 30 projets de lois

Entrée en vigueur de la loi sur le statut des avocats (portant création d'une association indépendante du barreau) et mise en place de l'association du barreau afghan

2009 (estimation) :

Mise au point définitive de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption

Révision de la loi sur la lutte contre les stupéfiants par le Ministère de la justice, y compris la réglementation relative aux centres de réhabilitation et de formation des jeunes délinquants

Examen de la charte du Centre national de formation juridique par le Ministère de la justice

Examen de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes par le Ministère de la justice

2010 (objectif) :

Promulgation de la nouvelle loi sur la lutte contre la corruption

Promulgation du nouveau code de procédure pénale

iv) Renforcement de la coordination du secteur de la justice

*Mesure des résultats*

2008 :

Mise au point du programme national pour la justice

Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial, opérationnel dans 6 provinces

2009 (estimation) :

Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial opérationnel dans 8 provinces

Exécution du projet d'observation de l'appareil judiciaire en vue d'évaluer le programme national pour la justice

2010 (objectif) :

Adoption et application à titre expérimental d'une politique nationale sur les mécanismes traditionnels de règlement des différends

Mise en place du projet d'observation de l'appareil judiciaire

v) Amélioration des conditions de détention dans les lieux de détention et autres établissements pénitentiaires afghans

*Mesure des résultats*

Prisons/centres de détention

2008 :

Rénovation/construction de  
1 établissement, pas de centre de  
détention pour femmes  
Formation de 1 000 agents  
Mise au point définitive et soumission  
pour approbation du programme de  
réformes et restructurations prioritaires  
Élaboration de modalités de gestion des  
dossiers des prisonniers  
Création d'un groupe de travail sur  
l'élaboration des politiques  
Transfert au Département de  
l'administration pénitentiaire du quartier  
de haute sécurité destiné aux  
narcodélinquants de la prison de Pol-e  
Charkhi

2009 (estimation) :

Rénovation/construction de  
3 établissements, dont 1 pour femmes  
Modalités de gestion des dossiers  
Achèvement du projet pilote concernant  
les modalités de gestion des dossiers et  
début de son application au niveau  
national, sous réserve d'une  
recommandation à cet effet

2010 (objectif) :

Début des travaux de construction de  
5 prisons  
Exécution du programme de réformes et  
de restructurations prioritaires en cours  
pour la Direction centrale des  
établissements pénitentiaires  
Début de l'application des modalités de  
traitement des dossiers de prisonniers  
dans toutes les prisons et centres de  
détention  
Lancement de l'application du système de  
classement des prisonniers dans toutes les  
prisons et centres de détention

*Produits*

- Suivi de la réforme de la Police nationale afghane, avec fourniture d'avis et d'une assistance technique au Ministère de l'intérieur
- Réunions périodiques avec le comité des donateurs, ainsi qu'avec le comité de surveillance des programmes
- Avis et assistance aux institutions provinciales et centrales chargées de la justice, afin de renforcer la coordination et de répertorier et mobiliser les ressources
- Appui aux groupes de travail techniques constitués de fonctionnaires afghans du secteur de la justice et de partenaires internationaux, dont la MANUA, aux niveaux central et provincial
- Publication de rapports périodiques sur l'évolution de la situation dans le secteur de la justice, y compris pour ce qui est du mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial
- Soutien et coordination des activités de réforme pénitentiaire et de rénovation des établissements et coordination des efforts menés par le Gouvernement afghan, l'ONU et les organisations internationales, y compris le suivi de l'exécution du programme national pour la justice
- Suivi de la construction et de la rénovation des établissements pénitentiaires et avis et assistance technique au Ministère de la justice et à sa Direction centrale des établissements pénitentiaires

*Facteurs externes*

25. La Mission devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) le Gouvernement et les donateurs maintiennent et renforcent leurs contributions en faveur du secteur de la justice; b) le Parlement est en mesure d'examiner les documents juridiques en vue de déterminer la capacité du Gouvernement de respecter le calendrier législatif et de mettre en œuvre la législation nécessaire; c) l'enseignement du droit à l'université est renforcé sur les plans quantitatif et qualitatif de manière à doter le secteur de la justice des compétences nécessaires; et d) un programme national continue d'être fermement appuyé par les donateurs, en tant que moteur principal de la réforme des institutions chargées de la justice en vue du rétablissement de l'état de droit.

**Réalisations escomptées****Indicateurs de succès**

c) Renforcement du respect des droits de l'homme en Afghanistan

c) i) Augmentation des cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête approfondie par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan

*Mesure des résultats*

2008 : 1 500 cas ayant fait l'objet d'une enquête

2009 (estimation) : 1 500 (y compris en ce qui concerne les élections à la présidence et aux conseils provinciaux)

2010 (objectif) : 1 500 (y compris en ce qui concerne les élections législatives)

ii) Augmentation des activités de suivi, d'établissement de rapports et de renforcement des capacités grâce à la formation dispensée par la Commission indépendante des droits de l'homme sur le processus d'édification de l'État, en coopération avec la MANUA

*Mesure des résultats*

2008 :

Rapports de la MANUA : 4

Rapports communs MANUA/Commission indépendante des droits de l'homme : 2

Contributions de la MANUA à d'autres rapports et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme : 3

Nombre de personnes formées : 35 000

2009 (estimation) :

Rapports de la MANUA : 4

Rapports communs MANUA/Commission indépendante des droits de l'homme : 5

Contributions de la MANUA à d'autres rapports et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme : 3

Nombre de personnes formées : 10 000

Mise en place d'une instance communautaire et d'un plan d'action concernant la liberté d'expression

2010 (objectif) :

Rapports de la MANUA : 4

Rapports communs MANUA/Commission indépendante des droits de l'homme : 5

Contributions de la MANUA à d'autres rapports et d'autres mécanismes de défense des droits de l'homme : 3

Formation dispensée par la MANUA sur les droits de l'homme à l'intention d'acteurs de la société civile et des pouvoirs publics (10 000 personnes)

Suivi de l'initiative d'instance communautaire pour la formulation de règles et l'application de plans d'action concernant la liberté d'expression

iii) Application du plan d'action gouvernemental pour la paix, la justice et la réconciliation visant à promouvoir la justice transitionnelle

*Mesure des résultats*

2008 :

Renforcement partiel de l'appui politique au Plan d'action, notamment parmi

la communauté internationale et la société civile

2009 (estimation) :

Maintien de l'appui politique  
Intensification de l'enregistrement systématique  
des atteintes et violations passées concernant  
les droits de l'homme  
Protection des éléments de preuve relatifs  
à ces atteintes et violations

2010 (objectif) :

Maintien de l'appui politique  
Poursuite de l'enregistrement des atteintes  
et violations passées  
Protection des éléments de preuve  
Élaboration et mise en œuvre de modalités  
d'application du plan d'action concernant  
la justice transitionnelle

iv) Appui au Gouvernement pour l'exécution de la  
Stratégie nationale de protection des enfants en  
danger et de la résolution 1612 (2005) du Conseil de  
sécurité

*Mesure des résultats*

2008 : sans objet

2009 (estimation) :

Renforcement des capacités du personnel du  
secrétariat pour la protection de l'enfance du  
Ministère du travail et des affaires sociales  
Renforcement des capacités des institutions  
afghanes aux niveaux national et local

2010 (objectif) :

Évaluation de la législation nationale pour  
l'application des normes internationales  
relatives aux enfants  
dans les situations de conflit armé  
Élaboration d'un programme de formation  
sur la protection de l'enfance à l'intention  
de la police et de l'armée  
Ratification de la Convention n° 138 de l'OIT  
par le Gouvernement

---

*Produits*

- Enquêtes sur des violations des droits de l'homme et formulation d'une recommandation concernant les mesures correctives
- Formation et avis sur des questions particulières à l'intention de la Commission électorale indépendante
- Établissement de réseaux et organisations d'ateliers et de séminaires pour le renforcement des capacités de la société civile
- Formation et conseils à l'intention de la Police nationale afghane

- Supervision et conseils, à l'intention du Gouvernement afghan, pour l'application du Plan d'action sur la justice transitionnelle
- Mise en place d'un groupe restreint sur la justice transitionnelle pour faciliter l'échange d'informations
- Conseils techniques au Gouvernement afghan en vue d'accroître ses capacités de suivi des objectifs fixés pour la protection des droits de l'homme dans le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement nationale
- Rapports sur la protection des civils et recommandations à l'intention des parties au conflit
- Rapports et recommandations sur les droits de la défense et les pratiques de détention, ainsi que sur la liberté d'expression
- Constitution de groupes de travail aux niveaux national et régional pour le suivi des droits de l'enfant et la coordination

#### *Facteurs externes*

26. La Mission devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) l'intensification de l'insurrection ne contribue pas à accroître les violations des droits de l'homme; b) l'augmentation de la présence militaire internationale ne s'accompagne pas d'une intensification des combats et n'a pas de répercussions préjudiciables pour la population civile; c) le Gouvernement a la volonté et la capacité de procéder aux enquêtes sur les violations des droits de l'homme qui sont indispensables pour faire avancer le programme d'action relatif aux droits de l'homme; d) l'appui politique à la justice transitionnelle, la dépolitisation des activités correspondantes et une information digne de foi sur ces questions sont assurés de sorte à faire avancer le programme d'action correspondant; et la promotion des droits de l'homme bénéficie d'un soutien politique et financier constant et homogène.

#### **Réalisations escomptées**

#### **Indicateurs de succès**

d) Redressement, relèvement et reconstruction accrus en Afghanistan, l'accent étant mis sur les structures gouvernementales infranationales

d) i) Augmentation des cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête approfondie par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan

#### *Mesure des résultats*

2008 :

Élaboration d'un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour appuyer la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

Programmes exécutés conjointement par l'ONU et le Gouvernement : 5

2009 (estimation) :

PNUAD définitivement arrêté, présenté au Gouvernement et appuyé par des mécanismes d'exécution et de surveillance

Programmes exécutés conjointement par l'ONU et le Gouvernement : 8

2010 (objectif) :

PNUAD mis en œuvre, avec notamment l'exécution à titre expérimental de programmes destinés aux provinces  
Programmes exécutés conjointement par l'ONU et le Gouvernement : 8

ii) Renforcement de l'intégration et de la cohésion des activités du système des Nations Unies

*Mesure des résultats*

2008 :

Contribution de plusieurs organismes des Nations Unies à la célébration de la Journée de la paix dans le pays  
Décision de l'équipe de pays des Nations Unies de réorienter l'assistance au niveau infranational

2009 (estimation) :

Meilleure gestion de l'information et coopération accrue sur les activités de communication et de sensibilisation, avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires notamment

2010 (objectif) :

Mécanismes de gestion de l'information, d'analyse, de planification, d'exécution, de supervision et de communication pleinement opérationnels entre les 32 membres de l'équipe de pays des Nations Unies

iii) Élargissement des programmes nationaux aux provinces

*Mesure des résultats* : programmes exécutés conjointement par l'ONU et le Gouvernement

2008 :

Rationalisation des structures organisationnelles dans 40 % des gouvernorats  
Plans de développement provincial mis au point dans 34 provinces  
Établissement du budget achevé dans 7 provinces  
Programme de stabilisation de l'Afghanistan mis en œuvre dans 240 districts

2009 (estimation) :

Lancement de la réforme de l'administration publique dans la moitié des 34 provinces, un quart des municipalités et un quart des 364 districts  
Renforcement de la coordination entre les équipes de reconstruction de province et la MANUA pendant la mise en œuvre des plans de développement des provinces

2010 (objectif) :

Réforme de l'administration publique achevée dans 25 % des provinces et des municipalités concernées

Intégration dans les budgets des ministères de 25 % des plans de développement provinciaux

iv) Création et application de mécanismes de renforcement de la responsabilité du Gouvernement, y compris au niveau infranational

*Mesure des résultats*

2008 :

Examen annuel des résultats de tous les hauts fonctionnaires

Adoption par le Gouvernement d'un plan harmonisé de réforme du Ministère de l'intérieur

2009 (estimation) :

Financement par les donateurs de 10 % des activités du plan relatif à la Commission de réforme de l'administration et de la fonction publique et à la Direction indépendante de la gouvernance locale

Élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour les fonctionnaires des administrations locales dans la moitié des 34 provinces et des municipalités

Élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour les conseils provinciaux des 34 provinces

2010 (objectif) :

Plan de renforcement des capacités mis en œuvre pour les fonctionnaires des administrations locales dans 25 % des 34 provinces et des municipalités visées

Plan de renforcement des capacités mis en œuvre pour les conseils provinciaux des 34 provinces

v) Amélioration de la capacité du Gouvernement de prendre systématiquement en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes nationaux

*Mesure des résultats*

2008 :

Problématique hommes-femmes intégrée dans les travaux des 6 groupes consultatifs

Participation d'au moins 33 % de femmes aux consultations qui se sont achevées au niveau infranational sur la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

Adoption du Plan d'action national en faveur  
des femmes par le Gouvernement

2009 (estimation) :

Prise en compte de la problématique hommes-  
femmes dans le PNUAD

Prise en compte de la problématique hommes-  
femmes dans le système de suivi et d'évaluation  
de la Stratégie nationale de développement de  
l'Afghanistan

Mise en œuvre par les Ministères des finances et  
de l'économie des engagements sectoriels du  
Plan d'action national en faveur des femmes

Évaluation des projets pilotes du Plan d'action  
national par un comité de suivi interministériel;  
proposition de pratiques de références

Application des objectifs du plan d'action national  
dans au moins 20 % des projets prioritaires définis  
par les ministères sectoriels

2010 (objectif) :

Prise en compte de la problématique hommes-  
femmes dans les travaux concernant 5 domaines  
prioritaires et 2 domaines intersectoriels de la  
Stratégie nationale de développement de  
l'Afghanistan

Vérification des dépenses liées à la mise en  
œuvre de 20 % des projets du plan d'action  
national

L'application du plan d'action national dépasse  
les objectifs de 2009.

Examen par un comité interministériel  
des résultats obtenus dans au moins la moitié  
des projets prioritaires du plan d'action national  
de 2009

vi) Appui accru aux institutions publiques en ce qui  
concerne les aspects du Pacte pour l'Afghanistan et de  
la Stratégie nationale de développement de  
l'Afghanistan se rapportant à la lutte contre les  
stupéfiants

*Mesure des résultats*

2008 :

Nombre des provinces où le pavot n'est pas  
cultivé : 18

Création de bureaux du Ministère de la lutte contre  
les stupéfiants dans les 34 provinces

Propositions au Fonds d'affectation spéciale pour  
la lutte antidrogue présentées par 11 provinces

Mise en place d'un dispositif de contrôle à tous les points connus de franchissement illégal de la frontière dans l'ouest et le sud de l'Afghanistan

Mise en place d'une présence de l'ONUDC dans les bureaux du Ministère de la lutte antidrogue dans 15 provinces

Élaboration de plans de lutte antidrogue par 11 provinces

2009 (estimation) :

Nombre des provinces où le pavot n'est pas cultivé : 22

Renforcement des capacités des bureaux de province du Ministère de la lutte antidrogue  
Constitution de groupes de travail provinciaux pour la lutte contre les stupéfiants dans les 34 provinces

Plans de lutte antidrogue formulés dans les 34 provinces pour le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue

Bureaux de liaison ouverts aux frontières avec la République islamique d'Iran et le Pakistan : 3

Contrôles mis en place à tous les points connus de franchissement illégal de la frontière dans le nord de l'Afghanistan

Campagnes de sensibilisation avant les plantations conduites dans les 34 provinces

2010 (objectif) :

Poursuite du renforcement des capacités des bureaux de province du Ministère de la lutte contre les stupéfiants

Maintien du nombre des provinces où le pavot n'est pas cultivé (20 à 25)

Intégration de plans de lutte antidrogue dans les plans de développement de 10 provinces

Groupes de travail chargés de la coordination de la lutte antidrogue et de la fourniture d'autres moyens d'existence opérationnels dans 10 provinces

Campagnes de sensibilisation avant les plantations conduites dans l'ensemble des provinces,

notamment les principales productrices de pavot  
Augmentation de la quantité de stupéfiants saisis

Formation de la Police nationale afghane, de la Police des frontières afghane et de la Police des stupéfiants

vii) Renforcement de la capacité du Gouvernement de gérer les crises et problèmes humanitaires et de faire face aux besoins qui en résultent

*Mesure des résultats*

2008 :

Élaboration de plans de secours en cas de catastrophe dans 14 provinces  
Organisation de stages de formation sur la gestion des catastrophes dans 10 provinces  
Lancement du plan d'action humanitaire de 2009 pour l'Afghanistan

2009 (estimation) :

Mise en point de plans de secours en cas de catastrophe achevée dans les 34 provinces  
Création de comités de gestion des catastrophes dans 10 provinces  
Mise au point de plans d'urgence interinstitutions par les organismes des Nations Unies  
Création de groupes de travail pour la coordination civilo-militaire dans 8 régions  
Application du plan d'action humanitaire pour 2009

2010 (objectif) :

Évaluation et révisions des plans de secours en cas de catastrophe dans les 34 provinces  
Création de comités de gestion des catastrophes dans 24 provinces  
Création de groupes de travail pour la coordination civilo-militaire dans 10 provinces

---

*Produits*

- Appui au Ministère des finances pour la publication de rapports financiers périodiques à l'intention des donateurs
- Fourniture de services de coordination aux équipes régionales des Nations Unies et conseils aux équipes de reconstruction de province en vue d'aligner leurs activités sur les priorités de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et les plans de développement provincial
- Supervision des nominations aux postes de la fonction civile dans la région
- Assistance technique aux comités de développement provincial, aux conseils provinciaux, aux gouverneurs et aux ministères techniques, pour la mise en œuvre et le suivi des plans de développement des provinces
- Assistance technique au Gouvernement pour le suivi de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'application de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan
- Participation aux réunions mensuelles des comités interministériels sur les questions concernant la problématique hommes-femmes
- Avis au Ministère des affaires féminines, à d'autres ministères et aux structures infranationales sur l'exécution du plan d'action national en faveur des femmes

- Avis techniques et participation aux consultations sur la lutte contre les stupéfiants dans les instances pertinentes (Conseil commun de coordination et de suivi, comités permanents, groupes de travail de la stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants, Groupe de la coordination des politiques, par exemple)
- Coordination des activités des donateurs concernant le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue, notamment dans le cadre de l'Initiative en faveur des provinces méritantes et du Programme global de développement rural et agricole
- Contribution au renforcement des capacités des pouvoirs publics concernant la planification et l'exécution d'activités de lutte contre les stupéfiants, dont les initiatives régionales
- Rapports internes mensuels (12) sur les activités humanitaires, et mise à jour et analyse hebdomadaires de la situation
- Aide humanitaire dans les régions où le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'est pas présent
- Formation aux questions civilo-militaires à l'intention des bureaux de région de la Mission pour renforcer la coordination
- Avis et autres formes d'appui au Gouvernement afghan pour la mise en place de capacités d'action humanitaire
- Participations aux missions d'évaluation des besoins et missions sur le terrain interinstitutions et conjointes ONU/ONG/Gouvernement afghan, aux fins d'analyses et de recommandations sur les insuffisances, les besoins et les carences
- Conseils en vue de la formation préalable au déploiement des contingents de la FIAS et participation à cette formation

#### *Facteurs externes*

27. La Mission devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les parties intéressées continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaires; b) les conditions de sécurité dans chaque région permettent de continuer à privilégier les activités menées au niveau infranational; et c) aucune catastrophe naturelle ne vient contrarier les efforts de reconstruction.

#### **Réalisations escomptées**

e) Progrès dans la réalisation des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

#### **Indicateurs de succès**

e) i) Renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale pour définir et mettre en œuvre les priorités par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi

#### *Mesure des résultats*

2008 :

Réunions du Conseil commun de coordination et de suivi : 4

Consultations avec le Gouvernement et la communauté internationale lors des réunions des Coprésidents du Conseil : 6

120 décisions et mesures prises dans 8 secteurs par le Conseil

Présentation du deuxième rapport annuel du Conseil

Restructuration du Conseil en trois comités permanents chargés : a) de la sécurité; b) de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme; et c) du développement économique et social

2009 (estimation) :

Prise de décisions par le Conseil portant sur au moins 4 ou 5 des priorités principales du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, en particulier celles soulignées dans la Déclaration de Paris de juin 2008

Réunions du Conseil : 3 ou 4

Réunions des comités permanents du Conseil : 3 ou 4

Présentation du troisième rapport annuel du Conseil

Présentation au Conseil d'un rapport annuel sur les progrès de l'application du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

2010 (objectif) :

Prise de décisions par le Conseil portant sur au moins 4 ou 5 des priorités principales du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, en particulier celles soulignées dans la Déclaration de Paris de juin 2008

Réunions du Conseil : 3 ou 4

Réunions des comités permanents du Conseil : 3

Présentation du quatrième rapport annuel du Conseil

Présentation au Conseil de 2 rapports semestriels sur les progrès de l'application du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

ii) Capacité renforcée du Gouvernement de coordonner efficacement l'aide des donateurs et de gérer, évaluer et superviser l'efficacité de l'aide aux niveaux national et supranational

*Mesure des résultats*

2008 : sans objet

2009 (estimation) :

Coordination des donateurs renforcée dans les cinq secteurs prioritaires (agriculture, renforcement des capacités, enseignement supérieur/formation professionnelle, développement du secteur privé et énergie)  
Institution d'un mécanisme d'examen collégial

2010 (objectif) :

Création et mise en œuvre au niveau de la direction de la Mission d'un mécanisme d'examen mensuel de la coordination des donateurs, sous la supervision du Conseiller spécial pour le développement

Augmentation de 10 % du financement de l'aide par les donateurs, conformément aux priorités budgétaires arrêtées par le Gouvernement  
Élaboration et promulgation, avec les principaux États apportant une contribution, d'un cadre pour l'appui à l'assistance technique internationale élargie (renforcement des capacités civiles)

iii) Appui accru aux institutions publiques pour la mise en œuvre des priorités nationales dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

*Mesure des résultats*

2008 :

Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan définitivement arrêtée et approuvée par le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Création au sein du Gouvernement afghan d'une nouvelle structure pour l'application et le suivi de la Stratégie nationale de développement et la communication de l'information correspondante

2009 (estimation) :

Prise en compte de 15 % des plans de développement des provinces dans le budget national

Stratégies sectorielles de la Stratégie nationale de développement définitivement arrêtées : 10

Création de 18 des 23 comités interministériels envisagés, qui sont entièrement opérationnels

Dotations en effectifs et entrée en fonctions des 3 organes de la nouvelle structure pour l'application et le suivi de la Stratégie nationale de développement et la communication de l'information correspondante

2010 (objectif) :

Prise en compte de 50 % des plans de développement des provinces dans le budget national

Comités interministériels opérationnels : 23  
Stratégies nationales dont les dépenses ont été évaluées et qui ont été traduites en programmes aux fins de leur financement par les donateurs : 10

Prise en compte dans le budget national du secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi et des groupes chargés du suivi et de l'évaluation de la Stratégie nationale de développement

iv) Mise en place d'un système entièrement opérationnel de gestion de l'information pour le cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

*Mesure des résultats*

2008 :

Prise en charge des activités périodiques de suivi et d'évaluation par le Groupe du suivi et de l'évaluation de la Stratégie nationale de développement mis en place au sein du Ministère de l'économie, en collaboration avec les principales administrations publiques, dont le Bureau central de statistique

Création du Groupe de consultation pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale de développement, constitué des principales parties prenantes du Gouvernement et de la communauté internationale, pour appuyer la conception, le financement et la mise en œuvre du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie

Évaluation de l'harmonisation des systèmes de gestion de l'information utilisés en Afghanistan

2009 (estimation) : Dotation en effectifs et entrée en fonctions du Groupe de l'évaluation et du suivi au sein du Ministère de l'économie

Établissement et approbation par le Conseil commun de coordination et de suivi du cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, assorti d'un système de gestion de l'information complet

Définition claire de la répartition des tâches concernant l'application de la Stratégie entre le Ministère de l'économie, le Ministère des finances, le Bureau central de statistique et la Direction indépendante de la gouvernance locale

Présentation du premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

2010 (objectif) : Mise en place d'un système pleinement opérationnel de gestion de l'information pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie aux niveaux national et infranational  
Suivi de tous les indicateurs de la Stratégie et de 80 % des projets de développement par le système de gestion de l'information pour le suivi et l'évaluation de la Stratégie  
Mise en place d'une capacité pour la publication de rapports semestriels exhaustifs sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement  
Accès de toutes les parties intéressées au système de gestion de l'information et au Groupe du suivi et de l'évaluation

---

*Produits*

- Contribution des Coprésidents du Conseil commun de coordination et de suivi aux consultations périodiquement organisées entre le Gouvernement et la communauté internationale
  - Rôle moteur de la MANUA dans le renforcement de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide aux niveaux national et infranational
  - Conseils stratégiques et missions de bons offices à l'intention des autorités nationales et régionales et des principales parties intéressées en vue d'appuyer la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et des priorités de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et de la Déclaration de Paris
  - Suivi de la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, y compris les priorités énoncées dans la Déclaration de Paris, aux niveaux national et infranational
  - Appui et assistance technique au secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi
  - Avis sur le cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et le système de gestion de l'information
  - Mobilisation d'une aide financière et d'un soutien technique destinés aux groupes chargés du suivi et de l'évaluation de la Stratégie aux ministères des finances et de l'économie
  - Appui à la prise en compte par les ministères sectoriels de la Stratégie nationale de développement dans des programmes et projets opérationnels
  - Conseils et assistance technique concernant le mécanisme d'examen collégial
  - Contribution aux réunions périodiques de l'équipe de pays concernant l'examen des activités menées par les organismes des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan
  - Information et sensibilisation concernant la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan
-

*Facteurs externes*

28. La Mission devrait atteindre ses objectifs et obtenir les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) toutes les parties intéressées continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaires à la réalisation des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement; et b) aucun bouleversement politique, y compris dans la région, ni aucune catastrophe naturelle ou situation d'urgence nationale n'entrave la mise en œuvre du Pacte et de la Stratégie.

### III. Ressources nécessaires

29. Comme indiqué dans les tableaux 1 et 3, le montant net des prévisions de dépenses de la MANUA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 est estimé à 241 944 300 dollars (montant brut : 256 579 500 dollars). On trouvera au tableau 2 un récapitulatif des effectifs nécessaires et, au tableau 3, la répartition de ces effectifs par lieu d'affectation. Les montants prévus pour 2010 représentent une augmentation nette de 87 005 500 dollars (soit 56,2 %) par rapport au budget approuvé pour 2009.

30. L'accroissement du montant des ressources requises s'explique essentiellement par ce qui suit :

a) La proposition de créer 818 nouveaux postes, notamment 146 postes faisant l'objet d'un recrutement international et 650 postes d'agent recruté sur le plan national ainsi que 22 postes de Volontaire des Nations Unies;

b) Les coûts associés à l'ouverture de six bureaux de province supplémentaires;

c) La proposition de mettre en œuvre le projet Vide sécuritaire et de déployer des gardes internationaux (Gurkhas) supplémentaires dans tous les sites de la Mission en Afghanistan en raison de l'aggravation de l'insécurité dans le pays;

d) La proposition de renforcer la flotte aérienne de la Mission, en acquérant un avion et deux hélicoptères supplémentaires et la prise en compte des dépenses opérationnelles connexes;

e) La proposition de lancer des projets à effet rapide dans les régions et provinces où la MANUA est ou sera présente.

31. Afin de renforcer et d'élargir sa présence dans l'ensemble du pays, la Mission prévoit d'ouvrir six nouveaux bureaux de province, dont un à Puli-Alam (Logar) et un à Bazarak (Panshir) (qui relèveront du bureau régional de Kaboul); un à Sheberghan (Jawzjan) (qui relèvera du bureau régional de Mazar-e Charif); un à Mehtarlam (Laghman) (qui relèvera du bureau régional de Jalalabad); un à Taluqan (Takhar) (qui relèvera du bureau régional de Kunduz) et un à Sharan (Paktika) (qui relèvera du bureau régional de Gardez). Pour plus de précisions, on se reportera à la section F du présent rapport.

Tableau 1  
**Montant total (net) des ressources demandées**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Comparaison 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (3)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	2 266,1	2 136,3	129,8	<b>1 578,5</b>	–	1 225,7	352,8
Personnel civil	128 688,8	132 955,9	(4 267,1)	<b>105 778,3</b>	–	72 373,8	33 404,5
Dépenses opérationnelles	112 939,8	121 501,5	(8 561,7)	<b>134 587,5</b>	33 604,8	81 339,3	53 248,2
<b>Total</b>	<b>243 894,7</b>	<b>256 593,7</b>	<b>(12 699,0)</b>	<b>241 944,3</b>	<b>33 604,8</b>	<b>154 938,8</b>	<b>87 005,5</b>

Tableau 2  
**Effectifs nécessaires**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	1	2	4	8	27	87	96	57	<b>282</b>	123	20	<b>425</b>	230	1 309	59	<b>2 023</b>
Effectifs proposés pour 2010	1	2	4	16	25	129	126	68	<b>371</b>	200	–	<b>571</b>	315	1 874	81	<b>2 841</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	<b>8</b>	<b>(2)</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>89</b>	<b>77</b>	<b>(20)</b>	<b>146</b>	<b>85</b>	<b>565</b>	<b>22</b>	<b>818</b>

Tableau 3  
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SSG	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
<b>Effectifs approuvés pour 2009</b>																
<i>Sièges</i>																
Kaboul	1	2	4	7	20	57	47	18	156	74	20	250	76	472	40	838
Islamabad	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	2	-	6
Téhéran	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	1	-	4
<i>Bureaux régionaux et provinciaux</i>																
Kaboul	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	15	57	1	88
Kandahar	-	-	-	1	-	4	4	3	12	5	-	17	16	66	2	101
Zabul	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	3	24	-	30
Nimroz	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Uruzgan	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	-	30
Hilmand	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Herat	-	-	-	-	1	4	4	3	12	5	-	17	15	57	2	91
Ghor	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Badghis	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Farah	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	1	30
Mazar-e Charif	-	-	-	-	1	4	4	3	12	4	-	16	15	58	2	91
Faryab	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	1	31
Sari Pul	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	-	30
Jalalabad	-	-	-	-	1	4	4	3	12	4	-	16	14	61	2	93
Kunar	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Kunduz	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	14	57	2	88
Badakhshan	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Baghlan	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	1	31

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SSG	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Bamyan	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	15	56	2	88
Day Kundi	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	-	30
Gardez	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	15	56	2	88
Khost	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	3	24	-	30
Ghazni	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	1	31
<b>Total pour 2009</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>27</b>	<b>87</b>	<b>96</b>	<b>57</b>	<b>282</b>	<b>123</b>	<b>20</b>	<b>425</b>	<b>230</b>	<b>1 309</b>	<b>59</b>	<b>2 023</b>

**Effectifs approuvés pour 2010***Sièges*

Kaboul	1	2	4	8	25	70	64	20	194	136	-	330	94	592	55	1 071
Islamabad	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	2	-	6
Téhéran	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	1	-	4

*Bureaux régionaux et provinciaux*

Kaboul	-	-	-	1	-	4	5	4	14	5	-	19	16	63	1	99
Puli Alam	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	35	-	43
Bazarak	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	35	-	43
Kandahar	-	-	-	1	-	4	4	3	12	7	-	19	18	74	3	114
Zabul	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	-	5	4	36	-	45
Nimroz	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	-	5	4	36	-	45
Uruzgan	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	37	-	45
Helmand	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	35	-	43
Herat	-	-	-	1	-	5	5	3	14	6	-	20	18	66	3	107
Ghor	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	-	44
Badghis	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	-	44
Farah	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	1	45
Mazar-e Charif	-	-	-	1	-	5	5	3	14	5	-	19	17	63	3	102
Faryab	-	-	-	-	-	1	1	2	4	1	-	5	4	37	1	47
Sari Pul	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	37	-	45

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	SSG	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Services généraux</i>		<b>Total (personnel international)</b>	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
										Service de sécurité						
Sheberghan	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	35	-	<b>43</b>
Jalalabad	-	-	-	1	-	5	4	3	<b>13</b>	5	-	<b>18</b>	16	69	3	<b>106</b>
Kunar	-	-	-	-	-	1	1	2	<b>4</b>	1	-	<b>5</b>	4	36	-	<b>45</b>
Mehtarlam	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	35	-	<b>43</b>
Kunduz	-	-	-	1	-	5	4	3	<b>13</b>	5	-	<b>18</b>	16	62	3	<b>99</b>
Badakhshan	-	-	-	-	-	1	2	1	<b>4</b>	1	-	<b>5</b>	4	36	-	<b>45</b>
Baghlan	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	37	1	<b>46</b>
Taluqan	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	35	-	<b>43</b>
Bamyan	-	-	-	1	-	4	4	3	<b>12</b>	5	-	<b>17</b>	16	67	3	<b>103</b>
Day Kundi	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	32	-	<b>40</b>
Gardez	-	-	-	1	-	4	4	3	<b>12</b>	5	-	<b>17</b>	17	65	3	<b>102</b>
Khost	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	36	-	<b>44</b>
Ghazni	-	-	-	-	-	1	2	1	<b>4</b>	1	-	<b>5</b>	4	37	1	<b>47</b>
Sharan	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	35	-	<b>43</b>
<b>Total pour 2010</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>25</b>	<b>129</b>	<b>126</b>	<b>68</b>	<b>371</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>571</b>	<b>315</b>	<b>1 874</b>	<b>81</b>	<b>2 841</b>
<b>Variation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>(2)</b>	<b>42</b>	<b>30</b>	<b>11</b>	<b>89</b>	<b>77</b>	<b>(20)</b>	<b>146</b>	<b>85</b>	<b>565</b>	<b>22</b>	<b>818</b>

32. Le projet de budget pour 2010 comprend les propositions suivantes :

a) Transformer un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) existant et 19 postes d'agent des services généraux (Autres classes) existants en postes d'agent du Service mobile, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi (voir tableau 4);

b) Transférer 51 postes existants (voir tableau 5);

c) Reclasser 12 postes existants (voir tableau 6).

Tableau 4

**Transformation proposée de postes de la catégorie des services généraux existants en postes de la catégorie du Service mobile**

<i>Unité</i>	<i>Nombre de postes</i>
Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan	2
Groupe de la communication stratégique et du porte-parole	1
Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante I)	1
Division des affaires politiques	1
Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante II)	1
Conseiller spécial pour le développement	1
Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan	1
Équipe de collaborateurs directs du Chef de cabinet	1
Groupe des affaires juridiques	1
Groupe des auditeurs résidents	1
<b>Total partiel (services organiques)</b>	<b>11</b>
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission	1
Section des finances	3
Section des achats	2
Section des ressources humaines	1
Section des services généraux	1
Section des communications et de l'informatique	1
<b>Total partiel (appui à la Mission)</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>

Tableau 5  
**Transfert proposé de postes existants**

<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Poste</i>
Groupe des droits de l'homme	Groupe de la protection de l'enfance	1 P-4
Groupe de la lutte contre les stupéfiants	Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants	1 D-2 1 P-3
Affaires humanitaires	Coordonnateur résident/Groupe de l'équipe de pays des Nations Unies	1 P-2 1 AN
<b>Total (services organiques)</b>		<b>5</b>
Bureau des services techniques	Section de l'approvisionnement et des carburants	2 SM 1 AL 1 VNU
Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements	Section des opérations aériennes	1 P-4 1 P-3 2 AN 4 AL
Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements	Section du contrôle des mouvements	2 SM 2 AN 17 AL
Section des services généraux	Section des ressources humaines/Groupe des voyages	2 SM 3 AL 1 VNU
Section de la formation	Section des ressources humaines/Groupe de la formation	1 P-3 2 AN 2 AL 2 VNU
<b>Total (appui à la Mission)</b>		<b>46</b>
<b>Total</b>		<b>51</b>

Tableau 6  
**Reclassement proposé de postes existants**

<i>Unité</i>	<i>De</i>	<i>À</i>
Groupe du Coordonnateur résident/Groupe de l'équipe de pays des Nations Unies	P-2	P-3
Groupe du Coordonnateur résident /Groupe de l'équipe de pays des Nations Unies	P-3	P-4
Groupe Déontologie et discipline	P-4	P-5
Section de la sécurité	P-4	P-5
<b>Total partiel (services organiques)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Bureau régional de Kaboul – région du centre	P-5	D-1
Bureau régional d'Herat	P-5	D-1
Bureau régional de Mazar-e Charif	P-5	D-1

<i>Unité</i>	<i>De</i>	<i>À</i>
Bureau régional de Jalalabad	P-5	D-1
<b>Total partiel (bureaux régionaux)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Section des ressources humaines	P-3	P-4
Section des ressources humaines	P-4	P-5
Section du budget et de la planification	P-4	P-5
Section des achats	P-2	P-3
<b>Total partiel (appui à la Mission)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>

33. L'effectif total proposé pour la MANUA pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 est de 2 841 postes, soit une augmentation de 146 postes devant faire l'objet d'un recrutement international (8 D-1, 42 P-4, 30 P-3, 11 P-2, 77 agents des services mobiles), de 650 postes d'agent recruté sur le plan national (85 administrateurs et 565 agents locaux) et de 22 Volontaires des Nations Unies.

34. Le tableau d'effectifs proposé pour 2010 pour les bureaux régionaux et provinciaux, à savoir les 8 bureaux régionaux et 15 bureaux de province existants ainsi que les 6 bureaux de province proposés, est de 1 760 postes, en comptant l'augmentation proposée de 585 postes à divers niveaux, comme indiqué dans l'annexe B au présent rapport.

## A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

### Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

*Personnel recruté sur le plan international : transformation d'un poste d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent du Service mobile*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	1	–	–	–	1	1	–	–	<b>3</b>	–	2	<b>5</b>	–	2	–	<b>7</b>
Effectifs proposés pour 2010	1	–	–	–	1	1	–	–	<b>3</b>	2	–	<b>5</b>	–	2	–	<b>7</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>(2)</b>	–	–	–	–	–

35. L'Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan apporte au Représentant spécial un appui aussi bien technique qu'administratif. Elle lui donne des conseils stratégiques et assure la liaison avec le Bureau du Chef de cabinet, d'autres unités relevant directement du Représentant spécial et les deux composantes de la Mission. Elle aide également le Représentant spécial à planifier les programmes, à organiser des réunions avec de hautes personnalités de la communauté internationale ou des dirigeants nationaux et à prévoir et organiser des déplacements à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la Mission.

36. Il est proposé de transformer deux postes existants, l'un d'agent des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et l'autre d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent du Service mobile, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Groupe des droits de l'homme

*Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile); transfert d'un poste P-4 au Groupe de la protection de l'enfance récemment créé (composante II)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 4 postes (2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent local)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	2	4	3	-	10	-	-	10	4	7	1	22
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	3	4	3	-	11	1	-	12	6	9	1	28
<b>Variation</b>	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	2	2	-	6

37. Le Groupe des droits de l'homme surveille l'exercice des droits de l'homme en Afghanistan ainsi que la protection des civils en vérifiant systématiquement les violations de ces droits et en veillant à ce que les droits de l'homme et le droit international humanitaire soient pleinement respectés dans le pays. Il appuie également le Gouvernement afghan, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et les associations de défense des droits de l'homme de la société civile afghane et leur apporte une assistance technique; il a par ailleurs renforcé son partenariat avec la Commission en acceptant de mener, soit avec elle, soit de façon complémentaire, des activités de sensibilisation aux droits de l'homme ainsi que de promotion et de défense de ces droits, notamment pour ce qui est de la formation, de la sensibilisation, du suivi, de la vérification, de la communication d'informations et d'interventions en cas de problème grave. C'est au Groupe qu'incombe le rôle crucial de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et

d'aider le Gouvernement afghan, ainsi que l'appareil judiciaire et la société civile à créer un environnement propice au respect de ces droits. Il s'occupe par ailleurs du suivi et de la communication d'informations sur le terrain, organise et conçoit des stages de formation et des campagnes de sensibilisation et forge des partenariats stratégiques avec des partenaires internationaux, le Gouvernement afghan et des acteurs non gouvernementaux en vue de promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme. Au sein de l'équipe de pays, la coordination des activités menées dans le domaine des droits de l'homme est facilitée par le Groupe thématique sur les droits de l'homme.

38. L'évolution de la situation des droits de l'homme en Afghanistan pose de nouveaux défis en même temps qu'elle ouvre de nouvelles possibilités de promouvoir le respect et la réalisation de ces droits. Parmi les nouveaux problèmes qui compliquent la tâche du Groupe, on peut citer l'impact grandissant du conflit armé sur les civils, la répression des médias et la violence à l'égard des femmes, laquelle est particulièrement préoccupante compte tenu des élections et des contraintes qui limitent la capacité des femmes de participer à la vie publique.

39. Sur le plan opérationnel, le Groupe a pour mandat de surveiller et faire connaître la situation des droits de l'homme en Afghanistan, ainsi que de promouvoir – notamment grâce à des activités de sensibilisation – la prévention des violations de ces droits et la protection contre de telles violations. Il s'intéresse aussi bien à la protection des civils qu'aux droits civils et politiques, notamment dans le domaine de la détention, de la liberté d'expression, de la violence à l'égard des femmes et des élections. Sont également très importants les droits économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à la santé, au logement et à un niveau de vie adéquat. Le Groupe s'emploie à renforcer les capacités et il coopère avec le Gouvernement afghan, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et des acteurs de la société civile.

40. Deux problèmes graves mettent en péril sa capacité de surveiller et promouvoir l'exercice des droits de l'homme et de transmettre des informations à ce sujet, à savoir la recrudescence du conflit et l'impunité généralisée, notamment la marge de manœuvre de plus en plus étroite dont dispose la société civile afghane en matière de sensibilisation aux droits de l'homme.

41. L'évolution de la situation des droits de l'homme en Afghanistan tient notamment à ce que le nombre d'incidents ayant fait des victimes parmi les civils a augmenté de façon dramatique tout au long de 2008 et de 2009, si bien qu'il est devenu urgent de prêter une attention accrue à la protection des civils et d'agir en conséquence. Ces tendances devraient persister en 2010. Les problèmes pressants se sont aggravés et il est désormais indispensable que le siège de la Mission à Kaboul consacre davantage de ressources à des préoccupations se rapportant à la protection des droits de l'homme en situation de conflit en vue d'appuyer et d'orienter les activités de surveillance et de communication sur le terrain. Il s'agit notamment de faire face à la multiplication des demandes d'information et d'analyse en matière de protection des civils et de s'engager de manière soutenue dans des mécanismes interinstitutions, des activités de sensibilisation et de formation ainsi que de renforcement des capacités dans le domaine des bases de données.

42. Jointes aux programmes politiques et autres qui menacent d'inverser certains des progrès réalisés, les élections dans le pays font ressortir qu'il convient de braquer davantage les phares sur des questions comme le rôle des femmes dans la

vie publique et la liberté d'expression. Il importe également de faire fond sur les investissements déjà réalisés en vue de renforcer les capacités du Gouvernement, des partenaires non gouvernementaux et de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, et d'en consentir de nouveaux.

43. Le moment est propice à la promotion des droits de l'homme dans la mesure où l'on est davantage conscient des répercussions du conflit sur les civils et de leurs ramifications politiques. En outre, bien que les acteurs de la société civile se heurtent à de nombreux problèmes, ils ont toujours autant à cœur d'acquérir les compétences et moyens voulus pour lutter, au niveau local, contre le climat d'impunité qui prévaut.

44. Compte tenu de son mandat et de l'évolution de la situation en Afghanistan, le Groupe a retenu les domaines suivants comme priorités thématiques : protection des civils; liberté d'expression, en particulier dans le cadre de la campagne électorale en cours; justice transitionnelle; droits des femmes; droits économiques, sociaux et culturels liés à l'efficacité de l'aide et à la programmation axée sur ces droits; droits des détenus (notamment en période de conflit), en particulier compte tenu de la campagne électorale en cours qui se prolongera en 2010 avec la tenue des élections parlementaires; poursuite de la coopération et du renforcement des capacités en collaboration avec les autorités afghanes, la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et les acteurs de la société civile; élections présidentielles, aux conseils provinciaux et parlementaires de 2009 et 2010.

45. Au siège de la Mission à Kaboul, le Groupe des droits de l'homme continuera de fournir des services aux parties prenantes internes et externes; aux institutions gouvernementales; à la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et à des organisations de la société civile; au personnel sur le terrain (coordination, supervision, gestion et appui technique et logistique); au Département des opérations de maintien de la paix (liaison, communication d'informations et analyse); au Représentant spécial du Secrétaire général et au Coordonnateur des secours d'urgence au Siège à New York ainsi qu'au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, à l'intention duquel il établira des rapports et procèdera à des analyses, exécutera des projets et assurera la remontée de l'information de manière générale, ce pour quoi le Haut-Commissariat continuera de fournir un poste P-3. Le Groupe a également pour tâche d'assurer la liaison au niveau central avec tous les organes de coordination compétents, notamment l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire et le groupe interinstitutions de protection en Afghanistan.

46. À l'heure actuelle, le Groupe se heurte à un gros manque de moyens dans les domaines techniques, politiques et administratifs suivants : protection des civils; promotion, sensibilisation et communication; appui sur le terrain/recrutement; assistance en matière de coordination et de gestion. Il compte renforcer ses capacités de faire face à des questions liées à la protection des civils en période de conflit et de s'attaquer à d'autres problèmes qui se posent au niveau local en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les élections, la violence à l'égard des femmes et la liberté d'expression.

#### **Protection des civils**

47. Le Groupe continuera de suivre la situation des civils en période de conflit et de faire rapport à ce sujet, conformément à la résolution 1868 (2009) du Conseil de

sécurité, activités pour lesquelles un renforcement de ses capacités est proposé. Il se trouve en outre de plus en plus sollicité en raison de la complexité grandissante et de l'élargissement du conflit en Afghanistan. Pour amener les forces militaires internationales en présence à se pencher sur des questions touchant la protection des civils, notamment le respect du droit international humanitaire et afin de répondre à la nécessité concomitante de redoubler d'efforts pour encourager toutes les parties au conflit à satisfaire à leurs obligations en la matière, il doit disposer d'un personnel spécialisé dans la protection des civils.

48. Au sein de la Mission, l'importance et le retentissement des questions se rapportant à la protection des civils ont fait que les demandes de rapports actualisés et précis à l'intention du Coordonnateur des secours d'urgence, du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et d'autres mécanismes des Nations Unies, ainsi que de mécanismes basés en Afghanistan, se sont multipliées. Non seulement le Groupe doit répondre à ces sollicitations de plus en plus nombreuses mais il doit aussi continuer de conseiller et appuyer le personnel chargé de la protection des droits de l'homme sur le terrain. À l'heure actuelle, il ne dispose pas des moyens nécessaires pour analyser comme il convient l'information concernant la protection des civils qu'il reçoit des bureaux sur le terrain et en tirer parti aux fins de l'établissement de rapports, de l'organisation de campagnes de sensibilisation ou de la planification stratégique.

49. Il est donc proposé de créer un nouveau poste (P-5) pour un spécialiste des droits de l'homme et de la protection des civils. Ce spécialiste serait chargé de superviser toutes les activités techniques menées par le Groupe et les agents sur le terrain en vue de protéger les civils. Il lui incomberait de superviser les enquêtes en cas de pertes civiles, de mettre au point, à l'intention du personnel, des stratégies de formation et de renforcement des capacités de sensibilisation aux niveaux central et local, et d'intervenir à un niveau élevé auprès des forces militaires internationales, du Gouvernement afghan, de la société civile et de l'opposition pour faire valoir la nécessité de protéger les civils.

50. Il est également proposé de créer un nouveau poste (P-4) pour un spécialiste des droits de l'homme, dont le titulaire serait chargé de mettre au point des méthodes et procédures bien précises permettant de produire rapidement des rapports en réponse au nombre croissant de demandes d'information; de participer aux principales réunions organisées au niveau national, notamment celles de l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire et du groupe interinstitutions de protection en Afghanistan afin de promouvoir la protection des civils et de veiller à la coordination et à l'efficacité des mesures adoptées; de s'employer à institutionnaliser le dialogue avec les forces militaires internationales au sujet de la protection des civils et de donner des conseils techniques aux partenaires nationaux, dont la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan.

51. Il est également proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national pour remédier au manque de personnel local au sein du Groupe, carence que l'aggravation du conflit en Afghanistan, et par ricochet, la recrudescence des enquêtes et l'accroissement des besoins en matière de liaison avec le personnel sur le terrain et autres interlocuteurs, font ressortir de plus en plus nettement.

## **Élections**

52. Pour répondre à l'intensification de la demande au moment des élections parlementaires et promouvoir efficacement les droits de l'homme, le Groupe des droits de l'homme devra coordonner étroitement ses activités avec celles de ses partenaires afghans et appuyer la société civile afghane tout au long du processus.

53. Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté au niveau national et deux nouveaux postes d'agent local pour appuyer l'équipe électorale. L'administrateur recruté au niveau national serait chargé de faire fond sur les partenariats existants et les contacts déjà établis avec la société civile afghane en vue de faciliter l'élaboration d'un programme cohérent et d'aider les partenaires à contribuer plus efficacement au processus électoral. Les agents locaux assureraient la coordination avec les partenaires afghans, faciliteraient la collaboration entre les agents sur le terrain et la société civile afghane régionale et fourniraient un appui administratif, notamment en matière de traduction.

## **Administration**

54. Il est indispensable que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Département des opérations de maintien de la paix évaluent de façon coordonnée les connaissances et compétences techniques que les candidats doivent posséder dans le domaine des droits de l'homme au cours de la présélection, de l'entretien et de la sélection finale. Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'agent du Service mobile, dont le titulaire aurait pour tâche de faciliter le recrutement et de s'occuper d'autres questions se rapportant au personnel. Cet agent assurerait la liaison avec le Haut-Commissariat et avec le Département pour ce qui est du recensement, du recrutement et de la formation du personnel chargé de défendre les droits de l'homme. Ce rôle de liaison – nouveau pour le Groupe – aurait pour but de garantir l'efficacité des moyens déployés en Afghanistan dans le domaine des droits de l'homme.

55. Il est également proposé de transférer un poste (P-4) existant au nouveau Groupe de la protection de l'enfance au titre de la composante II afin d'assurer la liaison avec le Groupe des droits de l'homme pour les questions se rapportant aux droits de l'enfant. Le titulaire aiderait à surveiller le respect des droits de l'enfant et à signaler les violations ainsi qu'à coordonner les mécanismes de réponse à ces violations et le renforcement des capacités de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan en matière de protection de l'enfance dans les conflits armés.

## **Groupe de la communication stratégique et du porte-parole**

*Personnel recruté sur le plan international : transformation d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'administrateur et de 6 postes d'agent local*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	1	2	5	-	<b>9</b>	-	1	<b>10</b>	5	7	-	<b>22</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	1	2	5	-	<b>9</b>	1	-	<b>10</b>	6	13	-	<b>29</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>(1)</b>	-	<b>1</b>	<b>6</b>	-	<b>7</b>

56. Le Groupe de la communication stratégique et du porte-parole continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 36 du document A/63/346/Add.4.

57. Le Groupe a élargi sa présence sur le terrain en Afghanistan en 2009, de façon à accroître la visibilité et le retentissement des activités de la Mission en dehors de Kaboul et à appuyer le renforcement des opérations sur le terrain de manière générale. En 2009, des équipes régionales de presse et de communication ont été créées à Herat, Mazar-e Charif, Jalalabad et Kunduz. Chacun des autres bureaux régionaux de la Mission dispose désormais d'un agent local chargé de la communication. Cet élargissement a permis notamment au Groupe de produire de nouveaux matériels d'information, en particulier d'accroître le nombre de publications et de contenus Web tant en dari qu'en pashto. Pour faciliter la tâche et contribuer au renforcement des capacités du personnel chargé de la communication recruté sur le plan national, il est proposé de créer un poste d'administrateur supplémentaire et six postes d'agent local, comme indiqué ci-après :

a) Fonctionnaire de l'information recruté sur le plan national (pashto) (1 poste d'administrateur) : le titulaire de ce poste serait chargé de mettre au point des produits d'information en pashto de façon à mieux répondre aux besoins des auditoires cibles, ainsi que de fournir du contenu à un site Web d'expression pashto créé en 2009 et à contrôler la qualité des informations affichées sur ce site;

b) Assistant administratif/assistant d'information (1 poste d'agent local) : le titulaire de ce poste aurait pour tâche d'appuyer les membres du Groupe chargé des relations avec les médias en répondant aux demandes d'aide quotidiennes, de plus en plus nombreuses, et en prenant en charge les aspects logistiques des points de presse et autres manifestations publiques;

c) Assistant principal (publications et presse) (1 poste d'agent local) : le titulaire de ce poste aurait pour tâche de collaborer avec les membres du Groupe chargé des publications et des sites Web à la production de contenus en dari et en pashto pour les divers bulletins d'information, magazines et communiqués de presse de la Mission ainsi que d'articles destinés aux médias et aux sites Web;

d) Caméraman principal (1 poste d'agent local) : le titulaire de ce poste aurait pour tâche de produire et diffuser du matériel télévisé et vidéo de façon à aider le Groupe à renforcer sa collaboration avec les chaînes de télévision des différentes régions, ainsi que de collaborer avec l'assistant du producteur vidéo à la production

de communiqués d'intérêt public, de documentaires et d'autres émissions et de lui apporter son concours. La création de ce poste permettrait en outre de mieux appuyer les initiatives menées conjointement avec la Télévision des Nations Unies;

e) Photographe principal (1 poste d'agent local) : le titulaire de ce poste serait chargé de fournir des photos pour la Mission et ses publications, d'illustrer les activités de la MANUA, de gérer sa base de données photographiques, d'organiser des expositions de photos selon les besoins et d'appuyer le service Photo du jour de la Mission;

f) Commis/gestionnaire de bureau (information) (2 postes d'agent local) : les titulaires de ces postes auraient pour tâche d'assurer l'administration des locaux du Groupe, notamment pour ce qui est de la sécurité du stockage du matériel, de la gestion des stocks, du catalogage et de la diffusion des produits d'information et matériels liés aux campagnes, du transport et de l'installation du matériel et des produits d'information lors de manifestations organisées à l'extérieur ainsi que de la gestion des filières de diffusion entre Kaboul et les régions.

58. Il est également proposé de transformer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) existant en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Groupe de l'analyse et de la planification

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes (1 P-4, 1 P-2)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Services sécurité généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	1	3	3	1	<b>9</b>	-	-	<b>9</b>	3	7	-	<b>19</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	1	4	3	2	<b>11</b>	-	-	<b>11</b>	3	7	-	<b>21</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>	-	-	-	<b>2</b>

59. Le Groupe de l'analyse et de la planification continuera d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général à définir l'orientation générale de la Mission et d'appuyer le Conseil commun de coordination et de suivi dans ses tâches de coordination et de suivi stratégiques.

60. Le Groupe est chargé de mener des travaux d'analyse et de planification stratégique en tenant compte des principaux problèmes à régler et possibilités à exploiter en Afghanistan; de mettre au point et planifier une approche intégrée au niveau du district dans les domaines des affaires politiques, de la sécurité et du développement, et de maintenir des contacts étroits avec les composantes affaires politiques et développement de la Mission, les bureaux régionaux et autres bureaux décentralisés, la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'Organisation du

Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et les bailleurs de fond; de faire fonction de centre d'analyse pour l'ensemble de la Mission en fournissant à celle-ci des analyses ponctuelles et précises; de produire des documents d'orientation, des documents d'information, des aide-mémoire et des discours à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général et d'assurer le secrétariat du Conseil commun ainsi que de lui fournir des analyses.

61. Créé en 2009, le Groupe a été doté de neuf postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2) pour lui permettre d'appuyer le Représentant spécial du Secrétaire général dans ses fonctions de coprésident du Conseil commun, de fournir des orientations stratégiques et des analyses intersectorielles au Représentant spécial et aux responsables de la Mission et de mettre en œuvre une approche intégrée.

62. Adoptée à la fin de 2008 parce que le Gouvernement afghan était privé d'accès à un certain nombre de districts ou n'y avait qu'un accès partiel, l'approche intégrée consiste à tenter de concentrer les principaux programmes dans les domaines de la sécurité, des affaires politiques, de la gouvernance et du développement de façon à empêcher les reculs et à stabiliser les districts qui présentent une importance cruciale et sont soumis à de fortes pressions en raison d'infiltrations d'insurgés. Une telle approche requiert une coordination poussée entre les ministères afghans, la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité. Un groupe de travail sur l'approche intégrée a été créé en novembre 2008, avec la participation du Gouvernement afghan, représenté par la Direction indépendante de la gouvernance locale, de la MANUA, de la Force internationale et des principaux bailleurs de fond. Ce groupe a recensé plus de 50 districts revêtant une importance cruciale, dont cinq pour lesquels un descriptif politique et des évaluations conjointes devaient être établis en priorité. L'approche devrait être élargie à d'autres districts en 2010. C'est essentiellement au niveau local qu'il est indispensable de coordonner les activités de façon à bien planifier leur adaptation au district. Mais il appartient à la MANUA à Kaboul d'assurer la coordination quotidienne et stratégique avec le Gouvernement afghan, la Force internationale d'assistance à la sécurité et les principaux donateurs, et de suivre la mise en œuvre de l'approche intégrée.

63. Afin d'aider la Mission dans cette tâche, il est proposé de créer deux nouveaux postes (P-4 et P-2), comme indiqué ci-après :

a) Coordonnateur (1 P-4) : le titulaire de ce poste serait responsable du Groupe de travail sur l'approche intégrée; établirait des documents directifs et conceptuels à l'appui de la mise en œuvre de cette approche; assurerait la liaison avec les principales parties prenantes de façon à créer un consensus autour de décisions stratégiques; préparerait et faciliterait les réunions en prenant en charge les communications officielles ainsi qu'en recueillant, analysant et assimilant l'information dont les responsables de la Mission ont besoin pour prendre des décisions, et maintiendrait d'étroites relations de travail avec la Force internationale d'assistance à la sécurité, le Gouvernement afghan et les principaux donateurs;

b) Spécialiste adjoint des affaires politiques (1 P-2) : le titulaire de ce poste aurait pour tâche d'appuyer l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de l'approche intégrée dans les districts; d'aider les bureaux de la MANUA sur le terrain à produire les descriptifs de district qui forment le cadre analytique de l'approche intégrée; d'analyser les besoins de certains districts en matière de

sécurité, de gouvernance et de développement de façon globale et à conseiller le Groupe pour les questions se rapportant à la mise en œuvre de l'approche intégrée.

**Section de la sécurité [dont système intégré de gestion de la sûreté et de la sécurité (Département de la sûreté et de la sécurité/Département des opérations de maintien de la paix)]**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 22 postes (1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 18 postes d'agent du Service mobile); reclassement d'1 poste P-4 à la classe P-5*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 21 postes d'agent local*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	2	6	5	14	36	-	50	-	150	2	202
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	2	2	7	6	18	54	-	72	-	171	2	245
<b>Variation</b>	-	-	-	1	1	-	1	1	4	18	-	22	-	21	-	43

64. La Section de la sécurité continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 40 et 41 du document A/63/346/Add.4.

65. L'accord sur le statut de la mission conclu entre la MANUA et le Gouvernement afghan stipule qu'il incombe au premier chef à ce dernier d'assurer la protection du personnel des Nations Unies, de leur conjoint, des personnes à leur charge et de leurs biens ainsi que des biens de la Mission. De son côté, celle-ci a pour tâche d'aider le Gouvernement hôte à développer ses capacités dans le domaine du maintien de l'ordre afin de protéger ses nationaux et leurs biens et de fournir une protection adéquate au personnel et aux biens de l'Organisation.

66. Le personnel civil de la Mission opère dans des zones et des situations le plus souvent caractérisées par l'instabilité et l'insécurité, et son rôle est de trouver les moyens d'inverser de telles situations grâce à des programmes et à des projets de renforcement des capacités. Pour planifier la sécurité de façon à protéger le personnel de la MANUA, il faut donc être en mesure d'évaluer la situation sur le terrain et de consulter le Gouvernement hôte en permanence.

67. Les responsables de la sécurité à la Mission sont en contact depuis plusieurs années avec les forces de sécurité afghanes au niveau le plus élevé; ils leur font part de leurs préoccupations et examinent avec elles la marche à suivre. Parallèlement, la MANUA et les services de sécurité de l'ONU en Afghanistan consultent régulièrement la Force internationale d'assistance à la sécurité et, si besoin est, sollicitent son aide pour protéger le personnel civil de l'ONU et ses biens dans certaines circonstances précises, par exemple pour escorter des convois logistiques ou lors d'évacuations de dernière minute. Du fait que les contingents changent

constamment et opèrent par roulement et en raison des modifications d'ensemble apportées à la stratégie de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, l'ONU et la Section de sécurité de la Mission doivent rester en contact permanent avec le commandement de la Force internationale aux échelons les plus élevés pour assurer la sécurité des opérations et activités de la MANUA, compte tenu des nouveaux mandats que le Conseil de sécurité confie à cette dernière.

68. Il est donc proposé de créer un nouveau poste D-1 de conseiller principal pour la sécurité dont le titulaire dépendrait directement du Représentant spécial du Secrétaire général pour ce qui est des grandes orientations. Si, comme il est proposé, on renforçait la Section de la sécurité au titre de la structure intégrée du Département de la sûreté et de la sécurité, les effectifs de la Mission seraient plus importants que ceux qui ont été approuvés pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et comparables à ceux de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS); or le personnel chargé de la sécurité à la MANUI comme à la MINUS est dirigé par un conseiller principal pour la sécurité de la classe D-1. Le rôle de ce fonctionnaire à la MANUA serait équivalent à celui de ses homologues à la MANUI et à la MINUS. Dans le cadre de la structure intégrée du Département en Afghanistan, la Section de la sécurité de la Mission demeurerait placée sous le commandement et le contrôle opérationnels de son chef.

69. Le Conseiller principal pour la sécurité serait chargé d'assurer la coordination avec le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante I) et d'aborder toutes les questions se rapportant à la sécurité dans le cadre d'un dialogue avec ses homologues aux échelons les plus élevés au sein des forces de sécurité afghanes et de la Force internationale d'assistance à la sécurité. Le Conseiller en chef pour la sécurité continuerait pour sa part à superviser le commandement général des opérations de la structure de sécurité intégrée en Afghanistan et ferait directement rapport au Représentant spécial du Secrétaire général et responsable désigné. Il contribuerait au choix des grandes orientations mais ne dirigerait en aucune manière les opérations proprement dites.

70. Le Chef de la Section de la sécurité de la Mission est également l'adjoint du Conseiller en chef pour la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité en Afghanistan. Il appartient donc à la fois à la structure de sécurité intégrée en Afghanistan et à la Section. Il fait rapport directement au Chef de la Mission, en sa double qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et de responsable désigné, par l'intermédiaire du Conseiller en chef pour la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité. En l'absence de ce dernier, il fait également rapport au Département au Siège à New York. Le Chef de la Section est responsable de la sûreté et de la sécurité du personnel, des installations et des opérations de la MANUA et il est tenu d'en rendre compte. En outre, conformément aux orientations données par le Conseiller en chef pour la sécurité, il conseille les responsables de la Mission pour toutes les affaires se rapportant à la sécurité. Il est également chargé de superviser tous les spécialistes de la sécurité recrutés sur le plan international, les agents du Service mobile et tous les agents de sécurité recrutés au niveau national déployés sur le terrain dans tout le pays. Par ailleurs, en liaison avec les services du Département de la sûreté et de la sécurité en Afghanistan sous la direction du Conseiller en chef pour la sécurité du Département, il est tenu de rencontrer fréquemment les officiers de la Force internationale ayant rang de colonel ou de lieutenant-colonel ainsi que les responsables du Ministère afghan de l'intérieur et de la Direction nationale de la sécurité ayant rang de général de division.

71. Compte tenu de la charge de travail décrite plus haut et des responsabilités accrues du Chef de la Section, du nombre et du niveau du personnel dont il assure la supervision et du niveau élevé des personnalités, aussi bien à l'ONU qu'à l'extérieur, avec lesquelles il doit collaborer ainsi qu'en prévision de l'élargissement futur de la Mission, il est proposé de reclasser son poste de P-4 à P-5. Le Chef de la Section continuerait de faire rapport au Représentant spécial du Secrétaire général par l'intermédiaire du Conseiller en chef pour la sécurité de la structure intégrée du Département de la sûreté et de la sécurité pour l'Afghanistan et du Conseiller principal pour la sécurité.

72. Il est également proposé de créer un poste P-4 dont le titulaire aurait qualité de chef adjoint de la Section de la sécurité et dépendrait directement du Chef de la Section. Compte tenu des responsabilités croissantes du Conseiller pour les questions de sécurité sur le terrain et afin de remédier aux insuffisances actuelles de la liaison entre les services de sécurité et de la coordination avec les interlocuteurs externes de la MANUA au quotidien, le Chef adjoint de la Section de la sécurité assumerait une partie des tâches du Conseiller pour les questions de sécurité sur le terrain en ce qui concerne la gestion au siège à Kaboul et les agents et opérations de sécurité dans les régions. Par ailleurs, en l'absence du Chef de la Section, il serait responsable de la liaison avec les hauts responsables auxquels il fournirait des conseils et des recommandations pour les questions se rapportant à la sécurité. Outre ses fonctions d'adjoint, il serait chargé de coordonner les besoins opérationnels de l'ensemble de la Mission pour ce qui est des aspects logistiques, administratifs et budgétaires des questions se rapportant à la sécurité; de superviser le Conseiller pour les questions de sécurité sur le terrain et le Groupe des cartes d'identité; et, par l'intermédiaire du Chef de la Section, de rencontrer fréquemment des représentants d'autres organismes des Nations Unies, des agents de sécurité internationaux de l'ONU, des officiers supérieurs internationaux, les responsables de la sécurité d'autres mécanismes internationaux de sécurité et des représentants du Gouvernement afghan.

73. Il est également proposé de créer un nouveau poste de la classe P-3 pour un analyste de l'information au Centre des opérations d'information sur la sécurité. Cet analyste aurait pour tâche de suivre les menaces et incidents se rapportant à la sécurité de l'ONU. Lors de la création du Centre, on relevait en moyenne 60 incidents par mois en Afghanistan. Depuis, l'analyse des conflits régionaux qui ont des répercussions sur la sécurité dans le pays s'est ajoutée à sa charge de travail (voir A/63/346/Add.4, par. 41). En 2008, on a signalé en moyenne 711 incidents par mois et ce chiffre s'est établi à 700 pour les quatre premiers mois de 2009. On s'attend en outre à ce que les incidents se multiplient en 2010, année électorale au cours de laquelle on estime que 3 000 candidats devraient se présenter aux élections parlementaires, que le nombre de candidats aux élections pour les conseils de district pourrait atteindre 24 000 et que l'insurrection redoublera d'intensité aussi bien en Afghanistan qu'au Pakistan. On prévoit également que les effectifs de l'ONU augmenteront de manière significative en raison de l'appui apporté à la Commission électorale indépendante afghane et à d'autres acteurs comme la Commission des contentieux électoraux. Le Centre des opérations d'information sur la sécurité a commencé d'être associé à la planification des opérations de sécurité au cours des préparatifs des élections de 2008 lorsqu'il a été chargé de représenter l'ONU aux réunions organisées chaque semaine avec les forces de sécurité afghanes pour analyser les menaces. Des spécialistes de la sécurité du projet ELECT du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) attendent par ailleurs de lui des analyses des menaces reçues, ce qui alourdit encore la charge de travail.

74. Les élections et les menaces auxquelles elles donnent lieu ainsi que le nombre d'incidents concernant directement l'ONU ont également augmenté. On a enregistré 90 incidents de ce type en 2008 contre 41 en 2007 parallèlement à une prolifération des menaces. Conjointement avec le Groupe de l'analyse et de la planification, le Centre des opérations d'information sur la sécurité publie chaque semaine en la matière des prévisions de plus en plus nourries. Déterminer l'origine des menaces représente désormais pour le Centre un travail d'analyse supplémentaire. Il est très probable qu'en 2010, les attaques contre l'ONU se multiplieront en raison du renforcement de la présence de l'Organisation et de sa visibilité accrue ainsi que de l'évolution de l'insurrection, tous facteurs qui contribueront à faire d'elle une cible plus pertinente. En dotant le Centre d'un nouveau poste d'analyste de l'information, on lui permettrait de compléter et augmenter la production et la publication d'analyses liées à cette évolution de la situation.

75. Il est également proposé de créer un nouveau poste P-2 pour un spécialiste de la sécurité au sein du Système d'information des opérations de sécurité. Ce système regroupera les informations dont dispose la Mission en ce qui concerne la sécurité, les contrôles de sécurité (voyages à l'étranger et déplacements locaux), la désignation de personnes relais et le suivi des missions sur le terrain en salles radio, et les reliera à des cartes de manière à produire des rapports de situation que les opérations de sécurité sur le terrain pourront utiliser en temps réel. Le spécialiste de la sécurité serait donc chargé de fournir à la Section de la sécurité l'appui dont elle aura besoin en matière d'informatique afin de créer des sites Web, gérer et enrichir des bases de données et tirer parti des outils du Système d'information géographique pour mettre en place et gérer le Système d'information des opérations de sécurité.

76. Il est également proposé de créer 18 postes d'agent du Service mobile, à savoir :

a) Assistant de sécurité (Système d'information des opérations de sécurité) (1 poste) : le volume d'information que reçoit le Centre, soit sous forme électronique soit sur papier, dépasse les capacités de ses effectifs actuels. Ses analystes consacrent aujourd'hui une grande partie de leur temps tout simplement à recueillir des informations sur les incidents de plus en plus nombreux. La tâche reviendrait à l'assistant de sécurité;

b) Assistant de sécurité (logistique, finance et budget) (1 poste) : compte tenu de l'élargissement prévu de la Mission qui entraînera un développement de l'infrastructure ainsi qu'une augmentation des effectifs et des ressources matérielles, il faudra renforcer l'appui en matière de sécurité. L'assistant serait donc chargé de gérer les ressources qui auront été approuvées au titre de la Section de la sécurité;

c) Spécialiste de la sécurité (Groupe spécial d'enquête) (1 poste) : ce spécialiste se consacrerait essentiellement à des enquêtes de sécurité;

d) Spécialiste de la sécurité (siège à Kaboul) (2 postes) : à l'heure actuelle, la Section de la sécurité dispose au siège à Kaboul de trois spécialistes de la sécurité (agents du Service mobile) qui ont principalement pour tâche d'assurer 24 heures sur 24 et sept jours sur sept la sécurité des locaux, de l'infrastructure et du personnel du complexe B, du Palace 7, du Bureau du coordonnateur des Nations Unies pour les programmes d'assistance humanitaire et économique concernant l'Afghanistan et

de la base aérienne de transit de la MANUA à l'aéroport international de Kaboul; du Centre des opérations de sécurité qui, lui aussi, fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept; du système des personnes relais; des évaluations et inspections des logements et bureaux pour s'assurer de leur conformité aux normes minimales de sécurité opérationnelle; de la gestion des gardes de sécurité de l'ONU, armés ou non; de la coordination des dispositifs de sécurité pour les personnalités en visite; de la coordination des dispositifs de sécurité pour les réunions et manifestations et du maintien de liens de coordination étroits avec les forces de sécurité gouvernementales et internationales. Pour mieux répondre à ces demandes accrues, les titulaires des postes proposés seraient chargés de gérer les opérations de sécurité de la Mission, notamment l'habilitation du personnel et le suivi de ses déplacements, le système des personnes relais aux niveaux national et international, les bases de données électroniques et les gardes de sécurité, armés ou non;

e) Spécialiste de la formation au maniement des armes à feu (1 poste) : ce spécialiste serait chargé de la formation et aurait pour tâche d'assister le spécialiste actuellement en poste pour ce qui est de la certification, de la revalidation, du recyclage et de l'entretien des compétences;

f) Spécialiste de la protection des personnes (10 postes) et chef de l'équipe de protection des personnes (2 postes) : suite à l'évaluation des risques à laquelle il a été procédé et selon la recommandation formulée par le Département de la sûreté et de la sécurité en juin 2008 à la suite de sa propre évaluation, les normes minimales suivantes doivent être appliquées aux opérations de protection rapprochée pour certains hauts fonctionnaires de l'Organisation : cinq spécialistes doivent assurer la protection de ces personnalités par roulement 24 heures sur 24 (résidence, soirée, nuit); cinq spécialistes doivent assurer la protection rapprochée d'un cinquième haut fonctionnaire ou personnalité en visite, selon les besoins, ainsi que fournir la formation requise en la matière et se tenir prêts à venir en renfort en cas d'incidents; deux chefs d'équipe sont nécessaires pour superviser et diriger les 36 spécialistes de la protection des personnes répartis en trois équipes.

77. Il est également proposé de créer 21 postes supplémentaires d'agent recruté au niveau local qui pourraient être déployés comme gardes de sécurité pour veiller au bon déroulement des opérations et assurer 24 heures sur 24 et sept jours sur sept la sécurité des locaux et du personnel de la Mission au siège à Kaboul.

## **B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I)**

### **Équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques)**

*Personnel recruté sur le plan international : transformation d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	1	-	-	-	2	1	1	5	-	1	6	-	1	-	7
Effectifs proposés pour 2010	-	1	-	-	-	2	1	1	5	1	-	6	-	1	-	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-

78. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I) continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 47, 48 et 49 du document A/63/346/Add.4.

79. Il est proposé de transformer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

#### **Division des affaires politiques (dont les bureaux de liaison de la MANUA à Islamabad et à Téhéran)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes P-3; transformation de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes (1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent local)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009 <sup>a</sup>	-	-	1	1	2	6	4	-	14	-	1	15	8	11	2	36
Effectifs proposés pour 2010 <sup>a</sup>	-	-	1	1	2	6	7	-	17	1	-	18	9	12	2	41
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	3	-	3	1	(1)	3	1	1	-	7

<sup>a</sup> Dont 1 P-4, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 1 agent local affectés au bureau de liaison de Téhéran (postes de temporaire) et 1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux affectés au bureau de liaison d'Islamabad (postes de temporaire).

80. La Division des affaires politiques continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 51 à 54 du document A/63/346/Add.4. Sa charge de travail

a beaucoup augmenté en raison des responsabilités accrues de son directeur. Pour qu'elle puisse faire face, il faudra la doter de moyens supplémentaires dans le domaine de la sensibilisation politique, de la réconciliation nationale et de la consolidation de la paix; l'appuyer dans ses efforts visant à mieux tirer parti de sa complémentarité avec la Force internationale d'assistance à la sécurité; et l'aider à élaborer, vis-à-vis de l'Afghanistan, une stratégie plus cohérente à l'échelon international. En outre, dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a souligné qu'il était crucial de favoriser la coopération régionale, moyen de promouvoir la sécurité en Afghanistan.

81. Il est donc proposé de créer un nouveau poste P-3 pour un spécialiste des affaires politiques (coopération régionale). Ce spécialiste serait chargé de recenser les nouvelles possibilités de coopération régionale sur la base de la confiance mutuelle et de l'impartialité ainsi que d'accroître l'efficacité des initiatives existantes visant à donner un rôle plus important aux pays voisins de l'Afghanistan dans la reconstruction et le développement du pays; de collaborer étroitement avec les institutions du Gouvernement afghan afin de renforcer leur capacité de concevoir, élaborer et exécuter des projets régionaux; de recenser les occasions d'examiner les enseignements tirés de l'expérience, de dégager les problèmes communs, de régler les différends régionaux et d'adopter des mesures correctives; de suivre l'évolution de la situation dans les pays voisins (République islamique d'Iran, Chine et pays d'Asie centrale) et d'en analyser les répercussions politiques sur l'Afghanistan; et d'appuyer les efforts visant à renforcer la confiance entre les partenaires régionaux et le Gouvernement afghan en lançant un dialogue sur des sujets allant de la lutte contre les stupéfiants à la sécurité des frontières en passant par le commerce et le développement. La création de ce poste permettrait à la Division des affaires politiques de contribuer plus efficacement à des projets de renforcement des capacités du Département de la coopération régionale du Ministère afghan des affaires étrangères, dans le cadre d'une initiative menée conjointement par la MANUA et par le PNUD.

82. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a également souligné qu'il importait que la communauté internationale redouble d'efforts pour aider le Gouvernement afghan à mener à bien le programme de démantèlement des groupes armés illégaux, notamment en raison de l'insurrection dans le pays.

83. Il est donc proposé de créer un poste P-3 de spécialiste des affaires politiques (démantèlement des groupes armés illégaux et Groupe chargé de la coordination des politiques). Ce fonctionnaire serait chargé d'accroître la participation de la Division au démantèlement des groupes armés illégaux grâce à la fourniture d'un appui politique aux Ministères afghans de l'intérieur et de la défense et autres institutions afghanes compétentes ainsi qu'à une coordination accrue avec ces entités de façon à faciliter l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables; d'entreprendre l'analyse politique de ce qui fait actuellement obstacle au démantèlement des groupes armés illégaux en Afghanistan; d'appuyer la participation des partis politiques associés à ce démantèlement, en resserrant la coordination entre les différents membres du secrétariat conjoint en la matière; de réexaminer et de suivre les activités du Parlement et autres activités d'ordre politique, de donner des conseils en cas d'alerte et d'améliorer le suivi des districts qui sont en règle et mesures incitatives connexes en matière de développement; de donner des conseils quant à la transparence des collectes d'armes au niveau des districts en assurant la liaison avec le personnel de la Mission sur le terrain et quant aux initiatives de

démantèlement des groupes armés appuyés par le Gouvernement; de suivre les activités du Groupe chargé de la coordination des politiques. Par sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a également décidé que la MANUA, en tant que coprésidente du Conseil commun de coordination et de suivi, veillerait à améliorer la cohérence de l'appui de la communauté internationale au Gouvernement afghan, en particulier en ce qui concerne la lutte contre les stupéfiants, dont s'occupe notamment le Groupe chargé de la coordination des politiques. La Force d'assistance internationale à la sécurité et la MANUA représentant actuellement deux des six parties de la communauté internationale membres de ce groupe, le poste proposé permettrait à la Mission d'exercer une influence considérable sur les travaux et les résultats de ce dernier.

84. Dans sa résolution 1868 (2009), le Conseil de sécurité a prié la MANUA de renforcer sa coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité à tous les niveaux en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire, et notamment de faciliter le prompt échange d'informations sur une vaste gamme de questions touchant les affaires politiques, le développement et l'action humanitaire. La MANUA a tout particulièrement le souci d'assurer la cohérence des activités des forces de sécurité nationales et internationales et des acteurs civils à l'appui d'un processus de développement et de stabilisation dirigé par les Afghans, notamment grâce à la collaboration avec les équipes de reconstruction de province et les organisations non gouvernementales. Une nouvelle approche intégrée de coordination civilo-militaire a récemment été mise au point avec le Gouvernement afghan et la Force internationale de sécurité dans le but de déterminer comment la MANUA pourrait répartir au mieux ses ressources dans l'ensemble du pays. Il est donc proposé de créer un nouveau poste P-3 pour un spécialiste des affaires politiques chargé de l'établissement de rapports (administrateur recruté sur le plan national). Ce fonctionnaire aurait pour tâche de renforcer la coopération entre la Mission et la Force internationale d'assistance à la sécurité, d'assurer un suivi et de donner des conseils aux responsables de la Mission; de gérer la coordination avec les divers éléments de la composante I et d'aider à rédiger des rapports à l'intention du Conseil de sécurité sur les questions relevant de cette composante.

85. Il est également proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un spécialiste des affaires politiques qui serait chargé de développer les interactions en vue de réunir et d'analyser des informations sur l'insurrection; d'intervenir dans le cadre des activités de sensibilisation politique et de réconciliation, notamment en se rendant dans les provinces et en communiquant avec les principaux acteurs politiques sur le terrain, ainsi que d'aider à suivre les médias, dans la langue locale et en anglais, à traduire les articles de journaux portant sur des questions politiques ainsi que d'assurer la traduction au cours des réunions et des visites organisées à l'occasion de manifestations nationales, de conférences et de séminaires.

86. Il est également proposé de créer un poste d'agent local pour un assistant administratif qui aurait pour tâche d'appuyer la Division.

87. Il est proposé par ailleurs de transformer un poste existant d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile en application de la résolution 63/150 de l'Assemblée générale sur l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (P-3);  
transfert de 1 poste (D-2) provenant du Groupe de lutte contre les stupéfiants  
(composante II)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 2 postes  
(1 poste d'administrateur et 1 poste d'agent local)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs proposés pour 2010	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	-	2	1	1	-	4
<b>Variation</b>	-	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	<b>4</b>

88. Il est proposé de créer une division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants. Cette division regrouperait les unités existantes dont les fonctions et responsabilités, telles que décrites dans le document A/63/346/Add.4, demeureraient inchangées. Le regroupement de ces unités se justifie par la nécessité de rapprocher des tâches et responsabilités qui sont interconnectées du fait du domaine d'activité de chacune. Gouvernance, maintien de l'ordre, lutte contre les stupéfiants et état de droit sont intimement liés et les efforts de coordination que la MANUA déploie dans ces domaines doivent tenir compte de cette interdépendance. Avec la création de cette division, le travail de chaque équipe pourrait être abordé de manière mieux coordonnée, l'analyse et le partage de l'information se trouveraient renforcés et le dialogue avec les homologues nationaux et internationaux serait facilité.

89. Il est proposé par ailleurs de transformer un poste D-2 du Groupe de lutte contre les stupéfiants (composante II) en poste de directeur de la nouvelle Division. Ce fonctionnaire serait chargé de gérer les programmes et de donner des conseils d'ordre politique au Représentant spécial du Secrétaire général et à l'ensemble de la Mission, en particulier en ce qui concerne la gouvernance, l'état de droit, la réforme de la police et la lutte contre les stupéfiants; d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en ce qui concerne le renforcement de l'ensemble des institutions en Afghanistan et de développer la capacité du Gouvernement afghan de fournir les services au niveau sous-national; de donner la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies gouvernementales en ce qui concerne la gouvernance, l'état de droit, la réforme de la police et la lutte contre les stupéfiants et d'offrir ses bons offices aux responsables des institutions afghanes chargés de la sécurité, aux ministères, et aux institutions judiciaires de façon à garantir que l'application de ces stratégies serait axée sur les résultats; de faire fonction de coordonnateur pour ce qui

est de l'engagement politique des dirigeants afghans, des principaux responsables des Forces internationales d'assistance à la sécurité, des parties intéressées par la réforme de la police et des commandants des forces militaires internationales en vue de renforcer les forces de sécurité afghanes au niveau sous-national et de garantir la cohérence des efforts consentis par le Gouvernement et par la communauté internationale dans les domaines prioritaires recensés; de jouer un rôle central et impartial s'agissant de fournir des analyses et conseils politiques à de nombreuses parties différentes, en s'employant principalement à renforcer les capacités du Gouvernement à tous les niveaux, notamment en ce qui concerne la mise en place d'institutions dans le domaine de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la sécurité et de la lutte contre les stupéfiants.

90. Dans sa résolution 1868 (2009), le Conseil de sécurité a demandé que l'on renforce la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité et que l'on appuie les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance et l'état de droit et pour lutter contre les stupéfiants en s'attaquant à la corruption des institutions publiques. La création d'un poste de la classe D-2 permettrait de mieux aider le Représentant spécial du Secrétaire général et son adjoint (Affaires politiques-composantes I) à élaborer des politiques et stratégies cohérentes visant à aider le Gouvernement afghan dans ce domaine. Le Directeur œuvrerait à la mise en place d'institutions solides et durables dans le pays et aiderait la Mission dans sa tâche de coordination, tout en reconnaissant le rôle de chef de file du Gouvernement afghan.

91. Comme on s'attend à ce que le volume de travail de la Division augmente considérablement, il est proposé de créer un nouveau poste de la classe P-3 pour un assistant spécial du Directeur. Ce fonctionnaire serait chargé de faciliter la coordination avec des acteurs importants comme la Direction indépendante de la gouvernance locale et autres organes concernés dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants.

92. Il est également proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un spécialiste des affaires politiques qui serait chargé de la coordination avec la société civile, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales internationales et nationales cherchant à promouvoir la gouvernance et l'état de droit; d'entretenir des contacts avec les autorités locales aux niveaux voulus et d'organiser des réunions avec les responsables concernés; d'appuyer le Directeur de la Division dans ses rapports quotidiens avec les autorités nationales et de recueillir et analyser les informations pertinentes se rapportant à ces domaines ainsi que de contribuer à l'établissement de rapports.

93. Il est en outre proposé de créer un nouveau poste d'agent local pour un assistant administratif/traducteur qui apporterait un appui administratif et logistique au Bureau du Directeur de la Division et faciliterait les travaux de traduction.

### **Groupe de la gouvernance**

*Personnel recruté sur le plan national : création de 4 postes  
(2 postes d'administrateur et 2 postes d'agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	3	1	-	<b>5</b>	-	-	<b>5</b>	1	-	-	<b>6</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	3	1	-	<b>5</b>	-	-	<b>5</b>	3	2	-	<b>10</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>	<b>2</b>	-	<b>4</b>

94. Le Groupe de la gouvernance continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 56 et 57 du document A/63/346/Add.4.

95. Il est proposé de créer au sein du Groupe les nouveaux postes suivants :

a) Spécialistes de la gouvernance recrutés sur le plan national (2 postes d'administrateur) : ces fonctionnaires seraient chargés d'offrir un appui technique au Groupe pour ce qui est de la liaison avec des institutions gouvernementales telles que la Direction indépendante de la gouvernance locale et les ministères, et avec les parties prenantes de la communauté internationale qui s'intéressent à la gouvernance et aux questions d'ordre sous-national; d'aider les assistants administratifs du Groupe à créer une archive qui réunirait tous les matériels se rapportant aux élections susceptibles d'être utiles lors de futures élections;

b) Assistants (Gouvernance) (2 postes d'agent local) : les titulaires de ces postes seraient chargés d'assister les administrateurs du Groupe.

### Groupe de l'état de droit

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes (P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'administrateur*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	1	7	-	-	<b>9</b>	-	-	<b>9</b>	2	4	-	<b>15</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	1	7	2	-	<b>11</b>	-	-	<b>11</b>	3	4	-	<b>18</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	<b>2</b>	-	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>	<b>1</b>	-	-	<b>3</b>

96. Le Groupe de l'état de droit continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 60 à 69 du document A/63/346/Add.4.

97. Depuis l'adoption du Programme national pour la justice en 2008, la réforme du secteur de la justice et la coordination des donateurs se déroulent de plus en plus dans le cadre du Programme, le Gouvernement afghan, les bailleurs de fonds et les exécutants alignant leurs activités sur ses six principaux axes. Les partenaires internationaux de la MANUA comptent sur le Groupe de l'état de droit pour jouer à cet égard un rôle de chef de file de plus en plus important comme le prévoit le Conseil de sécurité dans sa résolution 1868 (2009). Chacun des six domaines d'activité du Programme recouvre une vaste gamme d'initiatives faisant appel à une large coalition de partenaires nationaux et internationaux. On est de plus en plus conscient de la nécessité de relier les activités au niveau de la province aux programmes nationaux et de veiller à ce que l'assistance à l'échelle du pays bénéficie de la priorité voulue.

98. Le Groupe de l'état de droit peut donc jouer un rôle utile en veillant à ce que l'assistance soit élargie comme il se doit aux zones provinciales sur la base des informations dont il dispose et en s'appuyant sur les compétences des équipes du Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial placé sous sa supervision ainsi qu'en veillant à ce qu'il soit tenu compte du point de vue de ces équipes lors de la planification des programmes. Un tel effort demande des ressources durables pour regrouper et diffuser les informations obtenues par les équipes du Mécanisme et fournir à ces dernières l'appui dont elles ont besoin de la part du siège à Kaboul pour s'acquitter de leurs tâches. En outre, les donateurs et le Gouvernement afghan comptent de plus en plus sur le Groupe pour jouer un rôle actif dans la coordination des activités se rapportant à la lutte contre la corruption et au système pénitentiaire ainsi que dans la coopération entre la police et le parquet.

99. Il est donc proposé de créer deux nouveaux postes de la classe P-3 pour des spécialistes des questions judiciaires qui auraient pour tâche de fournir un appui et de faciliter le travail des équipes. Ces fonctionnaires seraient chargés de mettre au point, renseigner et tenir à jour des tableaux recensant les activités des bailleurs de fonds au titre des différents éléments du Programme national pour la justice; d'organiser des réunions de coordination et de faire rapport à ce sujet; d'établir des rapports sur les activités menées dans le secteur de la justice et domaines présentant un intérêt connexe; d'aider les responsables du Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial à établir des rapports et à organiser des réunions; d'aider les administrateurs recrutés sur le plan national à conseiller le Groupe pour ce qui est de la législation afghane.

100. La création des postes proposés permettrait aux spécialistes des affaires judiciaires actuellement en poste de se consacrer davantage aux rapports avec les donateurs, les partenaires d'exécution et les institutions nationales, puisqu'ils pourraient se décharger d'une partie de leurs attributions sur ces nouveaux collègues.

101. Les administrateurs recrutés sur le plan national jouent un rôle important en facilitant les rapports du Groupe avec ses homologues au sein du Gouvernement, des institutions judiciaires et de la société civile. Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national pour faciliter la tâche du personnel recruté sur le plan international. La création d'une équipe de trois administrateurs recrutés sur le plan national (2 postes existants et 1 nouveau poste) permettrait de répartir les tâches de telle façon que chacun des administrateurs puisse être désigné comme facilitateur principal des communications avec l'une des

trois institutions judiciaires, ce qui faciliterait la communication entre la MANUA et le secteur de la justice. Le titulaire de ce nouveau poste aurait donc pour tâche de faire fonction de principal interlocuteur recruté sur le plan national à la MANUA pour les communications se rapportant aux fonctions du Groupe de l'état de droit dans ses rapports soit avec le Ministère de la Justice, soit avec le Bureau du Procureur, soit avec le Département afghan de l'administration pénitentiaire (les deux autres administrateurs recrutés sur le plan national déjà en poste se chargeant des rapports avec les deux autres institutions); de maintenir des contacts réguliers avec l'une de ces institutions, quelle qu'elle soit.

### Groupe consultatif pour la police civile

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (P-4)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	-	2
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	2	-	1	-	3
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	1

102. Le Groupe consultatif pour la police civile est principalement chargé de faciliter la coordination de la réforme de la police en Afghanistan, de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne la réforme et le renforcement de la police, de présider le Groupe consultatif de haut niveau pour la police et de contribuer à orienter les débats stratégiques sur l'avenir de la police afghane.

103. La communauté internationale considère la réforme de la police afghane comme un élément prioritaire de la stabilisation et du développement durables de l'Afghanistan, ainsi qu'il ressort des documents finals des conférences tenues l'une en 2008 à Paris et l'autre en 2009 à la Haye à l'appui de l'Afghanistan. L'Union européenne, par l'intermédiaire de sa Mission de police (EUPOL), constitue un partenaire clef du Gouvernement afghan en la matière. Le Conseil de sécurité ayant renforcé le rôle de coordination de la MANUA dans sa résolution 1868 (2009), le Gouvernement afghan et la communauté internationale attendent d'elle qu'elle assume un rôle de chef de file dans la coordination des stratégies et politiques de réforme de la police. La MANUA joue donc un rôle accru au sein du Groupe consultatif de haut niveau pour la police, organe qui examine les besoins opérationnels de la police afghane à un échelon élevé sous les auspices du Conseil international de coordination de la police. En étroite coopération avec le commandement combiné pour la transition en matière de sécurité en Afghanistan et EUPOL, la MANUA joue également un rôle de premier plan dans l'orientation des débats stratégiques du fait qu'elle préside le Comité permanent pour la sécurité du

Conseil commun de coordination et de suivi ainsi que de par son appartenance au Conseil international de coordination de la police.

104. Le Groupe est actuellement dirigé par un conseiller principal pour les questions de police de la classe P-5. Huit conseillers pour les questions de police civile sont en outre affectés aux régions. Compte tenu de la recrudescence des demandes de coordination stratégique et politique dans le domaine de la réforme de la police, il est proposé de créer un nouveau poste P-4 en vue d'aider le Conseiller principal pour les questions de police à assurer la coordination avec le Gouvernement afghan, EUPOL et le commandement combiné pour la transition en matière de sécurité en Afghanistan. Le titulaire de ce poste serait chargé de fournir une aide dans le domaine de la planification stratégique et de tirer parti de l'expérience acquise en matière de réforme de la police pour coordonner des efforts entrepris à cet égard aussi bien par la police afghane que par le Ministère de l'intérieur; de contribuer à la mise au point d'une vision stratégique touchant la structure, les effectifs, les fonctions et la viabilité de la police afghane à court, moyen et long terme.

#### Groupe de la lutte contre les stupéfiants

*Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste (D-2) à la nouvelle Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	1	-	-	1	1	-	3	-	-	3	1	1	-	5
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	1	-	4
<b>Variation</b>	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	-	-	(1)

105. Le Groupe de la lutte contre les stupéfiants continuera à s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 94 et 95 du document A/63/246/Add.4.

106. Compte tenu de l'importance attachée au renforcement des institutions dans les domaines de la gouvernance, de l'état de droit et de la réforme de la police, et du fait que la production illicite et le trafic de stupéfiants sont l'une des principales causes de la corruption, le Groupe de la lutte contre les stupéfiants sera transféré de la composante II à la composante I. Dans ce contexte, il est proposé de transférer à la nouvelle Division de la gouvernance, de l'état de droit, de la réforme de la police et de la lutte contre les stupéfiants le poste D-2 actuellement affecté au Groupe.

**Groupe de l'assistance électorale**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 3 postes  
(1 poste d'administrateur et 2 postes d'agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>		<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs locaux</i>		<i>Agents des Nations Unies</i>	
											<i>Services généraux</i>					
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	2	2	1	<b>6</b>	-	-	<b>6</b>	2	1	-	<b>9</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	2	2	2	<b>7</b>	-	-	<b>7</b>	3	3	-	<b>13</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	<b>4</b>

107. Le Groupe de l'assistance électorale continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 70 à 73 du document A/63/246/Add.4.

108. On s'attend à ce que la charge de travail du Groupe augmente tout au long de 2009 comme en 2010 avec la tenue des élections parlementaires et des élections aux conseils de district. Afin de faire face à l'augmentation de la demande de coordination pour ce qui est de questions électorales complexes se rapportant aux élections parlementaires et aux élections prévues aux conseils de district en 2010, il est proposé de créer au sein du Groupe les quatre nouveaux postes suivants :

a) Administrateur chargé de l'établissement des rapports et du suivi (1 P-2) : ce fonctionnaire serait chargé d'assurer la couverture des réunions des diverses institutions électorales et de veiller à ce que l'information soit dûment communiquée et partagée au sein de la Mission; d'assurer la communication systématique et régulière des informations concernant le processus électoral, notamment sur la base des réunions et des débats des organes électoraux nationaux; de veiller à ce que les autres services de la Mission soient informés en temps voulu des décisions prises par les organes électoraux; de faire en sorte que toute demande d'appui ou d'assistance technique formulée par les organes électoraux soit immédiatement transmise aux services concernés et aux responsables de la Mission pour suite à donner;

b) Spécialiste des affaires politiques (1 administrateur recruté sur le plan national) : ce spécialiste serait chargé d'assurer la liaison avec les autorités nationales ainsi que de couvrir les fonctions spéciales et enquêtes se rapportant au processus électoral; de veiller à maintenir des contacts et à échanger des informations sur une base régulière avec les parties prenantes politiques nationales concernées, l'électorat et les organisations de la société civile, en réunissant les points de vue, les perceptions et les préoccupations concernant les élections; d'appuyer la vérification des plaintes se rapportant aux élections signalées à la MANUA;

c) Assistant administratif (2 postes d'agent local) : les titulaires de ces postes seraient notamment chargés de gérer le bureau du Groupe et de gérer et alimenter des bases de données relatives aux élections; de traduire la correspondance, les communiqués de presse et les documents officiels provenant des institutions électorales, lesquelles sont de plus en plus placées sous le contrôle des Afghans, et de faciliter la communication au cours des réunions se rapportant aux élections, dont la fréquence devrait augmenter en 2010.

109. La Mission préparera le terrain pour l'organisation d'élections même après 2010, notamment aux conseils municipaux et aux conseils de village. Le Groupe continuera de veiller à ce que toutes les élections soient préparées en temps voulu et à fournir ses bons offices à toutes les institutions électorales afghanes ainsi qu'au Gouvernement afghan tout au long des périodes préélectorales.

### Groupe consultatif pour les questions militaires

*Conseillers militaires : augmentation des effectifs (8 conseillers militaires)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs locaux</i>			<i>Agents des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	<b>12</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	<b>12</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

110. Le Groupe des conseillers militaires – qui fait partie intégrante de la Mission – est composé d'un conseiller militaire principal et de 19 conseillers militaires. Il est chargé d'offrir ses connaissances militaires et des conseils sur toutes les questions militaires à ses homologues civils dans leurs domaines de compétence de façon à permettre au Représentant spécial du Secrétaire général et aux chefs des bureaux de formuler des plans d'action cohérents et synchrones dans un environnement caractérisé par la permanence des activités militaires. Le Groupe appuie tous les autres groupes opérationnels de la MANUA ainsi que les principaux responsables de la Mission au siège à Kaboul et sur le terrain. Il facilite le maintien de bonnes relations de travail entre la Mission et toutes les forces de sécurité autorisées en Afghanistan, notamment les forces de sécurité nationales afghanes, la Force internationale d'assistance à la sécurité et les forces américaines en Afghanistan ainsi que d'autres contingents nationaux le cas échéant. Le Groupe s'emploie à faciliter les relations entre les différents acteurs civils et militaires, de façon à promouvoir la compréhension mutuelle, la confiance et, le cas échéant, la synchronisation des activités menées aussi bien par leurs propres services que par les districts, provinces ou organes régionaux avec lesquels ils sont en rapport.

111. À l'heure actuelle, le Conseiller militaire principal, son adjoint et chef de cabinet et un conseiller militaire sont affectés au siège à Kaboul tandis que les

17 autres conseillers militaires sont déployés auprès des bureaux régionaux (Herat, Mazar-e Charif, Kunduz, Kaboul, Jalalabad, Gardez, Kandahar, Bamyan) et provinciaux (Meymenah, Fayzabad et Qalat). Compte tenu de l'expansion prévue de ses opérations, la Mission compte affecter trois conseillers militaires à chacun de ses bureaux régionaux de façon à pouvoir faire face à toutes les questions qui se posent au niveau provincial et à assurer la liaison avec les forces afghanes et les forces militaires internationales. Sur le terrain, les conseillers militaires appuient directement le chef de bureau sous la supervision d'ensemble du Conseiller militaire principal et en coordination avec son adjoint et chef de cabinet.

112. Au vu des nouveaux besoins susmentionnés, il est proposé de faire passer de 19 à 27 les effectifs des conseillers militaires : 3 conseillers militaires seraient affectés au siège à Kaboul et les 24 autres aux bureaux décentralisés.

### C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire) (composante II)

#### Équipe des collaborateurs directs du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire)

*Personnel recruté sur le plan international : conversion de 1 poste d'agent  
des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	1	-	-	-	2	-	-	3	-	1	4	-	1	-	5
Effectifs proposés pour 2010	-	1	-	-	-	2	-	-	3	1	-	4	-	1	-	5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-

113. Les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général (Coordonnateur résident/Coordonnateur humanitaire) continueront de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 101 du document A/63/346/Add.4.

114. Il est proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) existant en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Conseiller spécial pour le développement

*Personnel recruté sur le plan international : conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	1	3	-	1	-	4
Effectifs proposés pour 2010	-	-	1	-	-	-	1	-	2	1	-	3	-	1	-	4
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-

115. Le Conseiller spécial pour le développement continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 80 et 81 du document A/63/346/Add.4.

116. Il est proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) existant en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

*Personnel recruté sur le plan international : création de 3 nouveaux postes (1 P-4, 2 P-3); conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	1	2	-	1	5	1	1	7	2	1	-	10
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	1	3	2	1	8	2	-	10	5	1	-	16
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	2	-	3	1	(1)	3	3	-	-	6

117. Le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan travaille avec les membres des principaux organismes chargés de superviser l'application de la Stratégie, notamment avec le Bureau du Conseiller économique principal du Président et les Ministères de l'économie et des finances. Il travaille aussi en collaboration avec les ministères d'exécution et les organismes compétents pour les aider à analyser les situations, à déterminer les problèmes, les priorités et les possibilités d'action, à mettre au point des programmes et des projets et à les soumettre à des donateurs potentiels, et à coordonner l'assistance technique provenant de diverses sources. Il est chapeauté par un poste de temporaire de classe D-1 dont le titulaire est chargé de diriger une équipe de personnel administratif et technique; d'aider le Représentant spécial du Secrétaire général à renforcer les mécanismes de coordination et à mettre au point des cadres cohérents d'élaboration des politiques et stratégies afin d'aider le Gouvernement afghan à renforcer ses fonctions de coordination, de gestion et de planification; d'entretenir des contacts étroits avec les partenaires gouvernementaux, les autres organisations internationales et les donateurs afin d'assurer le respect des directives et autres mesures visant à accélérer la réalisation des priorités fixées dans la Stratégie; de superviser la coopération et la coordination régionales.

118. Il est également proposé de créer un nouveau poste de classe P-3 pour un coordonnateur qui serait chargé d'examiner les questions de coordination régionale soulevées lors de diverses rencontres régionales, notamment du G-8, du processus de Doubaï et de la Conférence de coopération économique régionale pour l'Afghanistan; d'assurer le suivi des initiatives et projets concrets examinés et lancés à l'appui du Ministère des affaires étrangères et d'autres institutions afghanes compétentes; d'obtenir des bailleurs de fonds internationaux qu'ils apportent un soutien concerté à ces initiatives.

119. Les actions engagées avec le Ministère des finances pour constituer une base de données qui aurait permis d'assurer une surveillance efficace du montant de l'aide internationale n'ont pas abouti. Le Service de la coordination de l'aide du Ministère des finances a besoin d'un appui pour veiller à ce que les bailleurs de fonds renseignent la base de données sur l'aide au développement et à ce que leurs programmes répondent mieux à la Stratégie nationale de développement afin que le Ministère soit mieux à même de tenir compte de la Stratégie ainsi que des plans de développement provinciaux dans le budget. Il est en outre nécessaire de fournir un appui au Gouvernement afghan pour élaborer des stratégies sectorielles et des programmes nationaux dans les 17 secteurs et pour les six thèmes transversaux couverts par la Stratégie nationale de développement; de renforcer les capacités du Ministère de l'économie à mettre en place des structures qui coordonnent l'application de la Stratégie. Le Ministère de l'économie a également besoin d'aide pour mettre en œuvre le cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie ainsi que des procédures de gestion de l'information.

120. Compte tenu de ces besoins, il est également proposé de créer deux postes de temporaire supplémentaires, comme suit :

a) Coordonnateur (1 P-4) : chargé d'aider le Gouvernement afghan à gérer la coordination de l'aide et les ministères d'exécution à assurer le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale de développement; de collaborer étroitement avec le Ministère des finances et le Ministère de l'économie pour recueillir des informations financières et surveiller les débours;

b) Coordonnateur (1 P-3) : chargé d'aider le titulaire du poste susmentionné à travailler en étroite concertation avec les Ministères des finances et de l'économie, notamment afin d'assurer la collecte des données financières requises pour contrôler, par lieu et par thème, le flux des sommes versées aux ministères d'exécution conformément aux priorités de la Stratégie nationale de développement.

121. La coordination étant l'une des priorités du Gouvernement afghan, de la MANUA et de la communauté internationale, la Mission doit intervenir plus activement pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie. Il est par ailleurs essentiel d'entretenir des contacts avec le Gouvernement afghan et les autres partenaires. Il est donc proposé de créer trois postes de temporaire pour des administrateurs recrutés sur le plan national qui seraient chargés de gérer les communications dans les langues locales; d'améliorer l'efficacité du dialogue de haut niveau et de la coordination entre toutes les parties prenantes; de fournir un appui institutionnel pour contribuer au succès de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des priorités, objectifs et critères de la Stratégie nationale de développement aux niveaux national et infranational; d'entretenir une collaboration et des contacts étroits avec les partenaires gouvernementaux, notamment avec le Ministère des finances, le Ministère de l'économie, la Direction indépendante de la gouvernance locale, l'Office central de statistique et les bailleurs de fonds, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et la société civile afin de contribuer à la réalisation effective des priorités de la Stratégie; d'aider le Gouvernement afghan à prendre en compte les plans de développement provinciaux dans le budget national et à en assurer le suivi; d'appuyer les activités des différents comités permanents, équipes et groupes de travail concernés par l'application de la Stratégie; de donner des avis sur des questions pertinentes aux responsables de la Mission; de participer à des missions d'enquête et autres au niveau infranational; d'effectuer des traductions d'anglais en pashto ou dari et inversement.

122. Il est également proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) existant en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Groupe de l'égalité des sexes

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste (agent local)*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (VNU)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	1	-	-	3
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	1	1	1	5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2

123. Le Groupe de l'égalité des sexes continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 91 du document A/63/346/Add.4.

124. Les effectifs actuels du Groupe ne permettent pas d'appuyer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans toutes les composantes de la Mission ainsi que les mécanismes de promotion de la femme mis en place par le Gouvernement afghan. Pour que la MANUA puisse, conformément à son mandat, aider véritablement ses propres services et le Gouvernement afghan à planifier et à mettre en place des programmes faisant une large place à la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du pays, compte tenu du prochain élargissement de la Mission, et pour qu'elle puisse coordonner le fonctionnement des différents groupes consultatifs s'occupant de cette question en son sein, il faudrait renforcer les effectifs du Groupe.

125. Il est donc proposé de créer un poste d'agent local et un poste de Volontaire des Nations Unies, dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui aux fins de la prise en compte des aspects liés à la problématique hommes-femmes dans tous les programmes de la MANUA dans les bureaux régionaux; de contrôler la mise en œuvre des politiques faisant intervenir la problématique hommes-femmes et de contribuer à les améliorer au niveau infranational en recensant les bonnes pratiques et les difficultés dans ce domaine; de coordonner les activités du Groupe avec celles des antennes du Ministère de la condition féminine dans les provinces, qui sont les principales institutions s'occupant de ces questions au niveau infranational; de collaborer avec les dirigeants de la Mission au niveau régional pour recenser les problèmes d'égalité entre les sexes et promouvoir les activités de sensibilisation visant à mieux faire comprendre que les programmes n'ont pas le même effet sur les hommes et sur les femmes; de coordonner les activités des personnes chargées de l'égalité des sexes dans les différents locaux de la Mission et de faire rapport sur les activités et les réalisations du Groupe au niveau infranational; de former le personnel recruté sur le plan national et les partenaires de la société civile aux questions relatives à l'égalité des sexes et de mieux les y sensibiliser en respectant le principe général du transfert de compétences aux Afghans.

### Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide

*Personnel recruté sur le plan international : création de 10 postes  
(9 P-4 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste (agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents des Nations Unies</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	1	-	1	3	-	-	3	-	1	-	4
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	10	-	1	12	1	-	13	-	2	-	15
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	9	-	-	9	1	-	10	-	1	-	11

126. Le Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 98 et 99 du document A/63/346/Add.4.

127. Il est proposé de renforcer le Groupe pour coordonner plus largement, plus directement et plus activement les multiples acteurs participant à la fourniture d'aide en développant les interventions et l'appui directs.

128. Un élément essentiel de la coordination réside dans le suivi entre bailleurs de fonds et ministères d'exécution compétents ainsi que dans la fourniture régulière d'avis techniques et d'un soutien pour encadrer et canaliser l'aide internationale afin d'atteindre les objectifs et buts convenus. Compte tenu des capacités restreintes du Gouvernement afghan, de nombreuses initiatives prioritaires ne sont pas mises en œuvre, même lorsque des fonds suffisants ont été réunis auprès des donateurs; les prestations sont de ce fait limitées voire médiocres dans des domaines clefs du développement et de l'aide. Le Gouvernement afghan et la MANUA ont notamment estimé que cinq grands domaines prioritaires étaient essentiels pour améliorer l'efficacité de l'aide aux niveaux national et infranational, à savoir : l'agriculture, le renforcement des capacités, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, l'énergie et le développement du secteur privé.

129. Pour que la Mission s'acquitte efficacement de sa fonction de coordination, il est proposé de créer cinq nouveaux postes de classe P-4 pour des coordonnateurs du développement qui seraient chargés d'encadrer les cinq programmes de travail prioritaires des Ministères de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage; de l'eau et de l'énergie; du relèvement et du développement rural; du commerce et de l'industrie; de l'enseignement supérieur; ainsi que d'en assurer le suivi et de donner des avis à ce sujet. Les titulaires des postes proposés seraient également chargés d'encadrer le processus de coordination dans ces domaines avec un large éventail d'États Membres et de donateurs institutionnels.

130. Il est par ailleurs proposé de créer trois nouveaux postes de classe P-4 pour des spécialistes de la coordination du développement qui seraient chargés de se concerter avec les bailleurs de fonds et le Gouvernement afghan à propos d'autres questions transversales intéressant divers ministères et leurs partenaires; d'encadrer avec le Gouvernement afghan l'application des principes de l'efficacité de l'aide définis par l'Organisation de coopération et de développement économiques; de fournir un appui au Comité de haut niveau sur l'efficacité de l'aide; d'améliorer la cohésion des fonctions de coordination avec les organismes d'appui et les partenaires extérieurs.

131. En outre, suite à la Conférence de La Haye, la portée et la nature de l'assistance technique internationale fournie à l'Afghanistan devrait rapidement s'étoffer. La MANUA a donc invité sept ministres afghans à élaborer un plan directeur pour encadrer l'assistance attendue. À cet égard, le Ministre des finances, qui travaille en étroite collaboration avec la MANUA, a sollicité un avis sur les principes du recrutement de spécialistes civils étrangers et demandé à 22 ministères de recenser les besoins fonctionnels et techniques auxquels ces spécialistes pourraient répondre. Il a ensuite publié un rapport complet indiquant les compétences spécifiques requises par emplacement géographique et définissant les quatre principes auquel le recrutement doit se conformer :

a) Maîtrise et conduite des activités par l'Afghanistan : l'assistance doit s'inscrire dans les structures du pays conformément aux priorités du Gouvernement et prolonger l'action de ce dernier, sans renforcement de la présence étrangère;

b) Recrutement déterminé par la demande : les spécialistes doivent être déployés aux niveaux central et infranational selon les besoins des ministères et organismes destinataires;

c) Renforcement des capacités : l'assistance doit être axée sur le renforcement des capacités à long terme tout en contribuant à l'obtention de produits à court terme;

d) Efficacité : les spécialistes doivent rendre compte au Gouvernement afghan et aux bailleurs de fonds de l'impact de leurs travaux sur la vie de la population afghane.

132. Il convient d'assurer une coordination efficace de l'élargissement des capacités de l'assistance technique civile pour veiller à ce qu'il soit déterminé par la demande, réponde à des demandes explicites du pays et soit conforme aux priorités convenues sans chevauchement ni double emploi. Une structure de direction, chapeauté par la MANUA, est actuellement mise en place sous l'égide du Conseil commun de coordination et de suivi pour superviser et coordonner le déploiement et le fonctionnement effectifs des nouveaux spécialistes. Il est donc proposé de créer un nouveau poste de classe P-4 pour un coordonnateur du développement qui serait chargé de fournir un appui direct au Gouvernement afghan et au Conseil commun en veillant à coordonner et superviser de façon efficace les activités des nouveaux spécialistes civils afin que l'aide fournie réponde aux priorités du Gouvernement.

133. Compte tenu du renforcement des effectifs proposé pour le Groupe et de l'importante augmentation attendue de sa charge de travail, il est proposé de créer un nouveau poste de fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) qui serait chargé de superviser les tâches administratives du Groupe. Il est également proposé de créer un nouveau poste d'assistant administratif (agent local).

### Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies

*Personnel recruté sur le plan international : acquisition de 2 postes (1 P-3 et 1 P-2) provenant du Groupe des affaires humanitaires; reclassement de 2 postes (de P-3 à P-4 et de P-2 à P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : acquisition de 1 poste (administrateur recruté sur le plan national) provenant du Groupe des affaires humanitaires*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	-	3	1	2	-	6
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	1	3	-	5	-	-	5	2	2	-	9
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	-	-	3

134. Le Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 101 du document A/63/346/Add.4.

135. Ce groupe compte actuellement neuf postes de temporaire, qui couvrent les activités relatives à l'équipe de pays et les activités de coordination de huit programmes communs des Nations Unies. Six de ces neuf postes (1 P-5, 2 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national, 2 agents locaux) font partie de l'effectif approuvé pour le Groupe; il est proposé de transférer officiellement les trois autres (1 P-3, 1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national), actuellement détachés par le Groupe des affaires humanitaires.

136. La Mission compte renforcer ses activités de coordination dans l'environnement complexe qu'est l'Afghanistan, en veillant à ce que tous les organismes, fonds et programmes contribuent au mieux à la réalisation du mandat de la Mission; en atteignant les objectifs clefs définis dans le plan de travail de l'équipe de pays; en montrant à toutes les parties prenantes que l'ONU est un modèle à suivre sur les plans de la coordination et de l'efficacité de l'aide.

137. En conséquence, il est proposé de reclasser le poste de chef adjoint du bureau de P-3 à P-4. Le titulaire de ce poste est chargé de veiller à la régularité et à l'efficacité des services fournis par le Groupe; de représenter celui-ci, en l'absence du Chef de service, lors de réunions internes et externes, notamment des réunions des fonctionnaires de direction, au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et lors des réunions du Gouvernement afghan et des bailleurs de fonds; de codiriger les travaux techniques du Groupe en facilitant la planification stratégique en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies; de collaborer à l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies; de contribuer à l'encadrement du Groupe en promouvant les synergies entre toutes les parties prenantes concernées, notamment par un dialogue à propos des domaines précis dans lesquels des besoins sont recensés, et, le cas échéant, en proposant des programmes et une planification communes; de veiller à ce que les rapports soient établis en temps et en heure et à ce que l'information soit gérée avec efficacité; de maintenir des contacts avec les autres sections de la Mission pour veiller à ce que les programmes des organismes des Nations Unies et de l'équipe de pays concordent et contribuent à la réalisation des priorités stratégiques et à la mise en œuvre des objectifs fixés par le Pacte pour l'Afghanistan, la Stratégie nationale de développement et le Conseil commun de coordination et de suivi.

138. Il est également proposé de reclasser un poste de temporaire de P-2 à P-3 pour un coordonnateur qui serait chargé de la direction technique de la coordination du groupe de travail B du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) sur les moyens de subsistance durables, l'agriculture, la sécurité alimentaire et les possibilités de revenus; de trois programmes communs des Nations Unies, à savoir l'Initiative pour un Afghanistan vert, le Programme intégré d'alphabétisation et l'Agence nationale afghane de protection de l'environnement; de seconder le Comité directeur de l'équipe de pays des Nations Unies chargé du suivi et de l'évaluation, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; le Groupe de travail sur l'égalité des sexes et l'équipe spéciale de pays chargée de suivre la mise en œuvre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité relative aux enfants et aux conflits armés.

### Groupe des affaires humanitaires

*Personnel recruté sur le plan international : cession de 2 postes de temporaire (1 P-3 et 1 P-2) au Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies*

*Personnel recruté sur le plan national : cession de 1 poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) au Groupe du Coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	2	2	5	-	-	5	3	2	-	10
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	-	-	3	2	2	-	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(2)	(2)	-	-	(2)	(1)	-	-	(3)

139. Le Groupe des affaires humanitaires continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 105 du document A/63/346/Add.4.

140. Il est proposé de céder trois postes de temporaire (1 P-3, 1 P-2, 1 administrateur recruté sur le plan national) au Groupe du Coordonnateur résident/de l'équipe de pays des Nations Unies pour aider la Mission, comme elle le souhaite à améliorer sensiblement ses capacités de coordination en matière de développement, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'au niveau de l'ensemble de la communauté internationale, afin d'aider la population et le Gouvernement afghan.

### Groupe de la protection de l'enfance

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes de temporaire [ajout de 1 poste (P-3) et acquisition de 1 poste de temporaire (P-4) provenant du Groupe des affaires humanitaires (composante I)]*

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 2 postes de temporaire (administrateur)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>		
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>		<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	-	-	4
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	-	-	4

141. Il est proposé de créer un groupe chargé de la protection de l'enfance au sein de la MANUA pour permettre le bon fonctionnement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information prescrit par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1612 (2005). Compte tenu de la nécessité impérieuse de protéger les enfants touchés par le conflit afghan, le Conseil s'est de nouveau déclaré préoccupé par cette question dans sa résolution 1868 (2009). Il a par ailleurs souligné qu'il importait d'appliquer sa résolution 1612 (2005) à cet égard et prié le Secrétaire général de renforcer la composante protection de l'enfance de la MANUA, en particulier en désignant des conseillers à la protection de l'enfance.

142. La situation sur le plan de la sécurité s'est si gravement détériorée en Afghanistan ces dernières années que 235 enfants sont décédés de mort violente et plus de 400 ont été blessés à cause du conflit entre septembre 2008 et mai 2009. Près de 500 attaques perpétrées contre le personnel et les équipements d'écoles et de dispensaires ont en outre eu des effets dévastateurs sur la vie de milliers d'enfants afghans. Au cours de la même période, l'éventuelle recrudescence des attentats-suicides à la bombe commis par des enfants a constitué un grave sujet de préoccupation. La grande majorité des cas signalés n'ont pu être vérifiés et seule une part infime d'entre eux a donné lieu à des poursuites, l'ONU ne disposant pas de compétences et de moyens suffisants pour contrôler, signaler et sanctionner efficacement les violations graves des droits de l'enfant.

143. Dans ses résolutions 1261 (1999), 1314 (2000), 1379 (2001), 1460 (2003), 1539 (2004) et 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés, le Conseil de sécurité a souligné qu'il incombait principalement aux missions de maintien de la paix, selon leurs mandats respectifs, d'assurer un suivi effectif de ses résolutions. Ces mandats confient explicitement aux représentants spéciaux du Secrétaire général et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies la responsabilité d'un certain nombre de priorités importantes en matière de protection de l'enfance, les chargeant notamment de dispenser une formation systématique et continue à l'ensemble des composantes du personnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – civils, agents de la police, militaires – sur les droits de l'enfant et la protection de l'enfance et de veiller à ce que tous les rapports du Secrétaire général concernant la situation d'un pays abordent spécifiquement la question de la protection de l'enfance dans ce pays. Dans le cas de l'Afghanistan, où aucun contingent militaire des Nations Unies n'est déployé et où le personnel civil n'a guère accès aux zones de conflit, il importe au plus haut point que les membres des

forces de l'OTAN, des forces gouvernementales et de la police nationale reçoivent des instructions et une formation à propos de la protection de l'enfance.

144. Pour veiller à ce qu'il soit donné dûment suite aux résolutions du Conseil de sécurité relatives aux enfants et aux conflits armés et à ce qu'elles soient appliquées au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, le Groupe aura donc besoin de disposer de capacités adéquates pour mener à bien les activités de formation prescrites. Il sera aussi chargé avec son personnel de former des formateurs parmi le personnel d'un large éventail de partenaires, de contribuer à ce qu'il soit systématiquement tenu compte de la protection de l'enfance dans les activités de la Mission et de renforcer les capacités du Gouvernement afghan aux niveaux national et local.

145. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transférer un poste de temporaire de classe P-4 du Groupe des droits de l'homme (composante I) à la tête du Groupe de la protection de l'enfance. Le titulaire de ce poste serait chargé de se tenir en contact avec le Groupe des droits de l'homme pour les questions touchant aux droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne les problèmes, cas et tendances signalés par le personnel de terrain de ce groupe; de contribuer à surveiller et à signaler les violations graves des droits de l'enfant; de coordonner l'action de mécanismes de lutte contre les violations; de contribuer à renforcer les capacités de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan en matière de protection de l'enfance lors de conflits armés.

146. Il est par ailleurs proposé de créer les trois postes de temporaire suivants :

a) Fonctionnaire chargé de la formation et de la prise en compte généralisée de la protection de l'enfance (1 P-3) : chargé de renforcer les capacités des administrations, notamment du Ministère du travail et des affaires sociales et du Département de la protection de l'enfance, en matière de protection de l'enfance en temps de conflit armé, y compris en ce qui concerne les normes juridiques et les dispositifs d'intervention; de collaborer à l'élaboration de modules et supports pour informer et former, y compris à leur entrée en fonction, les membres du personnel de la MANUA et les partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies à la prise en compte généralisée de la protection de l'enfance dans les activités de la Mission; de conduire des formations de formateurs à l'intention des membres des forces de sécurité afghanes et des forces militaires internationales, ainsi que du réseau d'action en faveur de la protection de l'enfance, de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et d'autres acteurs de la protection des droits de l'homme;

b) Assistant chargé de la formation et de la prise en compte généralisée de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national) : chargé d'aider le fonctionnaire chargé de la formation et de la prise en compte généralisée de la protection de l'enfance à s'acquitter des tâches qui lui incombent, notamment à adapter les modules et supports de formation au contexte de l'Afghanistan; de traduire et interpréter les supports de formation; de conduire des stages de formation et des réunions d'information à l'intention du personnel recruté sur le plan national et des partenaires; de collaborer à la formation de formateurs parmi les forces de sécurité afghanes, les forces militaires internationales, ainsi que le personnel du réseau d'action en faveur de la protection de l'enfance, de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et d'autres acteurs de la protection des droits de l'homme;

c) Assistant chargé de l'interprétation et du suivi (administrateur recruté sur le plan national) : le titulaire de ce poste serait chargé d'assurer le suivi et la traduction des communications de sources afghanes faisant état de violations graves des droits de l'enfant; d'aider à vérifier les informations communiquées; de contribuer à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en ce qui concerne le mécanisme de surveillance et d'intervention prescrit dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité; de fournir des services d'interprétation pour enquêter sur les cas signalés; de collaborer à la gestion de la base de données; de participer à des réunions avec les partenaires compétents; de fournir, le cas échéant, des services d'interprétation simultanée; de veiller à ce que l'information circule entre les partenaires de l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance, de la communication de l'information et de l'intervention.

## D. Bureau du Chef de cabinet

### Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 nouveau poste d'agent du Service mobile; conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) existant en poste d'agent du Service mobile*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	1	-	-	-	1	-	2	-	1	3	-	3	-	6
Effectifs proposés pour 2010	-	-	1	-	-	-	1	-	2	2	-	4	-	3	-	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	(1)	1	-	-	-	1

147. L'Équipe des collaborateurs directs du Chef de cabinet assure la liaison générale entre les activités de fond et les activités d'appui de la Mission, tout en veillant à ce que les premières contribuent, avec le soutien des secondes, à la réalisation du mandat de la Mission et des grandes orientations définies par le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Cabinet est également le principal interlocuteur pour les questions relatives aux ressources humaines et au personnel administratif et supervise le Groupe des pratiques optimales et de l'établissement des rapports, le Groupe linguistique, le Groupe de la déontologie et de la discipline, le Groupe des affaires juridiques, le Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain et l'appui à la Mission.

148. Compte tenu du prochain élargissement de la Mission, il est proposé de créer un nouveau poste d'assistant administratif (d'agent du Service mobile). Il est également proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Groupe de la déontologie et de la discipline

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de P-4 à P-5*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	1	-	-	3
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	2	1	-	-	3
<b>Variation</b>	-	-	-	-	1 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

149. Le Groupe de la déontologie et de la discipline continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 107 et 108 du document A/63/346/Add.4.

150. Le titulaire du poste de classe P-4 créé en 2006 pour un fonctionnaire chargé de la déontologie et de la discipline s'est occupé depuis de l'ensemble du personnel du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et de la MANUA, ce qui représente plus de 2 000 personnes au total pour les deux missions. Il a également mené des activités de sensibilisation et de prévention et notamment mis en place avec succès un dispositif de dépôt de plaintes pour faute et de communication de l'information à ce sujet; évalué, traité et géré les plaintes et les affaires portées devant lui; soumis des avis à la direction de la MANUA et de l'UNMOGIP, notamment aux hauts fonctionnaires de l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan et des bureaux régionaux.

151. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser de P-4 à P-5 le poste de l'administrateur en chef chargé de la déontologie et de la discipline à la MANUA. Le reclassement de ce poste permettrait à son titulaire de se faire mieux entendre et d'exercer davantage d'influence pour faire prévaloir la bonne conduite et la discipline de façon systématique et homogène, en particulier pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels à la MANUA et à l'UNMOGIP.

### Groupe linguistique

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 nouveau poste (administrateur recruté sur le plan national)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	9	1	-	11
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	10	1	-	12
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1

152. Le Groupe linguistique est chargé de traduire depuis et vers les deux principales langues nationales de l'Afghanistan, à savoir le dari et le pashto, et depuis et vers l'anglais, toute l'information relative à la MANUA mise à la disposition du public.

153. Le volume des traductions, écrites et orales, ayant progressivement augmenté en 2009, la charge de travail a dépassé les capacités actuelles du Groupe. Le volume de travail s'est en effet accru de 17 % depuis le second semestre 2008, comme indiqué ci-dessous :

- a) Troisième trimestre 2008 : 1 492 pages et 213 heures de travail;
- b) Quatrième trimestre 2008 : 1 736 pages et 207 heures de travail;
- c) Premier trimestre 2009 : 1 754 pages et 235 heures de travail.

154. Il est donc proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national pour aider le Groupe à faire face à l'accroissement de la demande de services.

#### Groupe des affaires juridiques

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 nouveau poste (P-3); conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	1	1	-	3	-	1	4	1	1	-	6
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	1	2	-	4	1	-	5	1	1	-	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	(1)	1	-	-	-	1

155. Le Groupe des affaires juridiques participe aux activités opérationnelles et administratives de la Mission. Sur le plan administratif, le nouvel élargissement de la Mission devrait entraîner une multiplication des transactions immobilières dans l'ensemble du pays, des procédures de passation de marchés et des mesures administratives et soulever d'autres questions juridiques sur lesquelles le Groupe devra régulièrement se pencher. Sur le plan opérationnel, le Groupe a pour fonction de maintenir les contacts et de fournir des services à l'appui d'activités essentielles de la Mission, notamment pour les questions concernant les affaires parlementaires et électorales, les bureaux régionaux et les organismes des Nations Unies. Il convient en outre d'améliorer le dispositif des visites de l'équipe juridique dans les bureaux régionaux.

156. Il est donc proposé de créer un nouveau poste P-3 pour un juriste qui serait chargé de conduire des travaux de recherche et une analyse de la législation internationale et nationale; d'établir des instruments juridiques de nature contractuelle, tels que des mémorandums d'accord avec les ministères et d'autres entités gouvernementales du pays sur divers sujets en rapport avec la présence de la Mission en Afghanistan et des arrangements juridiques entre la Mission et un large éventail d'autres acteurs; de participer à la formulation et à la présentation d'avis juridiques au Représentant spécial du Secrétaire général et à toutes les composantes de la Mission concernant l'interprétation des mandats, les accords avec le pays hôte et les privilèges et immunités des Nations Unies; d'intervenir dans des organismes administratifs permanents tels que le Comité local des passations de marchés, le Comité d'examen des réclamations et le Comité de contrôle du matériel; et d'assurer des visites régulières dans les bureaux locaux.

157. Il est par ailleurs proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 nouveau poste (P-3)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	1	1	-	<b>3</b>	-	-	<b>3</b>	-	2	-	<b>5</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	1	2	-	<b>4</b>	-	-	<b>4</b>	-	2	-	<b>6</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	-	-	-	<b>1</b>

158. Le Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain est chargé de veiller à ce que les activités de la Mission soient activement prises en compte au niveau du quartier général à Kaboul; de fournir un appui aux bureaux locaux pour qu'ils disposent des ressources nécessaires; de conserver et gérer des données et d'autres

moyens à l'intention des bureaux locaux; de faciliter la circulation de l'information entre le quartier général à Kaboul et les bureaux locaux; de dresser et tenir à jour des descriptions des zones de responsabilité de chaque bureau local. Le Groupe a également pour tâche de faire la synthèse des informations qui remontent chaque jour du terrain et de veiller à ce que celle-ci soit transmise en temps voulu aux hauts fonctionnaires de la Mission; d'organiser des réunions régulières avec les chefs de bureaux locaux et d'y remplir les fonctions de comité directeur.

159. Compte tenu du nouvel élargissement de la Mission, il est proposé de créer un nouveau poste P-3 pour un fonctionnaire d'administration. La création de ce poste renforcera les structures du Groupe et sa capacité à assurer la coordination des questions administratives dans les bureaux locaux. Le titulaire de ce poste sera donc chargé d'assurer la liaison entre les activités de fond et les activités d'appui de la Mission au quartier général à Kaboul et dans les bureaux locaux. À mesure que la consultation électorale progresse et compte tenu de l'importante augmentation prévue du nombre de bureaux locaux dans un avenir proche, ces demandes administratives sont aussi amenées à se multiplier; le titulaire de ce poste sera donc chargé d'assurer une liaison et une coordination constantes entre les bureaux locaux et l'appui à la Mission, en particulier en ce qui concerne l'élargissement et l'ouverture de nouveaux bureaux, d'aider à regrouper ressources et demandes, de veiller à ce que les demandes et besoins sur place soient pris en compte en temps voulu, et de conseiller l'appui à la Mission à propos des considérations de fond liées aux besoins sur le terrain; de veiller à réduire l'information à l'essentiel et à ce que les besoins sur le terrain soient communiqués et pris en compte à temps.

### Groupe des auditeurs résidents

*Personnel recruté sur le plan international : conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	1	3	1	1	-	5
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	3	1	1	-	5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-

160. Le Groupe des auditeurs résidents continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 112 et 113 du document A/63/346/Add.4.

161. Il est proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relative à l'harmonisation des conditions d'emploi.

## E. Appui à la Mission

162. La fonction d'appui à la Mission continue d'avoir pour objectif d'apporter un soutien administratif et logistique efficace à l'ensemble de la MANUA. Le plan pour 2010 tient compte de l'élargissement du mandat de la Mission qui prévoit l'extension des opérations à six autres provinces.

163. Les fonctionnaires chargés de l'appui à la Mission continueront aussi de veiller à réduire au maximum le coût élevé des travaux de construction, des opérations et des frais d'entretien en passant des accords de services communs avec d'autres organismes des Nations Unies. Les complexes regroupant plusieurs organismes mis en place à Herat, Islamabad et Téhéran et au Centre des opérations des Nations Unies en Afghanistan sont le fruit de ces efforts. La Mission étudiera de nouvelles possibilités de réduire ainsi les dépenses.

164. La principale modification envisagée pour 2010 est la création de six nouveaux bureaux de province. Afin de réduire le plus possible les dépenses opérationnelles y afférentes, il sera proposé à d'autres organismes des Nations Unies travaillant dans ces provinces d'y mettre en place des services communs.

165. **Taux de vacance de postes.** Les fonctionnaires chargés de l'appui à la Mission continueront de s'employer à accélérer le processus de recrutement du personnel recruté sur le plan tant national qu'international. Ils apporteront tout leur soutien à l'organisation d'une campagne de recrutement dynamique visant à réduire le nombre des postes vacants. On a révisé les taux de vacance servant à calculer le montant des traitements et autres dépenses de personnel qui, pour 2010, sont les suivants : 30 % pour le personnel recruté sur le plan international, 30 % également pour le personnel recruté sur le plan national, 20 % pour les Volontaires des Nations Unies, 20 % pour les effectifs de police civile et 15 % pour les observateurs militaires.

166. **Parc automobile.** Il est proposé de poursuivre le remplacement des véhicules non blindés, ce qui suppose de faire l'acquisition de 30 véhicules blindés en 2010. Le plan décrit au paragraphe 118 du document A/63/346/Add.4 sera prorogé jusqu'en 2011, compte tenu de l'expansion prévue en 2010 et au-delà. Avec les nouvelles acquisitions programmées en 2010, le parc se composerait de 526 véhicules : 142 véhicules légers de transport de passagers, 12 véhicules de taille moyenne, 3 véhicules lourds, 342 véhicules blindés pour le transport de civils, 8 engins de manutention, 5 remorques, 1 engin d'appui aéroportuaire, 4 ambulances blindées, 6 camionnettes blindées et 3 véhicules blindés pour le transport de personnalités.

167. **Flotte aérienne.** La flotte aérienne de la Mission se compose actuellement de trois avions et de quatre hélicoptères. Du fait que les opérations doivent être étendues à d'autres provinces, que la détérioration de la situation en matière de sécurité limite les déplacements de personnel par la route, et qu'il faut pouvoir assurer les évacuations sanitaires et transporter du fret n'importe où en Afghanistan, il est proposé d'y ajouter deux hélicoptères et un avion. La flotte aérienne comporterait alors 10 appareils, soit 4 avions et 6 hélicoptères.

168. **Infostructure.** Il est proposé de procéder à une importante mise à niveau de l'infostructure de la Mission pour appuyer la mise en œuvre du plan de normalisation et de modernisation.

169. **Infrastructures.** Les fonctionnaires chargés de l'appui à la Mission continueront d'appliquer la politique de « primauté du terrain » définie par le Chef

de la Mission en 2007 et d'améliorer les conditions de vie et de travail dans les bureaux de région et de province. À cet effet, il est prévu d'entreprendre en 2010 la construction et l'équipement de logements pour le personnel des nouveaux bureaux de province.

170. **Approvisionnement en énergie et en eau.** L'Afghanistan n'a pas atteint un niveau de développement suffisant pour assurer une alimentation fiable et stable en électricité. Toutes les installations de la MANUA doivent donc être autonomes pour ce qui est de la production et de la distribution d'électricité et de l'approvisionnement en eau et disposer de réserves de carburant pour les groupes électrogènes, les véhicules automobiles et les aéronefs. Concrètement, cela signifie que tous les sites doivent être équipés d'un groupe électrogène principal et d'un groupe d'appoint, ainsi que des pièces de rechange et de la quantité de carburant nécessaires. Conscients du coût relativement élevé d'une alimentation électrique provenant essentiellement de groupes électrogènes, les responsables de l'appui à la Mission continueront d'étudier les possibilités de raccordement aux réseaux électriques locaux, au fur et à mesure que ceux-ci gagneront en fiabilité.

171. **Formation du personnel.** Un programme complet de cours et de stages sera organisé en interne et à l'extérieur en 2010. La formation a un effet direct sur l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que sur le moral et le bien-être du personnel, son épanouissement et ses perspectives de carrière. Il est précisé à cet égard que 45 % des activités de formation prévues en 2010 consisteront à améliorer les qualifications du personnel chargé de la sécurité.

172. **Dotation en effectifs.** La dotation en effectifs approuvée pour les fonctions d'appui à la Mission est actuellement de 397 postes de temporaire. Afin de faire face à l'expansion des activités prévue en 2010, il est proposé de porter ce nombre à 525 (tous postes de temporaire), comme suit :

- a) Création de 128 postes;
- b) Conversion de 9 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi;
- c) Reclassement de quatre postes;
- d) Redéploiement de 46 postes;
- e) Suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national.

### Appui à la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateur	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	2	13	12	4	32	37	9	78	31	253	35	397
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	4	13	17	4	39	67	-	106	34	336	49	525
<b>Variation</b>	-	-	-	-	2	-	5	-	7	30	(9)	28	3	83	14	128

### Bureau du Chef de l'appui à la Mission

*Personnel recruté sur le plan international : conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	-	1	-	-	2	-	1	3	-	1	-	4
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	1	-	-	2	1	-	3	-	1	-	4
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-

173. Le Bureau du Chef de l'appui à la Mission continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 127 du document A/63/346/Add.4.

174. Il est proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Section du budget et de la planification

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement à P-5 d'un poste P-4*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	2	1	-	3	1	1	-	5
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	-	1	-	2	1	-	3	-	1	-	5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	<b>1 (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

175. La Section du budget et de la planification est chargée d'établir le budget de la Mission et les rapports sur son exécution et d'assurer le suivi des dépenses, y compris la gestion des fonds d'affectation spéciale. Elle est dirigée par le Chef du budget et de la planification, qui relève du Chef de l'appui à la Mission. Les difficultés que soulèvent la gestion des ressources financières de la Mission et le suivi de leur emploi ont conduit à modifier les attributions et responsabilités de l'intéressé, lequel est désormais également chargé de participer à la planification, de donner des conseils et de faciliter la prise de décisions, afin de contribuer à la bonne exécution du mandat de la Mission. En raison de la complexité, de la portée et de l'élargissement des fonctions du Chef du budget et de la planification, il est proposé de reclasser son poste de P-4 à P-5.

176. L'expansion continue des activités s'est traduite par un quasi quadruplement des ressources financières de la Mission (241,9 millions de dollars prévus en 2010 contre 66 millions de dollars approuvés en 2005) et une augmentation de ses effectifs (2 841 postes de temporaire prévus en 2010 contre 1 145 en 2005). D'autre part, par souci d'efficacité et pour assurer la nécessaire séparation des fonctions, il est proposé de faire passer sous la responsabilité directe du Chef de la Section du budget et de la planification la responsabilité de la gestion des postes actuellement confiée à la Section des ressources humaines.

177. Le titulaire de poste sera également chargé de tirer les enseignements de l'expérience acquise. Il devra à ce titre guider et former les personnes désignées comme référents budgétaires dans les autres sections, en s'employant activement par le biais de conseils, exposés, instructions et initiatives de formation à améliorer la qualité de leur travail pour une planification plus efficace et une meilleure remontée de l'information. Il devra maintenir des relations de travail et savoir communiquer avec les hauts responsables de la Mission, mettre à leur disposition ses compétences techniques et ses capacités d'analyse, donner des conseils stratégiques sur les aspects budgétaires et financiers des activités, et superviser la coordination générale de tous les aspects de l'établissement du budget de la Mission et de la gestion des allocations budgétaires, y compris la gestion des postes.

### Bureau des services techniques

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste d'agent du Service mobile et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile à la Section des approvisionnements et des carburants (anciennement Section des approvisionnements)*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste d'agent local à la Section des approvisionnements et des carburants (anciennement Section des approvisionnements)*

*Volontaires des Nations Unies : transfert d'un poste à la Section des approvisionnements et des carburants (anciennement Section des approvisionnements)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs			Agents locaux
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	3	-	2	1	6
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2	-	1	-	3
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	(1)	(1)	(3)

178. Le Bureau des services techniques continuera d'assumer les fonctions décrites au paragraphe 133 du document A/63/346/Add.4.

179. Il est proposé de doter la Section d'un poste supplémentaire d'agent du Service mobile pour un assistant au soutien logistique chargé de faciliter la coordination et la supervision des sept sections qui relèvent du Bureau des services techniques et dont les domaines de compétence sont respectivement le génie, les communications et l'informatique, les approvisionnements et la gestion des carburants, les transports de surface, les opérations aériennes, le contrôle des mouvements et l'information géographique.

180. Les attributions de l'intéressé consisteraient aussi à assurer la coordination, la planification et le suivi des projets et activités exécutés par le Bureau, une fonction essentielle; à servir d'agent de liaison pour la coordination des aspects techniques du soutien logistique entre les services du quartier général à Kaboul et les bureaux établis au niveau des régions, des provinces ou à un autre échelon; à coordonner l'établissement et le traitement du budget des sections techniques ainsi que l'établissement des rapports sur leur exécution, de même que l'établissement et la présentation de tous les rapports faisant suite aux observations des auditeurs concernant ces sections; à coordonner l'établissement des plans et projets logistiques intersectoriels et à suivre leur exécution; à coordonner la mise en œuvre des politiques et procédures relatives à la gestion du matériel; à assurer un emploi optimal des ressources de la Mission en essayant de trouver les solutions logistiques et techniques offrant le meilleur rapport qualité-prix; et à assurer la liaison entre les sections techniques et la Section des ressources humaines.

181. Il est également proposé de transférer deux postes d'agent du Service mobile, un poste d'agent local et un poste de Volontaire des Nations Unies à la Section des approvisionnements et des carburants, la MANUA ayant prévu de centraliser la gestion de ses approvisionnements en carburant en la confiant à une unité administrative distincte, à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres grandes missions.

### Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes  
(1 poste P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	2	3	-	5	2	43	9	59
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	-	3	4	-	7	2	43	9	61
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	2	-	-	-	2

182. La Section du génie continuera d'assumer les fonctions décrites au paragraphe 137 du document A/63/346/Add.4.

183. En prévision de l'élargissement des opérations à six provinces supplémentaires, il est proposé de doter la Section de deux postes additionnels, à savoir :

a) Un poste P-3 pour un spécialiste du génie, des explosifs et de la protection contre les effets de souffle, dont le titulaire serait chargé de concevoir des dispositifs passifs de sécurité (estacades, poutres, barrières, tranchées, murs en blocs et gabions) et d'éclairage pour toutes les installations et tous les sites de la MANUA, de définir leurs spécifications et d'estimer leur coût, ainsi que de gérer les marchés connexes et d'en superviser l'exécution;

b) Un poste d'agent du Service mobile pour un coordonnateur et superviseur des travaux de construction, dont le titulaire serait chargé de coordonner et de gérer les travaux de génie et d'entretien au quartier régional et au quartier général de la Mission à Kaboul.

### Section des communications et de l'informatique

*Personnel recruté sur le plan international : création de 4 postes d'agent du Service mobile et conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 7 postes d'agent local*

*Volontaires des Nations Unies : création de 7 postes*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>	10		<b>12</b>	7	28	3	<b>50</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	-	-	<b>1</b>	15		<b>16</b>	7	35	7	<b>65</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>5</b>		<b>4</b>	-	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>15</b>

184. La Section des communications et de l'informatique continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 142 à 144 du document A/63/346/Add.4.

185. La Section, qui se compose de cinq unités administratives, supervise plus de 150 personnes réparties dans les bureaux locaux de la Mission. Celle-ci étant appelée à se déployer dans six autres provinces, il est proposé de doter la Section de 15 postes de temporaire supplémentaires, comme suit :

a) Un poste d'agent du Service mobile pour un responsable des opérations (communications et informatique) dont le titulaire devrait superviser les projets très diversifiés mis en œuvre dans le domaine des communications et de l'information, coordonner l'aide apportée par la Section aux différents services de la Mission et participer à la planification des activités, du budget et des achats de l'ensemble de la Section;

b) Trois postes d'agent du Service mobile pour des assistants informaticiens dont les tâches porteraient sur la gestion du réseau privé virtuel, l'installation de réseaux avec routeurs Cisco et commutateurs, Lotus Notes (Domino), les applications utilisées par la Mission, les logiciels VMware de virtualisation de serveurs, les réseaux de sauvegarde et de stockage et les dispositifs assurant la continuité des opérations et la reprise après sinistre;

c) Un poste d'agent local pour un préposé à la facturation des appels téléphoniques qui tiendrait les registres des appels par téléphone fixe et procéderait au rapprochement des factures reçues des fournisseurs;

d) Deux postes d'agent local pour des commis à la gestion des équipements qui seraient affectés au Groupe de la gestion des équipements, lequel fournit un appui à cinq sites à Kaboul et à 24 autres sites à l'extérieur, y compris l'entrepôt. La création de ces postes a pour objet d'étoffer les effectifs pour qu'ils puissent faire face à l'augmentation prévue du volume de travail de l'entrepôt;

e) Un poste d'agent local pour un préposé au matériel spécial qui serait responsable de la réparation et de l'entretien du matériel de bureau et autre de la Section des communications et de l'informatique et d'autres sections : ordinateurs personnels, ordinateurs portables, écrans, imprimantes, photocopieuses, expéditeurs numériques, télécopieurs, matériel de télévision en circuit fermé, appareils de radiographie, systèmes ID Tel et imprimantes de cartes de visite;

f) Un poste d'agent local pour un préposé au câblage chargé de gérer le matériel de câblage des réseaux (câbles, prises, armoires de brassage et cordons), de procéder au câblage de nouvelles installations et, au besoin, à l'extension des réseaux existants, et d'en assurer la maintenance;

g) Un poste d'agent local pour le responsable du service d'assistance technique de la Section des communications et de l'informatique, qui compte actuellement quatre techniciens et dessert plus de 1 500 utilisateurs. Le titulaire de ce poste aurait à superviser et coordonner le travail des membres de l'équipe;

h) Un poste d'agent local pour un commis aux archives qui participerait à l'archivage des documents de référence de la Section concernant le logiciel TRIM (Tower Records Information Management), dont il assisterait les utilisateurs;

i) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un préposé à la facturation des appels téléphoniques qui apporterait un appui à la gestion et à la comptabilisation dans les règles des appels refacturés par la Mission, à la gestion des contrats passés avec les opérateurs et les fournisseurs d'appui technique et à la comptabilisation des paiements effectués à ces prestataires;

j) Un poste de préposé à la gestion des équipements qui participerait à la gestion des biens non durables de la Section, dont le contrôle doit être renforcé, et serait chargé de rechercher la cause des écarts constatés par le Groupe de contrôle du matériel et des stocks dans les 29 sites de la Mission placés sous sa supervision;

k) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un administrateur de systèmes chargé de fournir des services d'appui pour les logiciels et applications utilisés par la Mission (Mercury, Galileo, Système de gestion du personnel des missions, Matrix, TRIM, Air Safety et site Web de la MANUA, entre autres);

l) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un préposé aux télécommunications chargé de fournir un appui aux bureaux locaux en ce qui concerne les communications par radio, ondes courtes ou satellite et les systèmes téléphoniques.

186. Par ailleurs, il est proposé de convertir en poste d'agent du Service mobile un poste d'agent des services généraux (Autres classes), conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi.

#### **Section des approvisionnements et des carburants (anciennement Section des approvisionnements)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-3) et acquisition de 2 postes de temporaire (agents du Service mobile) provenant du Bureau des services techniques*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 4 postes de temporaire (agents locaux) et acquisition de 1 poste de temporaire (agent local) provenant du Bureau des services techniques*

*Volontaires des Nations Unies : création de 2 postes et acquisition de 1 poste provenant du Bureau des services techniques*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	2	-	7	-	9
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	-	1	1	2	3	-	5	-	12	3	20
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	3	-	5	3	11

187. La Section des approvisionnements et des carburants continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 147 du document A/63/346/Add.4. Le changement de dénomination résulte de la proposition qui est faite d'y transférer la fonction de gestion des carburants, confiée au Bureau des services techniques, et les effectifs qui en sont chargés (2 agents du Service mobile, 1 agent local et 1 Volontaire des Nations Unies).

188. Outre les attributions mentionnées au paragraphe 147 du document A/63/346/Add.4, la Section des approvisionnements et des carburants devra assurer, de façon efficace et en temps utile, la planification, la supervision et la coordination des opérations d'approvisionnement, la gestion des demandes d'achat liées à ces opérations et la livraison de toutes les fournitures générales de la MANUA ainsi que du mobilier et du matériel de bureau et d'hébergement, des rations et de l'eau en bouteille conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle et aux dispositions à prendre pour faire face à une pandémie de grippe. La Section est également chargée de la gestion des contrats, des achats et de l'inventaire de tous les biens durables et des consommables, ainsi que de l'entretien des unités d'hébergement. En prévision de l'extension des activités à six autres provinces, il est proposé de créer sept postes de temporaire supplémentaires, comme suit :

a) Un poste P-3 pour le Chef des approvisionnements, qui devra planifier et superviser les opérations d'approvisionnement en biens et services, coordonner et superviser les activités de l'entrepôt et du Groupe de la gestion des équipements, donner aux bureaux locaux de la Mission des conseils et des instructions concernant les approvisionnements et leur indiquer la marche à suivre, enfin gérer les activités d'achat de la Section, ce qui inclut l'établissement de propositions budgétaires, la planification des achats, la définition de la portée des travaux à effectuer, la réalisation d'évaluations techniques et l'élaboration des dossiers à soumettre au Comité local des marchés et au Comité des marchés du Siège;

b) Trois postes d'agent local pour des commis aux fournitures/factotums qui fourniraient une assistance, sous la supervision du responsable de l'entrepôt;

c) Un poste d'agent local pour un préposé aux carburants qui serait chargé de tâches liées à la gestion des carburants nécessaires pour la flotte aérienne et les véhicules terrestres et à l'analyse stratégique des besoins en la matière, et devrait aussi aider le Chef du Groupe des carburants à établir annuellement l'évaluation des ressources nécessaires à la Mission pour couvrir ces besoins;

d) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un préposé à l'entrepôt qui serait chargé des opérations courantes d'entreposage et de toute une série de tâches liées à la gestion d'un entrepôt, et de faire respecter les directives relatives à la manutention et à la comptabilisation des stocks;

e) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un préposé aux carburants qui serait chargé de tâches liées à la gestion des carburants nécessaires pour la flotte aérienne et les véhicules terrestres et à l'analyse stratégique des besoins en la matière, et devrait aussi aider le Chef du Groupe des carburants à établir annuellement l'évaluation des ressources nécessaires à la Mission pour couvrir ces besoins.

### Section des transports de surface

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 57 postes d'agent local*

*Volontaires des Nations Unies : création de 2 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	-	-	1	5	-	6	2	97	2	107
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6	-	7	2	154	4	167
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	57	2	60

189. La Section des transports de surface continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 149 du document A/63/346/Add.4.

190. En prévision de l'extension des activités à six autres provinces, il est proposé de créer 60 postes de temporaire supplémentaires, comme suit :

a) Un poste d'agent du Service mobile pour un mécanicien affecté à l'atelier de réparation des véhicules, qui serait chargé de l'entretien programmé et de la réparation des véhicules et engins de manutention de la Mission, et de mettre au point un programme de formation à l'entretien des véhicules à l'intention du personnel recruté sur le plan national afin de contribuer au renforcement des capacités;

b) Deux postes de Volontaire des Nations Unies pour des régulateurs qui seraient affectés l'un au Groupe de la régulation des transports, au complexe B du quartier général à Kaboul, pour desservir les services organiques de la Mission, l'autre au Centre des opérations des Nations Unies en Afghanistan pour desservir les services d'appui;

c) Cinquante-six postes d'agent local pour des chauffeurs affectés au Groupe de la régulation des transports. En raison de l'augmentation du parc automobile, qui devrait compter 526 véhicules, et des restrictions imposées en matière de conduite au personnel recruté sur le plan international pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de recruter davantage de chauffeurs sur le plan national. Actuellement, le quartier général à Kaboul dispose de 77 chauffeurs occupant des postes d'agent local et de 14 chauffeurs travaillant pour leur propre compte. L'augmentation des effectifs, en particulier dans les services organiques (complexe B) a déjà lourdement taxé la capacité du Groupe d'assurer efficacement des services de transport, comme il ressort des éléments ci-après :

- i) En 2007 et 2008, le nombre de services de navettes mis à la disposition du personnel était de 19. Il est passé à 28 en 2009 et devrait atteindre 38 en 2010;
- ii) En raison de l'insécurité croissante, il est recommandé d'utiliser des véhicules blindés pour le transport du personnel à destination et en provenance de l'aéroport ou voyageant sur la route de Djalalabad, ce qui augmente les mouvements du fait qu'un véhicule blindé comporte moins de sièges qu'un minibus;
- iii) Le nombre de vols effectués par la flotte des Nations Unies a augmenté pendant l'exercice biennal 2008-2009 et devrait progresser encore en 2010;
- iv) Il a fallu faire appel à des prestataires pour faire face à l'augmentation des besoins en services de transport de base;

d) Un poste d'agent local pour un réparateur de pneus chargé de réparer les pneus des véhicules blindés.

### Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements

*Personnel recruté sur le plan international : transfert de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) à la nouvelle Section des opérations aériennes et transfert de 2 postes d'agent du Service mobile à la nouvelle Section du contrôle des mouvements*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert de 6 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent local) à la nouvelle Section des opérations aériennes et de 19 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 17 postes d'agent local) à la nouvelle Section du contrôle des mouvements*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	2	2	-	4	4	21	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(2)	-	(4)	(4)	(21)	-	(29)

191. Il est proposé de supprimer la Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements, dont les fonctions et les effectifs seraient redéployés comme suit :

a) Transfert des fonctions relatives aux opérations aériennes et des effectifs correspondants (1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux) à la nouvelle Section des opérations aériennes;

b) Transfert des fonctions relatives au contrôle des mouvements et des effectifs correspondants (2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 17 agents locaux) à la nouvelle Section du contrôle des mouvements.

192. La décision de supprimer la Section s'occupant à la fois des opérations aériennes et du contrôle des mouvements a été dictée par l'expansion des activités de la Mission, qui justifie de confier les deux catégories de fonctions à des unités spécialisées, à l'exemple de ce qui se fait dans d'autres missions de taille similaire.

### Section des opérations aériennes

*Personnel recruté sur le plan international : création de 3 postes (1 poste P-3 et 2 postes d'agent du Service mobile) et acquisition de 2 postes (1 P-4 et 1 P-3) provenant de l'ancienne Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 4 postes (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 3 postes d'agent local), et acquisition de 6 postes (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 4 postes d'agent local) provenant de l'ancienne Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements*

*Volontaires des Nations Unies : création de 4 postes*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	-	3	2	-	5	3	7	4	19
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	2	-	3	2	-	5	3	7	4	19

193. Les besoins de la Mission en moyens aériens ont été revus avec pour objectif d'assurer sans interruption les services nécessaires de manière plus sûre et plus efficace. Plusieurs facteurs ont été pris en considération, notamment l'élargissement des opérations à six nouvelles provinces, qui exige un appui aérien plus important, l'insécurité croissante, qui restreint fortement les transports terrestres, les recommandations du Département de l'appui aux Missions et du Département des opérations de maintien de la paix concernant la nécessité de respecter les normes opérationnelles, la réglementation et les textes législatifs relatifs aux opérations

aériennes, le transport par avion de personnel et de fret vers un nombre croissant de destinations pour appuyer les élections en Afghanistan et le renforcement proposé de la flotte aérienne qui compterait 10 appareils. Cet examen a abouti à la conclusion que, bien que complémentaires, la fonction Opérations aériennes et la fonction Contrôle des mouvements étaient distinctes et qu'il était donc préférable de les séparer. En conséquence, il est proposé de créer la Section des opérations aériennes et d'y réaffecter les fonctions et les effectifs correspondants (1 P-4, 1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux).

194. La Section des opérations aériennes sera chargée de planifier et coordonner l'utilisation des moyens aériens de la Mission, de mettre en œuvre un système coordonné d'appui aérien dans toute la zone d'opérations, d'élaborer et de faire appliquer des procédures normalisées régissant le transport aérien, d'assurer le contrôle opérationnel des contrats d'affrètement, la gestion des services d'aérodrome, le contrôle de l'état de ces aérodromes et l'élaboration de projets pour leur remise en état, de gérer les opérations aéroportuaires, de faire inspecter et évaluer les aérodromes et hélistations situés dans des endroits reculés, d'informer les équipages des problèmes de sécurité et de leur fournir des renseignements aéronautiques et météorologiques, d'assurer la liaison avec les autorités aériennes nationales et internationales, enfin, d'autoriser les vols et d'en assurer le suivi.

195. Afin de renforcer les opérations aériennes, il est proposé de créer les 11 postes de temporaire indiqués ci-après :

a) Un poste P-3 pour le Chef du Groupe du contrôle de la qualité technique, dont les fonctions consisteraient à s'assurer du respect de toutes les normes techniques afin que les opérations aériennes de la Mission menée de manière sûre, efficace et conforme à la réglementation du transport aérien, aux procédures de l'ONU et aux normes et pratiques recommandées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); à gérer et superviser toutes les activités du Groupe portant sur la gestion des contrats, l'assurance qualité et la normalisation; à assurer la liaison avec les prestataires de services aériens; à coordonner les activités centrées sur le respect des normes et à suivre l'utilisation des moyens aériens de la Mission du point de vue des normes techniques et de la sécurité; à assurer la liaison et la coordination avec le Groupe de la sécurité aérienne de la Mission; à assurer la liaison avec l'autorité afghane de l'aviation civile et l'aéroport international de Kaboul pour toutes questions concernant l'aviation civile; et à établir et maintenir des contacts avec le personnel d'autres organismes des Nations Unies, d'organismes humanitaires, des transporteurs commerciaux et des prestataires de services aéroportuaires;

b) Un poste d'agent du Service mobile pour le chef du Centre des opérations aériennes, dont les fonctions consisteraient à diriger de manière sûre et efficace les opérations aériennes, à superviser et gérer le Centre, le Groupe de la planification et de la programmation et le Groupe météorologique, à s'assurer de la conformité des opérations aériennes avec la réglementation, les normes et les procédures applicables et à coordonner les opérations de recherche et de sauvetage par voie aérienne;

c) Un poste d'agent du Service mobile pour un contrôleur d'aire de trafic qui serait chargé de fournir des services de contrôle d'aire de trafic aux appareils de la MANUA et d'assurer la coordination avec les autorités aéroportuaires nationales afin d'assurer la sécurité sur l'aire de manœuvre, ce qui inclut des services d'information aéronautique, d'assistance en cas d'incident et d'assistance

aéroportuaire pour le transport de passagers ou de fret, et de surveiller les ravitaillements en carburant et la qualité de celui-ci;

d) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un responsable météo qui serait chargé d'appuyer les opérations aériennes en fournissant des services météorologiques, à l'exemple de ce que prévoit l'organigramme des sections responsables des opérations aériennes dans des missions de même ampleur, de communiquer des prévisions météorologiques aux fins de la planification, de décoder différents rapports météorologiques à l'intention des équipages et du personnel chargé des opérations aériennes et de former le personnel chargé des opérations aériennes dans les bureaux locaux à l'utilisation et à l'entretien du matériel météorologique;

e) Un poste d'agent local pour un assistant à la planification des opérations aériennes chargé de planifier et programmer l'utilisation des appareils de la Mission conformément à la réglementation, aux normes et aux procédures applicables, de planifier les activités et de désigner pour chacune l'appareil et l'équipage adéquats, afin que l'appui aérien fourni soit sûr, efficace, fiable, souple et économique;

f) Un poste d'agent local pour un assistant administratif qui aiderait le Chef des transports aériens à s'acquitter des tâches administratives de la Section;

g) Un poste d'agent local pour un assistant aux opérations aériennes qui serait chargé d'épauler les deux responsables du contrôle en vol afin que les vols de la MANUA bénéficient de tout l'appui voulu, d'aider le Centre des opérations aériennes à planifier ses opérations, d'être l'interlocuteur des coordonnateurs des vols dans les bureaux locaux, de remettre aux coordonnateurs des vols et aux pilotes des informations sur la sécurité et de communiquer les rapports météorologiques au personnel chargé des opérations aériennes, enfin, de contribuer aux évaluations des risques effectuées avant, pendant et après les vols;

h) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un spécialiste de la lutte contre les incendies d'aéronefs et des services de sauvetage, qui serait chargé de mettre au point des plans de lutte contre l'incendie et de sauvetage, de dispenser une formation à la prévention des incendies et d'inspecter les aéroports et les hélisites afin de s'assurer de la conformité du code incendie avec la réglementation, les normes et procédures applicables aux opérations aériennes, d'enquêter sur les incendies afin de prendre des mesures de prévention et de faire des recommandations, d'inspecter et de contrôler le matériel de lutte contre l'incendie affecté aux opérations aériennes de la Mission, et de procéder à des enquêtes sur les aérodromes et hélisites pour déceler la présence éventuelle de matières inflammables ou dangereuses;

i) Trois postes de Volontaire des Nations Unies pour des responsables des opérations affectés au Centre des opérations aériennes, qui seraient chargés des opérations aériennes de la Mission et de leur coordination au jour le jour, de gérer les services et les moyens fournis par le Centre, de faire le point de la situation à l'intention des équipages et de suivre et contrôler tous les appareils en vol, d'être à l'échelon du pays la principale source d'information sur les vols effectués par les appareils de la Mission, d'améliorer l'établissement de rapports et la communication d'informations par le Centre, et d'informer immédiatement les équipages et toutes les personnes concernées des menaces reçues et de toute modification de la situation en matière de sécurité dans la région.

### Section du contrôle des mouvements

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes d'agents du Service mobile et acquisition de 2 postes d'agent du Service mobile provenant de l'ancienne Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements*

*Personnel recruté sur le plan national : acquisition de 19 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 17 postes d'agent local) provenant de l'ancienne Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements*

*Volontaires des Nations Unies : création d'un poste*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SSG	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	2	17	1	24
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	2	17	1	24

196. Au vu des résultats de l'examen mentionné au paragraphe 193 ci-dessus, il est proposé de créer une section distincte chargée de contrôler les mouvements, à laquelle seraient transférés les fonctions et les effectifs (2 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national et 17 agents locaux) de l'ancienne Section. La Section du contrôle des mouvements sera chargée de la gestion quotidienne des mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, de gérer le transport de personnel et de matériel et de coordonner les opérations courantes, enfin de déterminer le mode de transport le plus pratique et le plus économique compatible avec les besoins opérationnels de la Mission.

197. Il est également proposé de renforcer les effectifs pour compléter la dotation en personnel recruté sur le plan international et donner à la Section les moyens de faire face à l'accroissement de la demande de services que devraient entraîner l'augmentation des mouvements de passagers et de fret et le début des vols à destination et en provenance de Doubaï. Il faudrait créer trois postes de temporaire supplémentaires, comme suit :

a) Un poste d'agent du Service mobile pour un responsable du contrôle des mouvements qui devrait superviser les activités de la Section, donner des conseils techniques et pratiques à tout le personnel concerné, concevoir et mettre en œuvre au sein de la Section un système efficace permettant de fournir des services de qualité contribuant à la bonne exécution du mandat de la Mission, gérer tous les mouvements effectués par voie aérienne, terrestre ou maritime et toutes les opérations de transport afin d'en assurer l'exécution de manière sûre, efficace, prompte et économique, planifier les opérations aux fins de l'obtention et de la répartition des moyens nécessaires et l'exécution des mouvements de personnel,

lancer le processus d'achat des moyens et services nécessaires à l'exécution des mouvements programmés, assurer la liaison avec les autorités douanières nationales et régionales pour faciliter l'importation et l'exportation des cargaisons de l'ONU, vérifier que tous les services fournis dans le cadre d'un marché sont satisfaisants et en faciliter le paiement, s'assurer que le conditionnement des marchandises dangereuses transportées est pleinement conforme aux règles et procédures applicables aux mouvements, établir et tenir à jour un plan propre à assurer efficacement le déroulement des mouvements en toute sécurité et s'assurer que les accidents impliquant un aéronef, un véhicule automobile ou un navire et les incidents survenus lors de mouvements sont tous signalés et donnent lieu à une enquête, gérer l'inventaire des conteneurs maritimes de la Mission, et veiller à ce que la Section tienne les statistiques et les registres voulus sur les mouvements de passagers et de fret;

b) Un poste d'agent du Service mobile pour un assistant au contrôle des mouvements chargé de superviser et de gérer les opérations de contrôle des mouvements au terminal aérien afin que les services fournis soient de qualité, qu'ils concernent les personnalités, les autres passagers ou le fret, ainsi que le chargement et le déchargement des appareils. Étant donné que les opérations effectuées au terminal aérien relèvent à la fois du Chef du contrôle des mouvements et du Chef des transports aériens, le titulaire du poste serait affecté de manière permanente au terminal aérien. En l'absence du superviseur du transport de passagers, l'intéressé devrait également s'assurer que les passagers sont informés des règles internationales en matière de sécurité aérienne et des modifications de l'horaire des vols les concernant, faire en sorte de tenir à jour les informations statistiques et les registres relatifs aux mouvements de passagers et superviser la planification des opérations aux fins de la mise en place des moyens nécessaires ainsi que l'exécution des mouvements de personnel;

c) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un assistant au contrôle des mouvements chargé de fournir un appui administratif de caractère général.

### Section de l'information géographique

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste P-2*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'agent local*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SSG</i>	<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	-	-	1	<b>2</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	-	1	1	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>	-	1	2	<b>5</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

198. La Section de l'information géographique continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 154 du document A/63/346/Add.4.

199. Au moment de la création de la Section, la MANUA et la Section cartographique au Siège ont décidé de distinguer deux phases pour cette forme d'appui, la première portant sur l'année de démarrage, soit 2009, la deuxième commençant en 2010. En conséquence et pour faciliter l'expansion de la Mission, il est proposé de créer les trois postes de temporaire ci-après :

a) Un poste P-2 pour un spécialiste de l'information géographique (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) dont les fonctions consisteraient à fournir des informations géospatiales détaillées; remplacer le chef de la Section en son absence; exécuter des tâches administratives et de gestion en sus de ses activités d'information géospatiale; prendre en charge les services offerts sur le site Web de la Section, les cartes accompagnant les profils de pays et les services en ligne; aider à établir et tenir à jour les données géographiques sur les frontières; produire des cartes thématiques normalisées à différentes échelles afin d'appuyer la prise de décisions et les activités d'information d'autres sections; produire des relevés topographiques pour appuyer les opérations de la Mission; contribuer au bon fonctionnement des serveurs cartographiques raccordés à l'intranet de la Mission et des services associés pour aider le personnel à accéder aux informations communes; tenir à jour les bases de données géographiques de la Mission pour que tous les membres du personnel aient accès aux informations les plus récentes; collaborer aux analyses de la situation sur le terrain afin de faciliter la prise de décisions concernant l'implantation des lignes de communication et autres équipements; archiver les données et les divers produits géographiques pour en assurer la sauvegarde; et participer aux activités visant à initier les non-spécialistes aux activités d'information géographique afin qu'ils utilisent au mieux les services offerts par la Section;

b) Un poste d'agent local pour un assistant à l'information géographique qui serait chargé de diffuser des données géographiques; d'aider à la collecte et à la production de telles données et aux levés effectués à cet effet; et d'éditer les données géographiques locales, de les imprimer et de les interpréter pour saisie dans le système géographique de la Section;

c) Un poste de Volontaire des Nations Unies pour un spécialiste de l'information géographique qui aurait pour fonctions de réunir et produire des données géospatiales et d'effectuer des levés à cet effet; de vérifier les données géospatiales avant agrégation et diffusion; de réunir et de produire des données géographiques et d'effectuer des levés à cet effet; d'exploiter et de maintenir à niveau les systèmes géographiques et les applications associées; de gérer la base de données géographiques; de procéder à la validation des données au stade de la sauvegarde, au contrôle de leur qualité et à la création de métadonnées; de réaliser des relevés topographiques ou des cartes thématiques; d'exploiter les sources de données vectorielles ou maillées (Système GPS, imagerie, cartes vectorielles, etc.); d'assurer la maintenance de la base de données géographiques; d'assurer l'entretien des différents appareils; et de procéder à l'analyse de détails topographiques.

### Section de la formation

*Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste P-3 au nouveau Groupe de la formation créé au sein de la Section des ressources humaines*

*Personnel recruté sur le plan national : transfert de 4 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et deux postes d'agent local) au nouveau Groupe de la formation créé au sein de la Section des ressources humaines*

*Volontaires des Nations Unies : transfert de 2 postes au nouveau Groupe de la formation créé au sein de la Section des ressources humaines*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SSG	SGA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	2	2	7
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	-	-	(1)	(2)	(2)	(2)	(7)

200. Il est proposé de supprimer la Section de la formation et de transférer ses fonctions et ses effectifs (1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies) au nouveau Groupe de la formation créé au sein de la Section des ressources humaines.

### Section des ressources humaines (ancienne Section du personnel) (comprend le Groupe des voyages et le Groupe de la formation)

*Personnel recruté sur le plan international : création de 7 postes de temporaire (1 poste P-4, 1 poste P-3 et 5 postes d'agent du Service mobile); reclassement de 2 postes de temporaire (1 de P-4 à P-5 et 1 de P-3 à P-4); conversion de 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile; acquisition de 3 postes (1 poste P-3 provenant de la Section de la formation et 2 postes d'agent du Service mobile provenant du Groupe des voyages de la Section des services généraux)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 8 postes (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et 7 postes d'agent local); acquisition de 7 postes (2 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 2 postes d'agent local provenant de la Section de la formation et 3 postes d'agent local provenant du Groupe des voyages de la Section des services généraux)*

*Volontaires des Nations Unies : acquisition de 3 postes (dont 2 provenant de la Section de la formation et 1 provenant du Groupe des voyages de la Section des services généraux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SSG</i>	<i>SGA</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	2	-	<b>3</b>	4	1	<b>8</b>	3	6	1	<b>18</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	1	2	3	-	<b>6</b>	12	-	<b>18</b>	6	18	4	<b>46</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	-	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>(1)</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>28</b>

201. La Section des ressources humaines continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 157 du document A/63/346/Add.4.

202. Outre qu'il est prévu d'adopter une approche intégrée des fonctions exercées par les spécialistes des ressources humaines et leurs assistants, de l'appui opérationnel, des services d'appui spécialisé et des services de sélection et de recrutement du personnel, il est proposé de regrouper les services de formation et de gestion des voyages au sein de la Section en 2010. On aura ainsi l'assurance que la direction et le personnel de la Mission recevront de la Section une gamme de services complète et étroitement coordonnée.

203. Les initiatives visant à combler les lacunes constatées dans le comportement du personnel grâce à une formation dispensée en interne ou à l'extérieur seront plus efficaces si elles sont gérées par la Section des ressources humaines. Par ailleurs, à l'issue d'une étude récente de la gestion de la Mission, il a été recommandé de confier la gestion des voyages à la Section des ressources humaines plutôt qu'à la Section des services généraux. En conséquence, il est proposé de rattacher la fonction voyages, actuellement assumée par un Groupe distinct de la Section des services généraux à la Section des ressources humaines en y transférant les fonctions et les effectifs du Groupe (2 agents du Service mobile, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies), ainsi que la fonction formation, actuellement prise en charge par une Section relevant du Bureau des services administratifs, dont les fonctions et les effectifs (1 P-3, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 2 agents locaux et 2 Volontaires des Nations Unies) seraient également transférés à la Section des ressources humaines.

204. Il est également proposé de reclasser à P-4 un poste P-3 existant dont le titulaire dirigerait le Groupe de formation intégré de la Section des ressources humaines. Le titulaire de ce poste rendrait compte directement au Chef de la Section.

205. Les problèmes que posent à la MANUA la mobilisation et la gestion des ressources humaines vont bien au-delà de ceux que posent normalement le recrutement et les formalités d'engagement du personnel. Les taux de départ élevés exigent de mettre au point d'urgence une stratégie innovante couvrant simultanément le recrutement, le suivi du comportement professionnel, le perfectionnement du personnel et les relations entre le personnel et l'administration. Cette stratégie, qui doit inclure la collecte et l'analyse de données détaillées sur les dotations en effectifs et le personnel, doit être adoptée de concert par la Division du

personnel du Département de l'appui aux missions et la direction de la MANUA afin qu'elle débouche sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion des ressources humaines propres à faciliter l'exécution du mandat de la Mission.

206. La mobilisation et la gestion des ressources humaines à la MANUA sont des fonctions pluridimensionnelles, extrêmement complexes, qui ne peuvent être assumées que par des cadres supérieurs spécialisés et très expérimentés. Il faut en priorité s'attacher à fournir au personnel un appui stratégique dans ce domaine. Non seulement la rotation rapide des effectifs a créé de graves problèmes tout comme l'insuffisance des arrivées par rapport au nombre de départs, mais la situation devrait encore s'aggraver du fait qu'un nombre croissant de membres du personnel sont affectés à des bureaux locaux où les conditions de vie sont très précaires.

207. Il est donc proposé de reclasser un poste P-4 à P-5 pour le Chef de la Section des ressources humaines, qui aurait pour fonction de fournir des conseils stratégiques à la direction au sujet de la mobilisation et de la gestion des ressources humaines, de rationaliser les processus de gestion de ces ressources et de piloter les initiatives visant à améliorer les qualifications du personnel.

208. Il est nécessaire aussi d'améliorer la connaissance qu'ont les fonctionnaires chargés de la gestion des ressources humaines des règles régissant l'administration des avantages et prestations, d'autant plus que les mesures de réforme les plus récentes font une plus large place à la délégation de pouvoirs, et de faire en sorte que la Section fournisse à la direction et au personnel un appui intégré en matière de gestion des ressources humaines.

209. La MANUA opère dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses. Il est donc indispensable que le Bureau du Chef de l'appui à la Mission travaille en étroite coordination avec le Conseiller en chef pour la sécurité. Cette coordination entre le Conseiller et le Chef de l'appui à la Mission portera sur les questions de sécurité en général et les grandes mesures à prendre; au quotidien, le Chef de la Section des ressources humaines se concertera avec le Chef de la Section de la sécurité pour résoudre les problèmes ayant des répercussions sur le travail des fonctionnaires et veillera en permanence à transmettre l'information nécessaire aux responsables des sections, services et composantes de la Mission ainsi que des bureaux administratifs régionaux.

210. L'apport d'un soutien psychologique et matériel au personnel est étroitement lié au suivi du comportement professionnel. La Section des ressources humaines est la seule qui ait des échanges de vues réguliers avec les directeurs de programme et qui ait une parfaite connaissance des types de comportement, des changements d'attitude du personnel et des problèmes qui ont une incidence sur l'exécution des produits. C'est pourquoi le Chef de la Section sera constamment en relation avec le Groupe du soutien psychologique et matériel.

211. Le Chef de la Section est également le principal conseiller des hauts responsables et du personnel de la Mission et le principal vecteur de communication pour ce qui est de l'application des politiques et procédures relatives aux ressources humaines. En sa qualité de premier spécialiste de la gestion des ressources humaines au sein de la Mission, il sera aussi dans son domaine le principal relais entre le Chef de la Mission et la Division du personnel pour toutes les questions transversales. C'est lui qui sera responsable de l'exécution au niveau de la Mission du plan d'action pour la gestion des ressources humaines à l'échelle mondiale et qui, au sein

de la Mission, devra jouer le rôle moteur dans l'élaboration d'une politique de planification des ressources humaines et la recherche de solutions aux problèmes rencontrés.

212. Dans le cadre de cette démarche plus résolument intégrée, il est proposé de créer au sein de la Section les 15 postes de temporaire supplémentaires indiqués ci-après :

a) Un poste P-4 pour un spécialiste des ressources humaines qui sera le Chef du Groupe des opérations. Dans le cadre de la réorganisation de la Section, il est en effet proposé de créer ce groupe qui sera chargé d'administrer les avantages et prestations du personnel recruté sur le plan national ou international, de gérer les tableaux d'effectifs et les plans d'action relatifs aux ressources humaines et d'apporter un appui informatique à la Section. À la tête du Groupe des opérations, le titulaire du poste serait chargé de la gestion des ressources humaines, y compris de leur planification, du plan d'action en la matière, du suivi du comportement professionnel, de la gestion des postes et de l'apport d'un appui aux conseillers militaires et aux membres de la Police des Nations Unies affectés à la Mission;

b) Un poste P-3 pour un spécialiste des ressources humaines qui serait le Chef du Groupe de l'appui au personnel recruté sur le plan national. Si le recrutement de ce personnel incombe au Groupe de la sélection et du recrutement, le titulaire du nouveau poste devrait quant à lui gérer les services d'appui apportés à plus de 2 000 personnes faisant partie de cette catégorie, en usant des pouvoirs accrus délégués par le Siège à New York pour ce qui est de l'administration des prestations; donner des directives au personnel recruté sur le plan national pour l'aider à interpréter correctement les politiques et procédures de l'ONU; administrer les prestations dues au personnel; gérer comme il convient toutes les activités concernant les évaluations du comportement professionnel, les heures de travail, le temps de présence, les congés, le sursalaire de nuit et les demandes de remboursement concernant tous les membres du personnel recruté sur le plan national; suivre et évaluer les activités de recrutement et d'affectation de tous les bureaux locaux; et se rendre régulièrement dans ces bureaux pour répondre aux préoccupations du personnel recruté sur le plan national;

c) Deux postes d'agent du Service mobile pour des assistants à la gestion des ressources humaines affectés au Groupe de l'appui au personnel recruté sur le plan international. À l'heure actuelle, deux fonctionnaires du Groupe doivent gérer les dossiers de 425 personnes. En principe, des pouvoirs plus étendus devraient être délégués à la Mission pour ce qui est de la gestion des prestations dues au personnel. Le renforcement des effectifs demandé est justifié par les nouvelles tâches qui seront probablement confiées au Groupe et qui concernent l'approbation des prorogations de contrat; les congés dans les foyers et les visites familiales; les heures de travail, le temps de présence et les demandes de congé; l'indemnité pour frais d'études, l'indemnité de rapatriement, l'augmentation périodique du traitement et l'indemnité de fonctions; l'attestation de changement de résidence exigée pour le versement du solde de tout compte; la vérification des droits à l'allocation-logement et des pièces justificatives accompagnant les demandes de paiement de l'allocation; la prime de mobilité et de sujétion; et les congés de maternité et de paternité;

d) Deux postes d'agents du Service mobile pour des assistants à la gestion des ressources humaines affectés au Groupe de la sélection et du recrutement. À l'heure actuelle, le Groupe est chargé de sélectionner le personnel. À la suite de la

réorganisation des services de gestion des ressources humaines, le Groupe sera également chargé d'aider les cadres à recruter les candidats les plus qualifiés aux postes de personnel recruté sur le plan international; de recruter le personnel recruté sur le plan national après recherche et sélection de candidats; d'établir des profils d'emplois types et des avis de vacance de postes spécifiques, des listes de présélection et des annonces; d'aider le Chef de la Section des ressources humaines à évaluer les besoins en formation du personnel chargé de la gestion de ces ressources et à concevoir et mettre en œuvre le dispositif de formation et de perfectionnement de la Section. Les postes demandés seraient confiés à des assistants à la gestion des ressources humaines affectés l'un au Groupe de la sélection du personnel recruté sur le plan international, l'autre au Groupe du recrutement du personnel recruté sur le plan national;

e) Quatre postes d'agent local pour des assistants à la gestion des ressources humaines affectés au Groupe de l'appui au personnel recruté sur le plan national, qui fourniraient au personnel recruté sur le plan national, réparti sur 35 sites différents, des services intégrés portant notamment sur la gestion des congés et du temps de présence, l'administration des prestations, la prorogation des affectations, la tenue des dossiers informatisés et l'appui aux procédures régissant le suivi du comportement professionnel. Les titulaires des postes demandés devront faire de nombreux déplacements et travailler en collaboration étroite avec les responsables des bureaux locaux. On sait par ailleurs que le changement de statut du personnel recruté sur le plan national, dont les engagements de durée limitée seront remplacés par les nouvelles dispositions contractuelles, se traduira par un surcroît de travail pour le Groupe;

f) Deux postes d'agent local pour des assistants formateurs affectés au Centre de formation intégré de la Mission. Le Centre est chargé de concevoir et d'organiser des stages de formation interne s'adressant à l'ensemble du personnel de la Mission : personnel recruté sur le plan international ou national, militaires, membres de la police civile et Volontaires des Nations Unies. Il est également responsable du bon déroulement des examens d'aptitudes linguistiques et du concours pour le passage de la catégorie des agents des services généraux à la catégorie des administrateurs organisés par l'ONU. Les titulaires des postes demandés auraient les attributions suivantes : élaborer les cours et gérer le budget formation; concevoir et mettre en place une base de données des activités de formation menées en interne ou à l'extérieur; aider le responsable de la formation à évaluer les besoins de la Mission et à en dresser l'inventaire, en procédant à des enquêtes; concevoir, mettre au point et exécuter des activités de formation et d'apprentissage; organiser des cours pour l'acquisition de compétences fondamentales telles que l'utilisation d'applications informatiques et des techniques de présentation ou de gestion du temps; appuyer les stages de formation organisés en interne; coordonner et organiser la mise à disposition des locaux, des fournitures et autres formes d'appui nécessaire aux activités de formation du Centre;

g) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national chargé de la gestion des ressources humaines, affecté à la Cellule du soutien spécialisé. La Cellule est chargée de gérer les tableaux d'effectifs; de coordonner avec toutes les parties intéressées la mise en œuvre du plan d'action de la Mission pour la gestion des ressources humaines; d'assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations des auditeurs relatives à la gestion des ressources humaines; de s'assurer de la bonne utilisation du système électronique d'évaluation et de notation

des fonctionnaires (e-PAS) et du système informatique de gestion des ressources humaines; et d'administrer les prestations payables aux conseillers militaires et aux membres de la Police des Nations Unies. Les attributions du titulaire du poste demandé seraient les suivantes : appuyer la gestion du personnel recruté sur le plan national, y compris des avis de vacance de poste; assurer la coordination avec le Groupe du personnel recruté sur le plan national pour tout ce qui concerne le recrutement du personnel de cette catégorie; dresser après vérification la liste des postes vacants dans cette catégorie pour communication au Groupe du recrutement; et établir les statistiques et rapports mensuels sur les dotations en effectifs et les taux d'occupation des postes;

h) Un poste d'agent du Service mobile pour le Chef du Groupe des voyages. Le Groupe est chargé d'organiser les déplacements autorisés et les réinstallations ainsi que d'obtenir les visas nécessaires, ce qui consiste à faire des réservations pour le personnel voyageant en Mission, obtenir les autorisations des services de sécurité et des services d'immigration avant l'arrivée du personnel de la Mission à Kaboul, trouver un hébergement provisoire pour le personnel qui vient d'arriver, faire des réservations dans des hôtels pour les participants à des conférences ou les personnalités en visite à Kaboul et faciliter pour celles-ci les formalités d'immigration et les démarches protocolaires. Le Chef du Groupe doit contrôler l'exécution du contrat conclu avec le prestataire chargé des voyages et obtenir auprès des autorités afghanes les visas exigés à l'arrivée du personnel recruté sur le plan international;

i) Un poste d'agent local pour un assistant aux voyages qui aura pour tâche d'enregistrer et de tenir à jour les données sur les voyages saisies dans les systèmes informatiques spécialisés; d'établir et de traiter les formulaires relatifs aux voyages autorisés du personnel et de suivre les démarches administratives connexes; de traiter les factures; de traiter l'information nécessaire au personnel à l'arrivée; de réserver des chambres dans des hôtels ou des maisons d'hôtes pour les nouveaux arrivants et pour le personnel des bureaux locaux se rendant à Kaboul; et d'exécuter diverses tâches administratives relatives aux voyages.

213. Il est aussi proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### **Section des finances**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes d'agent du Service mobile et conversion de 3 postes d'agent des services généraux en postes d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 3 postes (1 poste d'administrateur recruté sur le plan national et deux postes d'agent local)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	2	2	<b>5</b>	1	3	<b>9</b>	1	12	2	<b>24</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	2	<b>5</b>	6	-	<b>11</b>	2	14	2	<b>29</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>5</b>	<b>(3)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	<b>5</b>

214. La Section des finances doit assurer une gestion financière efficace et donner des conseils en matière de gestion des risques afin de faciliter l'exécution du mandat de la Mission et de faire respecter rigoureusement les dispositions du Règlement financier de l'ONU. Elle doit utiliser les systèmes de contrôle interne nécessaires pour garantir l'efficacité et l'efficience des opérations financières et la fiabilité des rapports financiers que doivent établir et présenter tous les bureaux locaux; exercer un contrôle financier; tenir et gérer les comptes de la Mission, régler les factures des fournisseurs et rembourser les frais de voyages des fonctionnaires; verser la paie du personnel recruté sur le plan national et les prestations qui lui sont dues; et gérer les comptes bancaires de la Mission.

215. L'expansion de la Mission devrait entraîner une augmentation de la charge de travail de toutes les unités de la Section. Pour y faire face, il est proposé de créer cinq postes de temporaire supplémentaires, comme suit :

a) Un poste d'agent du Service mobile pour un assistant financier affecté au Groupe des paiements et des demandes de remboursement. Pendant l'exercice précédent, l'élargissement des activités de la Mission s'est traduit par une augmentation de 50 % du nombre de paiements effectués à des fournisseurs. Les opérations financières de toute nature devraient augmenter encore en 2010. Le titulaire du poste serait chargé de suivre toutes les opérations financières des bureaux locaux pour vérifier qu'elles sont correctement comptabilisées et conformes au Règlement financier de l'ONU; assurer la coordination avec les bureaux locaux pour tout ce qui concerne les finances; gérer des bases de données sur le rapprochement de tous les paiements effectués par les bureaux locaux; se rendre dans les bureaux locaux pour vérifier la conformité de leurs opérations financières et procéder régulièrement de manière inopinée à des comptages de caisse conformant aux règles concernant le contrôle, la gestion et la sécurité des avances de caisse et des petites caisses; coordonner avec la Section des transports de surface, la Section du génie et les bureaux locaux l'établissement de rapports sur les dépenses relatives aux groupes électrogènes et aux consommations de carburant pour le parc automobile;

b) Un poste d'agent du Service mobile pour un assistant financier affecté au Groupe des opérations de caisse. L'expansion récente des activités de la Mission s'est traduite pendant l'exercice précédent par une augmentation de 50 % des opérations relatives au personnel et de 20 % de celles concernant les fournisseurs. Le Groupe est chargé de verser au personnel et aux fournisseurs les sommes

déterminées respectivement par le Groupe des états de paie et le Groupe des paiements et des demandes de remboursement, en procédant à des virements bancaires internes ou internationaux; d'effectuer les versements locaux correspondant aux ordres de paiement mensuels, à la prime de risque et aux indemnités de déplacement; et de gérer les espèces reçues au quartier général à Kaboul du personnel d'organismes des Nations Unies ayant utilisé les services médicaux ou les aéronefs de la Mission. Le titulaire du poste demandé s'acquitterait des multiples tâches incombant au Groupe;

c) Un poste d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire serait affecté au Groupe des états de paie. Le renforcement des effectifs du personnel recruté sur le plan national se traduira par une augmentation des opérations de paie. Une tâche particulièrement importante est de trouver des banques correspondantes dans les provinces reculées. Le titulaire du poste demandé aurait les attributions suivantes : traiter les états de paie du personnel recruté sur le plan national; assurer la liaison avec la Section des ressources humaines et les bureaux locaux pour vérifier les informations concernant les horaires de travail et des temps de présence; servir de référent pour tous les problèmes relatifs à la paie du personnel recruté sur le plan national en poste dans les régions; suivre, analyser et traiter la refacturation au personnel des appels téléphoniques privés; et gérer et traiter toutes les autres prestations payables au personnel recruté sur le plan national;

d) Un poste d'agent local pour un aide-comptable affecté au Groupe de la comptabilité. Avec l'accroissement des effectifs, les activités du Groupe sont appelées à augmenter, en particulier du fait de l'ouverture de nouveaux bureaux de province qui se traduira par un plus grand nombre d'opérations liées notamment aux obligations contractées au titre de baux, de la construction de bureaux locaux et de l'adoption de mesures de sécurité renforcées dans chaque bureau. Le titulaire du poste proposé serait chargé de procéder à la clôture mensuelle et biennale des comptes et d'établir les états financiers; de procéder au rapprochement mensuel des comptes bancaires de la MANUA, nationaux ou internationaux; de servir de référent pour toute question concernant les comptes; de vérifier et parapher les bordereaux établis au sein du Groupe; de suivre et de gérer un volume important d'opérations concernant les comptes débiteurs; de suivre la comptabilisation et le règlement des engagements; d'examiner les avis de débit et de crédit; et d'approuver et comptabiliser les bordereaux établis par le personnel du Groupe recruté sur le plan national;

e) Un poste d'agent local pour un assistant principal affecté au Groupe de la gestion des dossiers. Le Groupe est chargé de réceptionner, d'enregistrer et de distribuer tous les documents financiers reçus et expédiés; et de gérer la circulation des documents à l'intérieur de la Section des finances pour qu'ils soient correctement traités. Cette fonction suppose l'existence au sein de la Section de contrôles internes qui permettent de suivre les documents à travers les différentes étapes de leur traitement, de leur approbation, de leur certification et de leur comptabilisation, ce pourquoi la Mission mettra en place un système de suivi de ces opérations jusqu'à la clôture du dossier. Le volume de ces documents devrait augmenter en 2010 comme celui des documents financiers concernant l'ensemble des effectifs de la Mission.

216. Il est proposé par ailleurs de convertir trois postes d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile, conformément aux

dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Section des achats

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes d'agent du Service mobile, reclassement à P-3 de 1 poste P-2 et conversion de 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'agent local et suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis- trateurs locaux	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	-	1	2	1	2	5	3	3	-	11	
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	-	2	5	-	7	2	4	-	13	
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	1	(1)	-	4	(2)	2	(1)	1	-	2	

217. La Section des achats est chargée d'effectuer tous les achats locaux de fournitures et de services nécessaires à la Mission, notamment les matériels défensifs, les matériaux de construction, le carburant pour le parc automobile et le carburant Jet A1. Elle se compose de trois groupes : le Groupe des marchés, le Groupe des achats et le Groupe Fournisseurs.

218. La Section des achats est également chargée de gérer tous les marchés conclus au niveau local, notamment tous les baux et tous les contrats passés pour la prestation de services de sécurité assurés par des hommes armés ou non armés, d'une valeur totale supérieure à 11 millions de dollars par an, carburant compris. La Mission a souscrit pour ses bureaux locaux plus de 30 baux différents d'une valeur de 575 000 dollars par an et a passé des marchés pour la prestation de services de sécurité dont le coût annuel est supérieur à 2 millions de dollars. La Section des achats est souvent contrainte de procéder à des changements du fait de l'évolution de la situation en matière de sécurité, qui fait que dans certains lieux les normes minimales de sécurité opérationnelle ne sont plus respectées. Il lui faut alors chercher de nouveaux locaux et négocier de nouveaux baux. De plus, chaque trimestre, il a fallu revoir et renforcer les services de sécurité, ce qui a obligé à apporter de nombreuses modifications aux contrats en cours ou à souscrire de nouveaux contrats. S'agissant du carburant, l'approvisionnement en carburant avion non frelaté s'est révélé ardu en raison de la demande émanant des forces militaires et de la difficulté d'importer du carburant à partir des pays voisins.

219. Les présentes propositions budgétaires reposent sur l'hypothèse d'un élargissement des opérations à six nouvelles provinces. On sait par expérience que l'ouverture dans une région reculée d'un bureau souvent isolé oblige à souscrire

jusqu'à trois baux pour louer les bureaux, les logements et les aires de stationnement nécessaires en respectant la distance de sécurité. Pour chaque bureau, il faut procéder à de gros investissements et à d'importants travaux pour respecter les normes minimales de sécurité opérationnelle, acheter les matériels défensifs nécessaires, rénover les locaux pour les porter aux normes de l'ONU et engager des agents de sécurité armés et non armés. Il faut en outre trouver des fournisseurs de carburant pour alimenter les véhicules et les groupes électrogènes, ainsi que d'autres prestataires de services d'appui. À cette fin, la Section des achats doit faire de multiples déplacements pour visiter les sites possibles, mener des négociations avec les propriétaires de sites susceptibles de répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle, prendre contact avec nombre de fournisseurs et d'entrepreneurs locaux et lancer des appels d'offres.

220. Afin qu'en dépit d'une situation de plus en plus difficile les marchés soient passés conformément aux meilleures pratiques, il est proposé de reclasser un poste P-2 actuellement occupé par un fonctionnaire chargé des achats (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) à P-3, poste dont le titulaire, un fonctionnaire chargé des achats, serait le Chef du Groupe des marchés.

221. Le Chef du Groupe des marchés devra gérer au moins 60 contrats de bail pour l'ensemble de la Mission et les multiples contrats conclus pour la prestation de services de sécurité et la fourniture de carburant. Le Groupe doit disposer de spécialistes des achats capables de procéder à des études de marché approfondies afin de trouver des fournisseurs, d'établir des appels d'offres ou des invitations à soumissionner, de procéder à des évaluations financières fiables, de faire la synthèse d'évaluations techniques et de rédiger des exposés à l'intention du Comité local des marchés. Le Chef du Groupe devra aussi savoir négocier des conditions avantageuses pour la Mission; faire en sorte que le personnel du Groupe des achats établisse les spécifications en collaboration étroite avec le personnel des services demandeurs pour que le Groupe des marchés puisse obtenir les meilleures conditions; et être ouvert à l'idée qu'il peut être avantageux de passer des accords de partage des coûts avec d'autres organismes des Nations Unies opérant dans la zone de la Mission.

222. Il est proposé de renforcer la Section des achats en créant les trois postes de temporaire ci-après :

a) Un poste d'agent du Service mobile pour un assistant (marchés) affecté au Groupe des marchés qui devrait assurer le suivi d'une partie des baux et établir les dossiers correspondants destinés au Comité local des marchés. Le titulaire devra connaître les caractéristiques du marché de la location en Afghanistan mais devra aussi, conformément aux observations des auditeurs, réaliser des études de marché au niveau local pour trouver le nombre de soumissionnaires correspondant à la valeur du marché. La création de ce poste permettrait au Groupe de mieux assurer le suivi des prestations fournies et d'élaborer et de négocier auprès des prestataires qu'il aura invités à soumissionner des contrats-cadres plus avantageux à long terme;

b) Un poste d'agent du Service mobile pour le Chef du Groupe des achats. Pendant l'année écoulée, le nombre mensuel des demandes d'achat est passé de 34 à 68. Le titulaire du poste demandé serait chargé de vérifier que les services d'où émanent ces demandes ont établi un plan d'achat rigoureux prévoyant des délais de livraison conformes au calendrier des projets de la Mission et un descriptif clair mais générique des articles nécessaires; et de concevoir, élaborer et mettre en œuvre

une stratégie d'achat précise visant à tirer parti des sources d'approvisionnement existant en Afghanistan et dans les pays voisins;

c) Un poste d'agent local pour un assistant (achats) affecté au Groupe des achats. Il s'est révélé extrêmement difficile de trouver en Afghanistan des candidats ayant une formation suffisante en matière d'achat ou de finances et une expérience des acquisitions de biens et de matériel. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste d'agent local et de supprimer un poste d'administrateur recruté sur le plan national. Le titulaire du poste demandé devra bien connaître le marché local, les sources d'approvisionnement et les règles en matière de négociation commerciale, et devra aussi être capable d'expliquer aux soumissionnaires potentiels les règles à respecter pour répondre aux appels d'offres ou aux invitations à soumissionner lancées par l'ONU. Il devra assurer la liaison avec le personnel du Groupe des achats recruté sur le plan international et le conseiller sur la manière de traiter avec les éventuels soumissionnaires et fournisseurs locaux, et devra informer ceux-ci des normes et procédures d'achat de l'Organisation.

223. Il est proposé par ailleurs de convertir deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) en postes d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale relatives à l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Section des services médicaux

*Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan local*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>	-	-	<b>2</b>	3	9	6	<b>20</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>	3	-	<b>2</b>	4	9	6	<b>21</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1</b>	-	-	<b>1</b>

224. La Section de services médicaux continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 168 du document A/63/346/Add.4.

225. L'infirmierie centrale du quartier général à Kaboul est une unité médicale de niveau I (normes ONU) qui traite les maladies courantes et accueille les membres du personnel de la Mission, recrutés sur le plan international ou national, et les personnes à leur charge. Les urgences sont prises en charge 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le service de consultations est ouvert pendant les heures de travail normales. Les services offerts sont les suivants : soins de santé primaires, conditionnement de survie, gestion des traumatismes, petite chirurgie, évacuation sanitaire, soins dentaires et médecine préventive. L'unité dispose d'une pharmacie, ayant un stock de fournitures médicales représentant quatre à six mois de

consommation, et de deux ambulances. Des équipes médicales itinérantes effectuent des visites à domicile ou se tiennent prêtes à intervenir lors d'événements importants ou de la visite de personnalités.

226. La pharmacie de la Section est actuellement gérée par un pharmacien (agent local), assisté temporairement par un infirmier (agent local). Le Groupe qu'elle constitue est chargé de gérer et de distribuer les fournitures et le matériel médicaux ainsi que les médicaments aux antennes régionales, à l'antenne du complexe B et à l'unité médicale principale, au quartier général à Kaboul.

227. Pour que la Mission puisse dorénavant fournir également aux bureaux locaux les services médicaux voulus, il convient de renforcer ses effectifs. Il est donc proposé de créer au Groupe de la pharmacie de la Section des services médicaux un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un pharmacien spécialiste de la logistique santé.

228. Le titulaire du poste, qui devra être un pharmacien diplômé et habilité par les autorités nationales à exercer, devra posséder une bonne connaissance des volets planification et exécution de la logistique santé et d'excellentes qualités de gestionnaire appliquées à la planification des achats et au suivi de la chaîne des approvisionnements et du taux de consommation, de manière à satisfaire la demande en services d'appui et fournitures médicaux et pharmaceutiques émanant de l'unité principale et des antennes régionales et de province. Il devra gérer le matériel et les fournitures médicaux ainsi que les fournitures pharmaceutiques livrés dans le cadre du soutien logistique apporté à la Mission; participer à toute opération de réception et d'inventaire des marchandises; vérifier que les médicaments et fournitures livrés à l'entrepôt de la Mission sont acceptables; s'assurer qu'ils sont stockés dans de bonnes conditions; élaborer une procédure d'inventaire pour enregistrer toutes les opérations de réception, stockage, distribution, installation et maintenance se rapportant au matériel et aux fournitures médicaux; et mettre au point un programme de distribution de médicaments et de produits pharmaceutiques aux bureaux locaux.

### **Section des services généraux**

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste d'agent du Service mobile, transfert de deux postes d'agent du Service mobile au Groupe des voyages de la Section des ressources humaines et conversion d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile*

*Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'agent local et transfert de trois postes d'agent local au Groupe des voyages de la Section des ressources humaines*

*Volontaires des Nations Unies : transfert d'un poste au Groupe des voyages de la Section des ressources humaines*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>	6	1	<b>9</b>	1	19	4	<b>33</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	-	<b>2</b>	6	-	<b>8</b>	1	17	3	<b>29</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(1)	(4)

229. La Section des services généraux continuera de s'acquitter des fonctions décrites au paragraphe 174 du document A/63/346/Add.4.

230. La Section se compose de sept unités administratives : le Groupe de contrôle du matériel et des stocks, le Groupe des cessions de matériel, le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, Groupe du courrier, de la valise diplomatique et de l'enregistrement, le Groupe des réclamations, le Groupe de la gestion des camps et le Bureau du Chef de la Section.

231. En raison de l'expansion prévue des activités de la Mission et de ses incidences sur le contrôle du matériel et les fonctions connexes d'attribution des responsabilités et de vérification, il est proposé de créer les deux postes ci-après :

a) Un poste d'agent du Service mobile pour un spécialiste de la gestion du matériel affecté au Groupe de contrôle du matériel et des stocks, qui serait chargé de superviser les activités du Groupe; de fournir des orientations au sujet de la stratégie à suivre pour gérer le matériel de l'ONU; de gérer les cessions d'actifs et d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des procédures normalisées visant à faire respecter la réglementation de l'ONU et les politiques et procédures applicables à la gestion du matériel; de planifier et de superviser les activités du Groupe du contrôle du matériel et des stocks; d'élaborer les plans et les stratégies applicables à l'inventaire et à la gestion des stocks de matériel de l'ONU, en consultation avec leurs détenteurs; et de procéder périodiquement à l'analyse de tous les stocks en vue de formuler des politiques et procédures propres à en assurer efficacement la gestion;

b) Un poste d'agent local pour un assistant au contrôle du matériel et des stocks affecté au Groupe chargé de cette fonction. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks est chargé de procéder à l'inspection et à la vérification physique de tous les éléments de matériel durable se trouvant au quartier général à Kaboul et dans les bureaux locaux et au rapprochement des comptes correspondants. Les stocks en question se composent d'environ 11 000 articles d'une valeur totale de l'ordre de 34 millions de dollars. En principe, le matériel appartenant à l'ONU doit être inspecté et vérifié sur place deux fois par an. La création du poste demandé permettrait au Groupe de faire face à l'augmentation du volume de travail exigé par le contrôle du matériel et les fonctions connexes d'attribution des responsabilités et de vérification.

232. Il est proposé de transférer en 2010 les services de formation et de gestion des voyages à la Section des ressources humaines pour que celle-ci puisse offrir à la

direction et au personnel de la Mission une gamme complète de services étroitement coordonnés. Il est donc proposé dans ce cadre de transférer à la Section les fonctions du Groupe des voyages et ses effectifs (2 agents du Service mobile, 3 agents locaux et 1 Volontaire des Nations Unies).

233. Il est également proposé de convertir un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en poste d'agent du Service mobile, conformément aux dispositions de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale concernant l'harmonisation des conditions d'emploi.

### Section du soutien psychologique et matériel

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-3*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	1	2	6
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	3	1	1	2	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1

234. La Section du soutien psychologique et matériel continuera de s'acquitter des fonctions décrites aux paragraphes 163 et 164 du document A/63/346/Add.4.

235. La Section a pour fonction d'améliorer le moral du personnel, son bien-être matériel et sa satisfaction, en proposant à un effectif toujours plus nombreux la possibilité de participer à des ateliers, des stages de formation et des séances de groupe, en mettant sur pied immédiatement des services de soutien en cas de catastrophe ou de crise, et en offrant divers services aux membres du personnel et à leur famille partout où la Mission est implantée.

236. Les fonctions de la Section se sont progressivement élargies et continueront de le faire du fait que six nouveaux bureaux de province seront ouverts en 2010. Ces bureaux ont besoin en permanence de services de soutien psychologique importants en raison de l'insécurité croissante et du stress qu'elle engendre parmi les membres du personnel et leur famille. On a constaté que ce type de situation augmentait le risque de voir se produire un certain nombre de phénomènes : épuisement psychologique et émotionnel, alcoolisme, difficultés d'ajustement, dépression, inadaptation et tentatives de suicide. Il est toutefois possible de l'atténuer en mettant effectivement à la disposition du personnel, au moment voulu, des services de soutien psychologique dispensés par des spécialistes de la santé mentale.

237. Qui plus est, le nombre d'attaques visant du personnel, des véhicules et des biens des Nations Unies a augmenté. Ces incidents se sont traduits par une augmentation du nombre de personnes souffrant de stress aigu et de graves troubles post-traumatiques. Parmi les incidents les plus récents dont ont été victimes des

membres du personnel de la MANUA figurent un attentat à la bombe à Tirin Kot (2 fonctionnaires ont été touchés), une attaque à main armée à Kandahar (1 fonctionnaire a été grièvement blessé) et l'enlèvement d'un fonctionnaire à Djalalabad. Les victimes de ces incidents auront besoin pendant longtemps d'un soutien psychologique et leurs collègues ont eux-mêmes besoin d'une aide pour surmonter ces expériences traumatisantes. La Section continuera de fournir des services de soutien psychologique aux personnes traumatisées par une situation très éprouvante afin de les aider et de prévenir les comportements aberrants et l'épuisement psychologique et émotionnel.

238. L'Afghanistan étant dépourvu de centres de soutien psychologique, le personnel de la Mission ne peut s'adresser qu'à la Section. Pendant l'année écoulée, celle-ci a vu augmenter le nombre des consultations individuelles et collectives, ainsi que des consultations par téléphone ou par courrier électronique. Quant au nombre de visites effectuées par les conseillers dans les régions, il a progressé de 30 %.

239. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un poste supplémentaire de la classe P-3 pour un conseiller qui, en consultation avec le conseiller déjà en fonctions, serait chargé d'exécuter toute une gamme d'activités de soutien psychologique, de fournir des conseils et un appui technique aux formateurs et conseillers du personnel recruté sur le plan national et des Volontaires des Nations Unies, de coordonner les activités avec d'autres sections de la Mission afin de répondre aux besoins du personnel et de suivre les activités de formation organisées par la Section, et d'effectuer par roulement la tournée des bureaux locaux.

240. La création de ce poste permettrait également à la Section de porter de 50 à 60 le nombre de visites des bureaux locaux, de déployer plus rapidement des conseillers en cas de crise, de visiter chacun des bureaux locaux au moins une fois tous les trois mois et d'augmenter de 25 % le nombre de membres du personnel bénéficiant d'un soutien téléphonique et de 40 % celui des patients reçus en consultation individuelle ou collective.

## **F. Bureaux de région et de province**

241. Aux termes de l'Accord de Bonn, conclu en décembre 2001, il a été initialement créé huit bureaux de région (à Kaboul (région Centre), Kandahar, Herat, Mazar-e Charif, Jalalabad, Kunduz, Bamyan et Gardez) et deux bureaux de province, l'un à Faryab (Meymaneh) et l'autre à Badakhshan (Fayzabad). Par la suite 13 autres bureaux de province ont été ouverts, à Zaboul (Qalat), Nimroz (Zaranj), Uruzgan (Tirin Kot), Hilmand (Lashkar Gah), Farah (Farah), Ghor (Chaghcharan), Badghis (Qala-I-Naw), Sari Pul (Sari Pul), Kunar (Asadabad), Baghlan (Khumri), Day Kundi (Nile), Khost (Khost) et Ghazni (Ghazni).

242. Dans sa résolution 1868 (2009), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait de renforcer et d'élargir la présence de la MANUA et des autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans les provinces; il a encouragé le Secrétaire général à poursuivre les efforts engagés en vue de prendre les dispositions voulues pour régler les problèmes de sécurité associés au renforcement et à l'élargissement de cette présence; et il a mis l'accent sur l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général dans la coordination de toutes les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Afghanistan. Dans cette même résolution, il a décidé également que la MANUA et le

Représentant spécial du Secrétaire général, dans le cadre de leurs mandats respectifs et guidés par le principe du renforcement de la maîtrise et de la conduite des activités par l'Afghanistan, continueront de mener les efforts civils internationaux, conformément aux priorités qui leur ont été fixées au paragraphe 4 de la résolution 1806 (2008), visant, notamment grâce à une présence renforcée et élargie dans tout le pays, à mener une action de sensibilisation politique, à promouvoir la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan, de la Stratégie intérimaire de développement de l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue au niveau local, et à faire en sorte que les politiques gouvernementales favorisent l'ouverture et soient mieux comprises.

243. Le renforcement et l'élargissement de la présence des Nations Unies au niveau des provinces devraient créer des synergies viables dont profiteront les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Son mandat ayant été renouvelé et étendu, la Mission entend procéder de nouveau à l'élargissement mesuré de sa présence sur le terrain et, à cet effet, elle prévoit d'ouvrir six autres bureaux de province, qui seront situés à Puli-Alam (Logar) et Bazarak (Panshir) [relevant tous deux du bureau de Kaboul (région Centre)], à Sheberghan (Jawzjan) (relevant du bureau de région de Mazar-e Charif), à Mehtarlam (Laghman) (relevant du bureau de région de Jalalabad) et à Taluqan (Takhar) (relevant du bureau de région de Kunduz).

244. Le tableau 7 indique les effectifs des bureaux de région et de province approuvés pour 2009 et ceux proposés pour 2010.

Tableau 7  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2009 <sup>a</sup>	–	–	–	1	7	28	47	39	<b>122</b>	49	–	<b>171</b>	151	834	19	<b>1 175</b>
Effectifs proposés pour 2010 <sup>b</sup>	–	–	–	8	–	57	60	48	<b>173</b>	64	–	<b>237</b>	218	1 279	26	<b>1 760</b>
<b>Variation</b>	–	–	–	<b>7</b>	<b>(7)</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>51</b>	<b>15</b>	–	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>445</b>	<b>7</b>	<b>585</b>

<sup>a</sup> Effectifs approuvés pour les 8 bureaux de région et les 15 bureaux de province déjà ouverts.

<sup>b</sup> Effectifs proposés pour les 8 bureaux de région et les 15 bureaux de province ouverts, ainsi que pour les 6 bureaux de province à ouvrir.

### Bureaux de région

245. Les effectifs des bureaux de région – situés à Kaboul, Kandahar, Herat, Mazar-e Charif, Jalalabad, Kunduz, Bamyan et Gardez – représentent au total 728 postes de temporaire. Il est proposé de créer 104 autres postes de temporaire pour ces mêmes bureaux, comme indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8  
Effectifs nécessaires pour les bureaux de région

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	7	28	32	24	<b>92</b>	34	-	<b>126</b>	119	468	15 <b>728</b>
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	8	-	36	35	25	<b>104</b>	43	-	<b>147</b>	134	529	22 <b>832</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	<b>7 (7)</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	-	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>61</b>	<b>7</b>	<b>104</b>

246. Le tableau d'effectifs de ces huit bureaux fait apparaître des variations mineures, le nombre de postes de temporaire allant de 99 à 114. L'écart est essentiellement dû au déploiement de personnel de sécurité supplémentaire dans certains bureaux.

#### Chefs de bureaux de région

247. Le chef d'un bureau de région représente le Représentant spécial du Secrétaire général et il assure la liaison entre les organismes des Nations Unies et les autorités civiles de la région qui relève de sa compétence. C'est en cette qualité qu'il maintient, pour tout ce qui touche aux politiques, aux programmes et aux questions de sécurité, des contacts avec les représentants du Gouvernement, notamment le Gouverneur, les membres du Conseil provincial, les représentants des ministères, les anciens et les chefs tribaux, l'Armée nationale afghane, la Police nationale afghane, le Président de la Cour de justice, ainsi qu'avec la FIAS, les représentants des organisations internationales et des organisations non gouvernementales, le corps diplomatique, les bailleurs de fonds et les médias. Il est également chargé de faire connaître le mandat de la Mission tout comme les responsabilités et attributions du bureau, et il veille à ce que toutes les parties concernées en tiennent compte; il s'assure du bon fonctionnement du bureau; il supervise l'exécution systématique du mandat de la Mission, et il veille à la coordination des activités de cette dernière dans la région. Il contrôle la gestion des plans, du personnel, des actifs et de la sécurité ainsi que les activités de tous les personnels recrutés sur le plan international ou national en poste dans la région; enfin, il assure la coordination de l'appui, de l'engagement politique et des bons offices ainsi que du renforcement des capacités, notamment institutionnelles, au moyen d'une assistance aux pouvoirs publics. Aux fins du contrôle, de la remontée de l'information et de l'obtention de directives du quartier général, sis à Kaboul, il est chargé de superviser les activités courantes du bureau, avec l'aide du Chef de cabinet et par l'intermédiaire du Groupe de la coordination de l'appui sur le terrain. Ce groupe demeurera en contact étroit avec tous les chefs des bureaux de région et veillera à ce qu'ils reçoivent en temps voulu et de manière concertée des directives, notamment pour ce qui est des pratiques optimales, et des informations en retour du quartier général.

248. On compte que les attributions et responsabilités des chefs de bureaux de région se multiplieront du fait de l'ouverture proposée de six nouveaux bureaux de province. Un poste de temporaire de la classe D-1 a d'ores et déjà été approuvé pour le chef du bureau de Kandahar. Il est donc proposé de reclasser sept postes de temporaire approuvés de la classe P-5 à la classe D-1, pour les chefs des sept autres bureaux de région.

#### **Postes de temporaire supplémentaires pour les bureaux de région**

249. Il est proposé de créer 104 postes de temporaire pour les bureaux de région afin de répondre aux besoins dans les domaines prioritaires.

#### **Droits de l'homme**

250. Il n'existe pas de bureau de province dans la région du Centre. Or, celle-ci englobe six provinces (soit plus qu'aucune autre région) et représente environ un tiers de la population. Au cours des 12 derniers mois, la charge de travail du Groupe des droits de l'homme s'est alourdie en raison, notamment, du fait qu'il a son siège dans une zone urbaine à forte densité de population. Des bureaux de province seront ouverts en 2009, dans l'ensemble de cette région. Il importe, pour relever les défis qui se posent actuellement comme de manière générale, et pour que la charge de travail y relative puisse être exécutée, d'étoffer les effectifs de la composante Droits de l'homme pour les six bureaux dont l'ouverture est proposée, et donc de créer trois postes de spécialiste des droits de l'homme à la classe P-3 dans les bureaux de région de Kaboul, Herat et Mazar-e Charif, et un autre à la classe P-2 à Kaboul. Les titulaires aideront les bureaux de région auxquels ils seront affectés ainsi que les bureaux de province proposés à s'acquitter de leurs tâches.

251. Il est également proposé de créer deux postes de temporaire (agents locaux) pour compléter les effectifs des bureaux de région de Kaboul et Mazar-e Charif.

#### **Mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan**

252. L'accompagnement des bailleurs de fonds et des autorités nationales constitue l'un des éléments fondamentaux de la coordination. Dans la mesure où le Gouvernement ne dispose que de capacités limitées dans ce domaine, il lui est impossible d'exécuter nombre d'activités prioritaires, et ce bien que des fonds aient été mis à sa disposition. L'exécution des programmes nationaux prioritaires exige un contrôle au niveau infranational, pour lequel des avis d'expert doivent être donnés aux gouverneurs et aux conseils de développement provinciaux. Il est donc proposé de créer quatre postes de coordonnateur du développement (P-4), dont les titulaires seront chargés d'aider le Chef du Bureau à coordonner les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies.

#### **État de droit**

253. Il est également proposé de créer quatre postes P-4, sept postes d'administrateur recruté sur le plan national et quatre postes d'agent local pour aider les bureaux de région à institutionnaliser l'état de droit. Le tableau d'effectifs ainsi proposé permettra aux équipes du Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial de mener leurs activités à partir des huit bureaux de région. Le Groupe de l'état de droit continuera de jouer un rôle fondamental pour ce qui est

d'aider à la formulation d'une approche stratégique concernant la justice. La création du Mécanisme a été décidée à l'issue de la conférence sur l'état de droit en Afghanistan, qui s'est tenue à Rome en 2007. Il s'agissait de mettre en place un dispositif de coordination structuré, indispensable pour assurer la prestation d'une assistance technique directe des bailleurs d'aide internationale et bilatérale dans les provinces. Ce concept a été approfondi dans la Stratégie nationale pour le secteur de la justice, approuvée en mars 2008, et intégré à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Ayant pour objet d'améliorer l'assistance prêtée en matière de justice au niveau des provinces conformément à la Stratégie nationale pour le secteur de la justice, il est axé sur trois objectifs stratégiques : faciliter la réforme approfondie et cohérente de la justice dans les grandes villes; évaluer en profondeur et au niveau régional les systèmes de justice formelle et non formelle dans chaque région couverte par le Mécanisme; et augmenter le nombre de programmes relatifs à la justice grâce au ciblage de l'assistance qui sera prêtée au niveau des districts et dans les provinces éloignées. La Mission devait se charger de superviser le Mécanisme, qu'elle financerait en partie, le reste provenant de bailleurs de fonds par l'intermédiaire du PNUD.

254. Le Mécanisme, mis sur pied en juillet 2008, dispose de bureaux dans chacune des huit régions de la Mission. Chaque bureau est actuellement doté de trois postes de temporaire (1 P-4, 1 administrateur temporaire recruté sur le plan national et 1 assistant administratif recruté sur le plan local). Les bailleurs de fonds s'étant engagés à financer la présence des équipes du Mécanisme dans les bureaux concernés, il a été jugé que le meilleur moyen d'aller de l'avant serait de pourvoir ces postes dans le cadre du dispositif de financement par les donateurs établi à l'issue de la conférence de Rome, et ce jusqu'à ce que la Mission puisse le prendre en charge, comme prévu initialement. Pour les cinq autres régions (sud-est, est, nord-est, ouest et sud), le financement est assuré par quatre pays (Allemagne, Canada, États-Unis et Italie). L'administration des personnels financés par le PNUD est assurée par ce dernier, mais le projet est géré par le Groupe de l'état de droit de la Mission. Au moment de l'établissement du Mécanisme, on a estimé que, pour pourvoir les postes et rendre le Mécanisme opérationnel dès la mi-2008, il était plus efficace de faire transiter l'aide des bailleurs par le PNUD. Or, le PNUD est plutôt un organisme chargé de l'exécution de projets, alors que le Mécanisme est essentiellement un dispositif de coordination; il a donc été jugé plus approprié sur le long terme d'en confier la responsabilité à la Mission.

255. Un an après sa mise sur pied, le Mécanisme est pleinement opérationnel et un financement a été obtenu au titre d'une extension sans frais jusqu'en mars 2010, date à laquelle la Mission le prendra en charge. Il est proposé d'étoffer les effectifs de deux équipes en place dans des régions relativement sûres afin de tirer parti de la possibilité de s'y déplacer pour accentuer l'action de l'équipe, et d'allouer des ressources d'appoint aux fins de la réalisation de nouvelles études que les équipes du Mécanisme, dans leur ensemble, pourraient envisager.

### **Conseillers de police**

256. Il est proposé de créer huit postes d'assistant bilingue (agents locaux) pour les bureaux de région. En effet, les conseillers de police affectés dans les bureaux de région sont tenus de se rendre dans les provinces et les districts et d'avoir des contacts avec les populations et les autorités de police locales. Les titulaires de ces

postes seraient chargés de la traduction et de l'appui linguistique lorsque les conseillers se rendent sur le terrain.

### **Transversalisation de la problématique hommes-femmes**

257. Il est proposé de créer huit postes d'assistant spécialiste de la problématique hommes-femmes (agents locaux) pour les bureaux de région. Les titulaires aideraient ces bureaux à vérifier la prise en compte de cette problématique dans les programmes de développement au niveau de la région. Ils permettraient aussi de collaborer directement avec les organisations locales partenaires et d'accentuer le volet Égalité des sexes dans les programmes de développement infranationaux.

### **Services médicaux**

258. On trouve un dispensaire des Nations Unies, dirigé par un médecin recruté sur le plan national, dans chacune des huit régions. Ces dispensaires sont dotés du matériel médical de base nécessaire aux fins de la prestation de soins primaires et de la prévention, des premiers secours, de la réanimation cardiopulmonaire, du traitement des hémorragies, de l'immobilisation des fractures, du pansement des plaies et des brûlures, des transports sanitaires et de l'évacuation des blessés; ils disposent aussi de moyens de transmission pour communiquer avec le personnel médical compétent du Service médical du quartier général à Kaboul. Outre leurs tâches ordinaires, les médecins effectuent, dans les provinces relevant de leur compétence, des déplacements qui durent plusieurs jours, et il n'y a alors personne pour les remplacer au dispensaire. Il faudra donc augmenter le nombre de médecins dans les dispensaires de région pour desservir les six bureaux de province dont l'ouverture est proposée. Alors que la sécurité est de plus en plus menacée un peu partout dans le pays, et que la Mission doit étendre son champ d'action à d'autres provinces, il importe qu'un médecin soit à tout moment présent dans les dispensaires régionaux aussi bien pour des soins ordinaires que pour des secours d'urgence. Il est donc proposé de créer huit postes de médecin recruté sur le plan national.

### **Services généraux**

259. Il est proposé de créer 20 postes d'agent local pour les bureaux de Bamyan, Gardez, Herat, Jalalabad et Kandahar (4 par bureau). Dans chaque bureau, les titulaires seront placés sous la supervision d'un administrateur recruté sur le plan national et ils s'acquitteront de services généraux, dont le nombre devrait augmenter du fait de l'ouverture proposée de bureaux de province.

### **Transports**

260. Il est proposé de créer sept postes de Volontaire des Nations Unies dont les titulaires seront des mécaniciens affectés dans chaque bureau de région à l'exception de celui de Kaboul. Ces mécaniciens aideront le responsable du parc automobile de la région à entretenir et réparer une trentaine de véhicules. En effet, en raison de la distance qui sépare les bureaux de région des bureaux de province qui en relèvent, il faut disposer de mécaniciens qualifiés supplémentaires pour réparer rapidement les nouveaux véhicules dotés de technologies modernes.

## Sécurité

261. Il est proposé de créer neuf postes de la catégorie Service mobile/Service de sécurité (1 poste pour chaque bureau, à l'exception de celui de Kandahar, pour lequel il en faudrait 2), l'objet étant d'assurer en tout temps la présence de personnel de sécurité recruté sur le plan international.

262. Il est également proposé de créer huit postes d'assistant de sécurité (agents locaux). Compte tenu de l'ouverture proposée de six nouveaux bureaux de province, les titulaires s'acquitteront des fonctions d'assistant de sécurité et se chargeront notamment de mettre en forme les traductions, d'assurer la liaison avec les autorités locales, de procéder aux opérations radio, de servir d'intermédiaire entre le responsable de la sécurité recruté sur le plan international et les gardes, et, le cas échéant, d'assurer la sécurité des vols intérieurs de la Mission et de prêter un appui relatif.

263. Il est de plus proposé de créer 10 postes d'agent local, dont les titulaires assumeront les fonctions de chauffeur du service de la sécurité.

264. On trouvera précisés dans les tableaux ci-dessous les effectifs demandés pour chaque bureau de région.

### Kaboul (région Centre)

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 5 postes de temporaire [2 P-4 (État de droit et Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan), 1 P-3 (Droits de l'homme), 1 P-2 (Droits de l'homme) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 7 postes de temporaire [1 administrateur (Services médicaux) et 6 agents locaux comme suit : droits de l'homme (1), assistant bilingue des conseillers de police (1), État de droit (1), Problématique hommes-femmes (1) et Sécurité (2)]*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	15	57	1	88
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	4	5	4	14	5	-	19	16	63	1	99
<b>Variation</b>	-	-	-	<b>1 (1)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	-	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	-	<b>11</b>

**Kandahar (région sud)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire de la catégorie du Service mobile (Génie : 1; Sécurité : 1)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 10 postes de temporaire [2 administrateurs (État de droit et Services médicaux) et 8 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), Services généraux (4) et Sécurité (2)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	1	-	4	4	3	12	5	-	17	16	66	2	101
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	4	4	3	12	7	-	19	18	74	3	114
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	2	2	8	1	13

**Bureau de Herat**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 3 postes de temporaire [1 P-4 (Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan), 1 P-3 (Droits de l'homme) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 12 postes de temporaire [2 administrateurs (État de droit et Services médicaux), et 9 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), État de droit (1), Services généraux (4) et Sécurité (2)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	4	4	3	12	5	-	17	15	57	2	91
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	5	5	3	14	6	-	20	18	66	3	107
<b>Variation</b>	-	-	-	1 (1)	1	1	1	-	2	1	-	3	3	9	1	16

**Bureau de Mazar-e Charif**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 3 postes de temporaire [1 P-4 (Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan), 1 P-3 (Droits de l'homme) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 7 postes de temporaire [2 administrateurs (État de droit et Services médicaux) et 5 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), Droits de l'homme (1) et Sécurité (2)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	4	4	3	12	4	-	16	15	58	2	91
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	5	5	3	14	5	-	19	17	63	3	102
<b>Variation</b>	-	-	-	1 (1)	1	1	-	2	1	-	3	2	5	1	11	

**Bureau de Jalalabad**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 2 postes de temporaire [1 P-4 (Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 10 postes de temporaire [2 administrateurs (État de droit et Services médicaux) et 8 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), Services généraux (4) et Sécurité (2)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	4	4	3	12	4	-	16	14	61	2	93
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	5	4	3	12	5	-	17	16	70	3	106
<b>Variation</b>	-	-	-	1 (1)	1	-	-	1	1	1	-	2	2	8	1	13

**Bureau de Kunduz**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 3 postes de temporaire [2 P-4 (État de droit et Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 7 postes de temporaire [2 administrateurs (État de droit et Services médicaux) et 5 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), État de droit (1) et Sécurité (2)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	14	57	2	88
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	5	4	3	13	5	-	18	16	62	3	99
<b>Variation</b>	-	-	-	1	(1)	2	-	-	2	1	-	3	2	5	1	11

**Bureau de Bamyan**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 2 postes de temporaire [1 P-4 (État de droit) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 12 postes de temporaire [1 administrateur (Services médicaux) et 11 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), État de droit (1), Services généraux (4) et Sécurité (4)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	15	56	2	88
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	4	4	3	12	5	-	17	16	67	3	103
<b>Variation</b>	-	-	-	1	(1)	1	-	-	1	1	-	2	1	11	1	15

**Bureau de Gardez (région sud-est)**

*Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de temporaire (de P-5 à D-1) (Chef du Bureau); création de 2 postes de temporaire [1 P-4 (État de droit) et 1 agent du Service mobile (Sécurité)]*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 11 postes de temporaire [2 administrateurs (État de droit et Services médicaux) et 9 agents locaux comme suit : assistant bilingue des conseillers de police (1), Problématique hommes-femmes (1), État de droit (1) Services généraux (4) et Sécurité (2)]*

*Volontaires des Nations Unies : création de 1 poste (Transports)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	1	3	4	3	11	4	-	15	15	56	2	88
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	1	-	4	4	3	12	5	-	17	17	65	3	102
<b>Variation</b>	-	-	-	1	(1)	1	-	-	1	1	-	2	2	9	1	14

**Bureaux de province**

265. Il existe actuellement 15 bureaux de province, situés respectivement à Badakhshan, Faryab, Badghis, Nimroz, Farah, Ghor, Day Kundi, Zaboul, Uruzgan, Ghazni, Khost, Kunar, Sari-Pul, Hilmand et Baghlan. Il est proposé de créer six autres bureaux comme suit :

- Bureaux de Puli Alam (Logar) et Bazarak (Panshir), qui relèveront du Bureau de région de Kaboul;
- Bureau de Sheberghan (Jawzjan), qui relèvera du Bureau de Mazar-e Charif;
- Bureau de Mehtarlam (Laghman), qui relèvera du Bureau de Jalalabad;
- Bureau de Tuloqan (Takhar), qui relèvera du Bureau de Kunduz;
- Bureau de Sharan (Paktika), qui relèvera du Bureau de Gardez.

266. Il est proposé pour chacun des nouveaux bureaux une dotation de 43 postes de temporaire, comme suit :

- Services organiques fonctionnels : 11 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 4 agents locaux);
- Services administratifs : 12 postes (agents locaux);
- Services de sécurité : 20 postes (1 agent du Service mobile et 19 agents locaux).

Tableau 9  
Effectifs nécessaires pour chaque bureau de province proposé (structure uniforme)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	<b>3</b>	1	-	<b>4</b>	4	35	-	<b>43</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	-	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>35</b>	-	<b>43</b>

267. Il est proposé d'ouvrir trois de ces bureaux au dernier trimestre 2009, respectivement à Bazarak, Sheberghan et Tuloqan, dans la mesure où, dans les provinces concernées, les conditions de sécurité sont relativement stables et où des locaux peuvent être loués. Il ne serait donc pas nécessaire d'entreprendre de grands chantiers de construction et les frais initiaux de fonctionnement pourraient être financés à l'aide des crédits déjà ouverts. Il est à noter que les ressources nécessaires à la création des 129 postes de temporaire correspondants (3 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 3 agents du Service mobile, 12 administrateurs recrutés sur le plan national et 105 agents locaux) sont comprises. Les trois autres bureaux (Puli Alam, Mehtarlam, et Sharan) seraient créés en 2010, avec la même dotation en effectifs. Par ailleurs, il est proposé de créer 223 postes de temporaire (15 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 28 administrateurs recrutés sur le plan national et 174 agents locaux) pour augmenter les effectifs des bureaux de province déjà ouverts afin de renforcer les opérations au niveau des provinces. La dotation totale en effectifs pour les 15 bureaux ouverts et les six bureaux à ouvrir est indiquée au tableau 10.

Tableau 10  
Effectifs nécessaires pour l'ensemble des bureaux de province

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	<i>Adminis-trateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009 <sup>a</sup>	-	-	-	-	-	-	15	15	30	15	-	45	32	366	4	<b>447</b>
Effectifs proposés pour 2010 <sup>b</sup>	-	-	-	-	-	21	25	23	<b>69</b>	21	-	<b>90</b>	84	750	4	<b>928</b>
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	21	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	-	<b>45</b>	<b>52</b>	<b>384</b>	-	<b>481</b>

<sup>a</sup> Effectifs approuvés pour les 15 bureaux de province déjà ouverts.

<sup>b</sup> Effectifs proposés pour les 15 bureaux de province ouverts, ainsi que pour les 6 bureaux de province à ouvrir.

268. Dans sa résolution 1868 (2009), le Conseil de sécurité, réaffirmant le mandat de la Mission, a décidé que celle-ci et le Représentant spécial du Secrétaire général continueront de mener les efforts civils internationaux. Les équipes de reconstruction de province de la FIAS sont à ce jour au nombre de 26 : il en existe une dans plus des deux tiers des provinces. Ceci pose pour la Mission un problème de coordination, puisque dans sept des provinces où une équipe est en place, la MANUA ne dispose pas d'un bureau permanent. L'accent étant actuellement mis sur la gouvernance au niveau infranational avec l'aide de la Direction indépendante de la gouvernance locale, les activités de la Mission se dérouleront de plus en plus au niveau de la province. Trois autres facteurs ont guidé l'analyse de situation que la Mission a réalisée à ce sujet :

a) Il commence à se poser un problème d'équité en matière de reconstruction et de développement, car certaines provinces relativement stables mais extrêmement pauvres (particulièrement le Hazarajat et alentour) reçoivent bien moins d'aide que ce qui devrait leur revenir en toute justice;

b) Il faut répondre d'urgence aux impératifs de plusieurs pays qui ont beaucoup investi dans certaines provinces par l'intermédiaire de leurs équipes de reconstruction de province, et pour lesquels la présence des Nations Unies est d'une importance primordiale au regard de l'engagement politique, de la programmation et du développement;

c) Les agents de développement et d'autres intervenants de la société civile sont convaincus que la présence de bureaux de la Mission dans ces provinces aurait un effet multiplicateur, du fait qu'elle attirerait les organisations non gouvernementales et les organismes s'occupant de développement. De même, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui ont été consultés dans les régions comme au quartier général de Kaboul sont convaincus que l'extension et le renforcement de la présence de la Mission dans les provinces créera des effets de synergie viables qui profiteront aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Enfin, la présence de fonctionnaires de la Mission dans toutes les provinces dynamisera l'exécution des activités de l'équipe de pays des Nations Unies tout comme celle des activités de développement en général.

269. En outre, avec l'ouverture de bureaux dans des provinces telles que le Nouristan ou le Paktika, la Mission pourra contribuer de manière significative à stabiliser la situation en Afghanistan. Elle entend certes continuer de s'acquitter de son mandat en toute indépendance et dans l'intégrité, mais elle s'emploie à le faire de manière intégrée, de sorte à aider le Gouvernement et à œuvrer de concert avec ses partenaires.

270. L'ouverture proposée de six bureaux de province permettra d'étoffer les moyens dont la Mission dispose pour exécuter des activités opérationnelles relevant de son mandat élargi, de stabiliser la situation et d'instaurer un climat de confiance avant les élections, d'intensifier ses activités de communication et d'accentuer son image et sa réputation au plan national, de répondre favorablement aux demandes formulées par le Gouvernement et la communauté internationale, de multiplier la présence des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, et d'améliorer la concertation avec le Gouvernement et les équipes de reconstruction de province. De plus, dans la mesure où elle disposera de bureaux dans chaque province, la Mission aura les moyens d'observer le renforcement des institutions au niveau tant national qu'infranational, et elle pourra

circonscrire les domaines pour lesquels un soutien particulier est requis. Grâce au resserrement des liens entre les institutions nationales et infranationales, les plans de développement convenus par les élus locaux seront en définitive financés par les institutions centrales. Ce soutien au renforcement des institutions ne peut être efficace que si la Mission intensifie sa présence dans les provinces.

### **Chefs de bureaux de province**

271. La situation étant ce qu'elle est, l'impartialité des personnels afghans de la Mission risque d'être mise en doute ou compromise du simple fait de leurs liens (réels ou supposés) avec un groupe d'origine ethnique ou religieuse ou une faction donnée. Or, ces liens, qu'ils soient ou non avérés, risquent de mettre en danger ceux d'entre eux qui sont investis de fonctions de représentation ou de responsabilités, ceci valant aussi souvent pour les enquêtes sur les atteintes aux droits de l'homme.

272. Par ailleurs, comme le Conseil de sécurité l'en a priée, la Mission est tenue de collaborer avec les équipes de reconstruction de province de la FIAS. Or, le personnel recruté sur le plan national affecté hors de Kaboul éprouve souvent des difficultés à établir une coordination avec les équipes et avec la Force s'il n'a pas l'appui de personnels internationaux. Les équipes de reconstruction, au nombre de 26, ont une présence plus étendue que celle de la Mission, ce qui ne fait que compliquer les efforts de coordination et pèse lourdement sur les ressources opérationnelles de la MANUA.

273. Choisir des administrateurs recrutés sur le plan national pour diriger les bureaux de province ne s'est pas révélé être une bonne chose. Dans nombre de situations délicates, par exemple lorsque la Mission a été amenée à faire office de médiateur en cas d'hostilités ou de litiges d'ordre politique, les chefs de bureaux recrutés sur le plan national n'ont pas été perçus comme impartiaux, et donc leur action n'a pu aboutir; de plus, ces administrateurs ne pouvant être recrutés que sur les postes P-3 autorisés à cette fin, ils sont jugés insuffisamment expérimentés. Il est donc proposé de créer 21 postes de temporaire à la classe P-4 pour recruter les chefs des bureaux de province.

### **Postes de temporaire supplémentaires pour les bureaux de province**

274. L'effectif total (460 postes de temporaire) proposé pour les bureaux de province ouverts (208 postes) et ceux à ouvrir (252 postes) est précisé dans les paragraphes 275 à 281 ci-dessous.

275. Il est proposé de créer 10 postes P-3 dont les titulaires seront affectés dans les bureaux déjà ouverts (4 postes de spécialiste des droits de l'homme) et dans ceux à ouvrir (6 postes de spécialiste des questions politiques).

276. Il est proposé de créer 8 postes P-2 dont les titulaires seront affectés dans les bureaux ouverts (2 postes de spécialiste des droits de l'homme) et dans ceux à ouvrir (6 postes de coordonnateur/spécialiste des affaires civiles).

277. Il est proposé de créer 6 postes de la catégorie du Service mobile (responsable de la sécurité), chaque titulaire étant affecté dans un bureau de province à ouvrir.

278. Il est proposé de créer 52 postes d'administrateur recruté sur le plan local dont les titulaires seront affectés dans les bureaux ouverts (28 postes) et dans ceux à ouvrir (24 postes) pour exécuter les tâches suivantes :

a) **Droits de l'homme** : Aider à contrôler l'exécution des programmes thématiques en cours et prévus; contribuer à étendre la couverture des provinces; établir et maintenir des contacts stratégiques avec les interlocuteurs compétents; et assurer le suivi effectif du respect des droits de l'homme et des enquêtes y relatives au niveau de la province;

b) **Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan** : Aider la section de la Mission chargée de cette stratégie à assurer la coordination de son exécution au niveau de la province, et, notamment, prêter appui au comité de développement de la province, aux groupes de travail sectoriels et aux équipes de région des Nations Unies; contribuer à l'exécution d'activités humanitaires dans les provinces où le Bureau de la coordination des affaires humanitaires n'est pas représenté, ainsi qu'à celle des activités en rapport avec la problématique hommes-femmes; assurer la liaison avec les ministères, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les équipes de reconstruction de province, les bailleurs de fonds et la société civile.

279. Il est proposé de créer 384 postes d'agent local dont les titulaires seront affectés dans les bureaux ouverts (174 postes) et dans ceux à ouvrir (210 postes) pour exécuter les tâches suivantes :

a) **Droits de l'homme** : Participer à l'exécution des tâches d'administration; aider les administrateurs recrutés sur le plan national à mener des activités de sensibilisation auprès des parties concernées, à enquêter sur les cas de violation présumée des droits de l'homme ainsi que sur les pertes dues au conflit armé, à entreprendre des travaux de recherche concernant les droits de l'homme au niveau de la province et à rédiger des rapports sur la question; aider à l'exécution des programmes de renforcement des capacités des membres de la société civile, des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales pour ce qui est des droits de l'homme;

b) **Informatique** : Exploiter le matériel fourni par la Section des communications et des technologies de l'information de la Mission;

c) **Administration** : Veiller à ce que toutes les questions d'administration soient convenablement gérées par un agent ayant reçu une formation aux ressources humaines et aux questions financières;

d) **Génie** : La plupart des membres du personnel de la MANUA recrutés sur le plan international vivent dans des logements mis à leur disposition par les bureaux sur le terrain; il y aura donc augmentation du nombre de locaux dont la Section du génie doit assurer l'entretien. Les titulaires des postes y relatifs, des électriciens/mécaniciens (générateurs), seront chargés de réparer et d'entretenir les générateurs et les systèmes électriques et contribueront aux services techniques ou généraux assurés par le bureau de province;

e) **Services généraux** : Assurer les fonctions de chauffeur, de technicien de surface et de jardinier;

f) **Transports aériens** : Assurer les fonctions d'assistant aux transports aériens au niveau de la province, les vols de la Mission vers les bureaux de province s'étant multipliés; s'occuper des opérations aériennes et des vols ainsi que de l'appui technique pour les vols de la Mission effectués quotidiennement, sous la supervision du Chef des transports aériens en poste à Kaboul; assurer l'entretien des

aérogares de la Mission dans les aérodromes ou les héliports de la province; aider à organiser les services d'avitaillement, notamment en carburéacteur, pour les avions de la Mission; mettre à la disposition du Centre des opérations aériennes dont le siège est à Kaboul des bulletins sur les conditions météorologiques et de sécurité avant l'heure de départ prévue de tout vol à partir de Kaboul; aider les équipages dans leurs déplacements locaux et organiser leur hébergement, leur nourriture et leur transport; aider à obtenir les autorisations préalables et les habilitations de sécurité et effectuer des évaluations des risques; établir la communication sol-air avec les équipages en phase d'approche afin de leur donner l'autorisation d'atterrir;

g) **Sécurité** : S'acquitter des fonctions d'assistant de sécurité (2 postes) et de garde (16 postes) dans chacun des six bureaux de province à ouvrir.

280. Vu le grand isolement des bureaux de province, les membres du personnel des services organiques recrutés sur le plan international n'y passent pas plus de quatre semaines consécutives et retournent dans les bureaux régionaux dont ils relèvent, l'objet étant d'éviter la démoralisation. Ceux qui sont recrutés sur le plan national continueront de faire partie intégrante des bureaux de province; toutefois, on a constaté qu'il fallait que ces bureaux soient dotés de trois postes occupés par des membres du personnel des services organiques recrutés sur le plan international afin qu'il y en ait toujours au moins un présent à tout moment pour offrir au personnel afghan l'appui nécessaire, particulièrement lorsqu'il s'agit de traiter des problèmes délicats sur le plan politique pour lesquels l'impartialité revêt une importance capitale, ou de s'occuper d'affaires touchant aux droits de l'homme, ou encore de se concerter avec les équipes de reconstruction de province de la FIAS.

281. Les 15 bureaux de province déjà ouverts n'ont pas des effectifs en nombre identique. Les tableaux ci-dessous en offrent un récapitulatif.

**Uruzgan (Tirin Kot) (relevant du bureau de région de Kandahar, région sud)**

*Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire (2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	-	30
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	37	-	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	12	-	15

**Nimroz (Zaranj) (relevant du bureau de région de Kandahar, région sud)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire (1 P-4 et 1 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire (2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	-	5	4	36	-	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	2	2	12	-	16

**Zabul (Qalat) (relevant du bureau de région de Kandahar, région sud)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire (1 P-4 et 1 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 13 postes de temporaire (1 administrateur et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	3	24	-	30
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	-	5	4	36	-	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	12	-	15

**Hilmand (Lashkar Gah) (relevant du bureau de région de Kandahar, région sud)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 13 postes de temporaire (2 administrateurs et 11 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	35	-	43
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	11	-	14

**Khost (Khost) (relevant du bureau de région de Gardez, région sud-est)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 13 postes de temporaire (1 administrateur et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	3	24	-	30
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	-	44
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	12	-	14

**Ghazni (Ghazni) (relevant du bureau de région de Gardez, région sud-est)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire  
(1 P-4 et 1 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	1	31
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	-	5	4	37	1	47
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	12	-	16

**Badakhshan (Fayzabad) (relevant du bureau de région de Kunduz, région nord-est)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire  
(1 P-4 et 1 P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	2	1	4	1	-	5	4	36	-	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2	12	-	16

**Baghlan (Khumri) (relevant du bureau de région de Kunduz, région nord-est)***Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)**Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	<b>Total (personnel international)</b>	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	1	31
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	37	1	46
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	12	-	15

**Day Kundi (Nili) (relevant du bureau de région de Bamyan, région hauts plateaux du centre)***Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)**Personnel recruté sur le plan national : création de 9 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 7 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	<b>Total (personnel international)</b>	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	-	30
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	32	-	40
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	7	-	10

**Farah (Farah) (relevant du bureau de région de Herat, région ouest)***Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)**Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	1	30
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	1	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	12	-	15

**Badghis (Qala-I-Naw) (relevant du bureau de région de Herat, région ouest)***Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)**Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>				<b>Total</b>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel international)</b>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	-	44
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	12	-	15

**Ghor (Chaghcharan) (relevant du bureau de région de Herat, région ouest)***Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)**Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	36	-	44
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	12	-	15

**Faryab (Meymaneh) (relevant du bureau de région de Mazar-e Charif, région nord)***Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire  
(1 P-4 et 1 P-2)**Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire  
(2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<b>Total</b>	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	<b>Total partiel</b>	<i>Service mobile/ Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	<b>Total (personnel inter-national)</b>	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	1	31
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	2	4	1	-	5	4	37	1	47
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	2	12	-	16

**Sari Pul (Sari Pul) (relevant du bureau de région de Mazar-e Charif, région nord)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste de temporaire (P-4)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire (2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	25	-	30
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	1	3	1	-	4	4	37	-	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	2	12	-	15

**Kunar (Asadabad) (relevant du bureau de région de Jalalabad, région est)**

*Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes de temporaire (1 P-4 et 1 P-2)*

*Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes de temporaire (2 administrateurs et 12 agents locaux)*

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2009	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	3	2	24	-	29
Effectifs proposés pour 2010	-	-	-	-	-	1	1	2	4	1	-	5	4	36	-	45
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	1	-	-	2	-	-	2	2	12	-	16

## IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 11

### Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2008-31 décembre 2009			Prévisions de dépenses pour 2010		Analyse de la variation 2009-2010	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Montant estimatif du solde inutilisé	Total	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
<b>I. Militaires et personnel de police</b>							
1. Observateurs militaires	1 734,8	1 605,0	129,8	1 218,1	–	881,5	336,6
2. Police civile	531,3	531,3	–	360,4	–	344,2	16,2
<b>Total, catégorie I</b>	<b>2 266,1</b>	<b>2 136,3</b>	<b>129,8</b>	<b>1 578,5</b>	<b>–</b>	<b>1 225,7</b>	<b>352,8</b>
<b>II. Personnel civil</b>							
1. Personnel recruté sur le plan international	86 508,8	88 375,5	(1 866,7)	74 171,6	–	48 111,3	26 060,3
2. Personnel recruté sur le plan national	37 852,3	40 337,4	(2 485,1)	28 532,2	–	21 806,4	6 725,8
3. Volontaires des Nations Unies	4 327,7	4 243,0	84,7	3 074,5	–	2 456,1	618,4
<b>Total, catégorie II</b>	<b>128 688,8</b>	<b>132 955,9</b>	<b>(4 267,1)</b>	<b>105 778,3</b>	<b>–</b>	<b>72 373,8</b>	<b>33 404,5</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>							
1. Consultants et experts	427,4	427,4	–	1 261,2	–	213,7	1 047,5
2. Voyages	2 688,3	3 132,8	(444,5)	3 015,8	–	1 628,3	1 387,5
3. Installations et infrastructures	26 430,7	28 056,2	(1 625,5)	40 509,8	6 593,7	17 834,8	22 675,0
4. Transports terrestres	31 586,7	31 294,7	292,0	21 810,3	19 520,1	26 503,0	(4 692,7)
5. Transports aériens	37 525,8	44 717,1	(7 191,3)	50 586,0	32,1	25 489,4	25 096,6
6. Communications	6 592,3	6 241,9	350,4	6 930,2	3 370,0	4 334,8	2 595,4
7. Informatique	4 797,0	4 797,0	–	5 531,2	3 538,7	3 310,5	2 220,7
8. Services médicaux	787,7	730,5	57,2	819,2	146,2	499,4	319,8
9. Fournitures, services et matériel divers	2 103,9	2 103,9	–	2 423,8	404,0	1 525,4	898,4
10. Projets à effet rapide	–	–	–	1 700,0	–	–	1 700,0
<b>Total, catégorie III</b>	<b>112 939,8</b>	<b>121 501,5</b>	<b>(8 561,7)</b>	<b>134 587,5</b>	<b>33 604,8</b>	<b>81 339,3</b>	<b>53 248,2</b>
<b>Total</b>	<b>243 894,7</b>	<b>256 593,7</b>	<b>(12 699,0)</b>	<b>241 944,3</b>	<b>33 604,8</b>	<b>154 938,8</b>	<b>87 005,5</b>

## A. Militaires et personnel de police

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Observateurs militaires	1 734,8	1 605,0	129,8	1 218,1	881,5	336,6

282. Le montant de 1 218 100 dollars inscrit à cette rubrique permettra de financer les indemnités et les autres dépenses liées au déploiement d'un conseiller militaire et de 27 officiers de liaison, à savoir :

a) L'indemnité de subsistance (missions) calculée selon le taux standard de 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis de 108 dollars par la suite (962 500 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 15 %;

b) Les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) comprenant le prix des billets sur des avions de ligne, le transport des effets personnels et les faux frais au départ et à l'arrivée, à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne (calculés sur la base d'un coût unitaire de 4 500 dollars pour 28 voyages aller (déploiement) et de 3 000 dollars pour 28 voyages retour (rapatriement), soit 210 000 dollars);

c) L'indemnité d'habillement calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an (5 600 dollars);

d) Les indemnités en cas de décès ou d'invalidité calculées sur la base du coût standard de 40 000 dollars applicable à un effectif militaire de moins de 100 hommes.

283. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le passage des effectifs militaires de 19 à 27 officiers de liaison afin de déployer un officier de plus dans chacun des bureaux de région.

284. Les économies prévues pour 2008-2009 tiennent essentiellement à un taux de vacance de postes légèrement plus élevé que celui dont il avait été tenu compte dans le budget.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Police civile	531,3	531,3	–	360,4	344,2	16,2

285. Le montant de 360 400 dollars inscrit à cette rubrique permettra de financer les indemnités et les autres dépenses liées au déploiement de huit conseillers de la police civile, à savoir :

a) L'indemnité de subsistance (missions) calculée selon le taux standard de 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis de 108 dollars par la suite (258 800 dollars), compte tenu d'un taux de vacance de postes de 20 %;

b) Les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) comprenant le prix des billets sur des avions de ligne, le transport des effets personnels et les faux

frais au départ et à l'arrivée, à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne (calculés sur la base d'un coût unitaire de 4 500 dollars pour huit voyages aller (déploiement) et de 3 000 dollars pour huit voyages retour (rapatriement), soit 60 000 dollars);

c) L'indemnité d'habillement calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an (1 600 dollars);

d) Les indemnités en cas de décès ou d'invalidité calculées sur la base d'un coût standard de 40 000 dollars applicable à un effectif militaire de moins de 100 hommes.

286. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'application d'un taux de vacance de postes de 20 %, alors que le taux retenu en 2009 était de 25 %.

## B. Personnel civil

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Personnel recruté sur le plan international	86 508,8	88 375,5	(1 866,7)	74 171,6	48 111,3	26 060,3

287. Le montant prévu (74 171 600 dollars) servira à financer les traitements (24 579 200 dollars), les dépenses communes de personnel (43 877 200 dollars), la prime de risque (5 715 200 dollars) pour 571 temporaires recrutés sur le plan international (371 administrateurs et 200 agents du Service mobile). Les prévisions tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 30 %.

288. Le montant prévu au titre des indemnités comprend : a) la prime de risque fixée à 1 365 dollars par mois et par personne, payable au personnel international pour une période de 10 mois, compte tenu du congé de récupération et d'un taux de vacance de postes de 30 %; b) les mesures de sécurité applicables au domicile conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle, calculées sur la base de 1 200 dollars pour 16 personnes recrutées sur le plan international et payable pendant 12 mois, compte tenu d'un taux de vacance de postes de 30 %; et c) les primes d'assurance contre les actes de violence.

289. La progression nette des ressources demandées s'explique principalement par l'augmentation nette proposée de 146 postes de temporaire réservés à du personnel recruté sur le plan international (89 administrateurs et 57 agents du Service mobile) et par l'effet de l'harmonisation des indemnités décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250, et est en partie compensée par la suppression du versement de l'indemnité de subsistance (missions).

290. Le dépassement prévu pour 2008-2009 tient essentiellement au fait que l'on s'attend à ce que le taux de vacance de postes n'atteigne que 20 % alors que le taux prévu au budget était de 25 % en 2008 et de 26 % en 2009.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Personnel recruté sur le plan national	37 852,3	40 337,4	(2 485,1)	28 532,2	21 806,4	6 725,8

291. Le montant prévu (28 532 200 dollars) servira à financer les traitements (19 743 300 dollars), les dépenses communes de personnel (4 936 500 dollars) et la prime de risque (3 852 400 dollars) pour 2 189 temporaires recrutés sur le plan national (316 administrateurs et 1 873 agents locaux). Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 30 %.

292. L'accroissement des ressources demandées pour 2010 est imputable essentiellement à l'ajout proposé de 650 postes de temporaire réservés à du personnel recruté sur le plan national (85 administrateurs et 565 agents locaux), aux augmentations prévues pour les traitements locaux et à l'effet de l'harmonisation des indemnités décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250.

293. Le dépassement prévu pour 2008-2009 s'explique principalement par : a) le fait que le taux de vacance de postes effectif devrait être de 20 % alors que le taux initialement retenu aux fins de l'établissement du budget était de 22 % en 2008 et de 15 % en 2009; b) une augmentation des traitements locaux en 2009; c) les changements apportés aux modalités de versement de la prime de risque à partir du 1<sup>er</sup> mars 2009, la prime étant calculée sur la base d'un mois de travail et non plus sur la base des jours de travail.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008- 2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008- 2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Volontaires des Nations Unies	4 327,7	4 243,0	87,7	3 074,5	2 456,1	618,4

294. Le montant prévu (3 074 500 dollars) servira à financer les dépenses liées au déploiement de 81 Volontaires des Nations Unies, y compris 22 Volontaires supplémentaires (indemnité mensuelle de subsistance, prime d'installation, voyages en mission et relève, prime d'assurance, formation et autres prestations). Il permettra également de financer les dépenses d'appui au Programme des Volontaires des Nations Unies dues au siège du Programme à Bonn (Allemagne), à raison de 8 % du montant total des dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %.

295. L'accroissement des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies pour 2010 s'explique principalement par le déploiement proposé de 22 Volontaires supplémentaires et par l'augmentation des coûts afférents aux Volontaires en raison de changements dans les prestations auxquelles ils ont droit; elle est en partie compensée par le fait que les prévisions de dépenses correspondantes ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 20 % alors que le taux retenu aux fins de l'établissement du budget était de 23 % en 2008 et de 15 % en 2009.

296. Les économies prévues pour 2009 s'expliquent principalement par le fait que le taux de vacance de postes devrait atteindre 21 % alors que le taux retenu dans le budget était de 15 %.

### C. Dépenses de fonctionnement

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Consultants et experts	427,4	427,4	–	1 261,2	213,7	1 047,5

297. Le montant inscrit à cette rubrique (1 261 200 dollars) permettra de couvrir les dépenses prévues au titre des services de conseil dans les domaines suivants :

- a) Activités autres que la formation, équivalant à l'engagement de :
  - i) Neuf consultants de classe P-4 spécialisés dans l'efficacité de l'aide et la coordination des donateurs, qui seront chargés de mieux faire cadrer l'allocation des fonds émanant des donateurs avec les priorités du Gouvernement et de fournir une assistance technique au Gouvernement à l'appui d'activités, politiques et stratégies clefs, telles que la gestion des eaux transfrontières, le développement du secteur privé et la création d'une base de données sur l'aide au développement;
  - ii) Quatre consultants de classe P-4, qui entreprendront des analyses pour le compte du Groupe de l'analyse et de la planification, notamment en s'adressant à l'Afghanistan Analysts Network, à l'Afghanistan Public Policy Research Organization, au Killid Group, au Tribal Liaison Office et à l'Afghanistan Research and Evaluation Unit (1 044 000 dollars);

b) Activités de formation, en particulier des cours de formation de formateurs et des cours sur les pratiques optimales, les achats, les finances, les transports, les activités du génie, la gestion des biens, les technologies de l'information et des communications, la sécurité, le journalisme, les droits de l'homme, l'état de droit, la justice transitionnelle et les opérations relatives à la sécurité aérienne, ainsi que dans les domaines de la gestion, de l'apprentissage des langues et de la sensibilisation à la sécurité. On prévoit que 973 agents recrutés sur le plan national et 653 agents recrutés sur le plan international seront formés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission.

298. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par les services consultatifs dont ont besoin le Groupe de l'analyse et de la planification et le Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide et par la progression du nombre de cours inscrits au programme de formation de la Mission en 2010.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Voyages	2 688,3	3 132,8	(444,5)	3 015,8	1 628,3	1 387,5

299. Le montant prévu (3 015 800 dollars) est destiné à couvrir les frais afférents aux voyages effectués par le personnel dans le cadre de la formation (1 493 500 dollars) et d'autres activités (1 522 300 dollars).

300. Les ressources demandées au titre des voyages effectués dans le cadre de la formation comprennent les frais de déplacement relatifs à la participation de membres du personnel à des stages de formation technique en dehors de la zone de la Mission (1 493 500 dollars).

301. Les montants prévus au titre des voyages effectués dans le cadre d'activités autres que la formation couvriront le coût des voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission (718 000 dollars et 804 300 dollars, respectivement) :

a) Les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission comprennent les voyages effectués par des membres des services d'appui à la Mission à l'occasion de l'ouverture de nouveaux bureaux de province et par les chefs des bureaux de région, y compris des bureaux de liaison à Islamabad et à Téhéran, pour participer à des réunions mensuelles avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les dirigeants de la Mission. D'autres déplacements doivent être organisés dans la zone de la Mission afin d'apporter un appui technique essentiel aux bureaux de région et de province et d'assurer la tenue de consultations régulières entre les diverses composantes de la Mission pour la bonne exécution de son mandat (718 000 dollars);

b) Les voyages en dehors de la zone de la Mission comprennent les voyages effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de direction afin de faciliter l'accomplissement du mandat de la Mission et pour se rendre dans les capitales des pays donateurs et avoir des entretiens avec des représentants de ces pays; les voyages effectués par des membres de la Mission pour participer à des consultations avec des responsables politiques et faire des exposés au Conseil de sécurité au Siège; les voyages effectués par le personnel pour participer à des conférences, à des séminaires, à des ateliers et à des consultations (804 300 dollars).

302. La progression des crédits demandés au titre des voyages pour 2010 est due essentiellement : a) à l'augmentation du nombre de voyages que le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de direction devront entreprendre pour se rendre dans différents pays donateurs du fait des nouvelles priorités de la Mission; b) aux voyages des membres du personnel au titre de la participation à divers stages inscrits au programme de formation proposé pour 2010; et c) à l'appui aux bureaux de province qu'il est proposé de créer et à la coordination des activités entreprises à cet égard.

303. Le dépassement prévu pour 2008-2009 s'explique principalement par de nombreux voyages entrepris à l'improviste dans la zone de la Mission par du personnel des services organiques et du personnel administratif dans la perspective de l'ouverture de nouveaux bureaux de province en 2010, et en dehors de la zone de la Mission par le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de direction afin de tenir des consultations avec les pays donateurs.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Installations et infrastructures	26 430,7	28 056,2	(1 625,5)	40 509,8	17 834,8	22 675,0

304. Le montant demandé (40 509 800 dollars) servira à couvrir les dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures, notamment :

a) L'achat de locaux préfabriqués, y compris les frais de transport, d'un coût estimé à 6 593 700 dollars, qui s'ajouteront aux immeubles à usage de bureaux existants et à ceux récemment loués pour les bureaux de région et de province afin d'y abriter le personnel supplémentaire proposé dans le présent document du fait de l'implantation de la Mission dans de nouvelles provinces (115 000 dollars), des outils et du matériel d'atelier (112 700 dollars), du matériel de réfrigération (35 100 dollars), des groupes électrogènes (667 500 dollars), des citernes à eau et des fosses septiques (121 900 dollars), du matériel d'hébergement (484 100 dollars), des citernes et pompes à carburant (271 400 dollars), du mobilier de bureau (698 700 dollars), du matériel de bureau (368 600 dollars), du matériel de sécurité et de sûreté (3 526 300 dollars) et du matériel de lutte anti-incendie (192 400 dollars);

b) La location de locaux, y compris les locaux du siège de la Mission à Kaboul, les 8 bureaux de région et 23 bureaux de province existants, 2 bureaux de liaison, 1 à Islamabad et 1 à Téhéran, et un bureau de soutien logistique à Doubaï, sur la base de divers contrats ou accords de partage des coûts. Le montant demandé permettra de louer des locaux à usage de logement pour le personnel recruté sur le plan international qui sera déployé dans les bureaux de région et de province, principalement à cause de l'insécurité et de la pénurie de logements standard raisonnablement aménagés (3 697 800 dollars);

c) Le coût des services d'entretien, de nettoyage et d'élimination des déchets, y compris des déchets dangereux, et les coûts afférents au recours occasionnel à des électriciens, à des plombiers, à des entreprises de nettoyage des installations d'évacuation des eaux usées et à d'autres services d'entretien de tous les bâtiments de la Mission (1 110 700 dollars);

d) Le coût des services de sécurité, y compris la part des dépenses relatives au Groupe de protection des Nations Unies qui revient à la Mission, celles qui ont trait aux gardes stationnaires déployés dans l'ensemble de la zone de la Mission pour assurer la protection de divers locaux des Nations Unies, y compris les bases aériennes de transit et les résidences officielles des hauts responsables de la Mission, et aux gardes internationaux (Gurkhas), les dépenses connexes afférentes à la sécurité des déplacements effectués par voie terrestre et le projet « Éliminer les carences en matière de sécurité » (16 062 900 dollars);

e) Les travaux de transformation et de rénovation requis pour certains locaux de la Mission au siège de Kaboul et dans tous les bureaux de région et de province, y compris des menus travaux de construction de nouvelles salles, le réaménagement de bureaux existants et de gros travaux d'entretien, tels que la réfection des toitures de vieux bâtiments et l'entretien de routes et de sentiers. Le montant demandé permettra aussi de financer l'adaptation des logements destinés au personnel recruté sur le plan international afin de les mettre en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle (884 000 dollars);

f) Les services nécessaires à l'exécution des projets de construction liés par exemple à l'ouverture de nouveaux bureaux de province, des petits travaux de construction dans les bureaux de région et de province, à la construction, à l'agrandissement ou à l'entretien des hélistations dans les bureaux de région et de province, à la construction d'abris souterrains fortifiés, de guérites, de réservoirs d'eau pour la protection incendie et de toitures conformes aux normes minimales de

sécurité opérationnelle au siège de la Mission à Kaboul, à la remise en état des principaux itinéraires de ravitaillement dans la zone de la Mission, à la construction d'hélistations qui desserviront les nouveaux bureaux de province, à la construction d'un abri pour les groupes électrogènes destinés aux nouveaux logements au siège de la Mission à Kaboul, à la construction d'une cafétéria et de salles de prière dans chacun des bureaux de région et de province, à l'installation de systèmes de chauffage central et de chauffe-eau solaires dans les nouveaux logements du siège à Kaboul, à l'installation de guérites de sécurité, de barrières levantes et d'éoliennes dans toute la zone de la Mission et à la construction d'une unité d'archivage (3 909 000 dollars);

g) Le coût des fournitures de papeterie et de bureau (472 100 dollars);

h) Le coût des pièces de rechange pour l'entretien du matériel d'hébergement, du matériel de bureau, de divers appareils et des pièces de rechange et de l'encre des photocopieuses, y compris les frais de transport (410 900 dollars);

i) Le coût des fournitures d'entretien et des fournitures électriques pour les bureaux et logements de la Mission à Kaboul et dans les bureaux de région et de province, y compris les nouveaux bureaux de province (864 000 dollars);

j) Le coût des fournitures requises pour la défense des périmètres afin d'assurer et de renforcer la protection et la sécurité des locaux et du personnel de la MANUA dans l'ensemble de la zone où elle est déployée (971 800 dollars);

k) Les carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes (5 048 600 dollars);

l) Le coût des fournitures sanitaires et des articles de nettoyage pour les bureaux et logements de la Mission à Kaboul et dans les bureaux de région et de province, y compris les nouveaux bureaux de province (401 100 dollars);

m) Le coût des services collectifs de distribution (83 200 dollars).

305. L'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan a mis au point, en concertation avec le Département de la sûreté et de la sécurité, un projet visant à éliminer les carences en matière de sécurité. Il s'agit par là de renforcer les capacités dans le cadre d'activités de formation et de la mise à disposition de matériel et d'un appui au Département afghan de la planification (Ministère de l'intérieur) afin de mieux protéger le personnel de la MANUA et des Nations Unies déployé dans le pays. L'idée est d'aider le Gouvernement afghan à se doter de moyens de sécurité spécialisés capables de proposer des services de protection à la Mission et aux organismes des Nations Unies, ce qui faciliterait les activités axées sur la gouvernance, la protection des droits de l'homme, les interventions humanitaires, et la reconstruction et le développement. Une fois le projet mis en œuvre (le projet sera exécuté à moyen terme, à savoir en 2010/11), la Mission n'aurait plus à s'assurer les services de gardes armés privés et ferait ainsi des économies.

306. La progression des crédits demandés tient principalement à l'ouverture de six nouveaux bureaux de province, au renforcement du dispositif de sécurité, notamment avec le déploiement de nouveaux gardes internationaux (Gurkhas) afin de répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle et au projet d'élimination des carences en matière de sécurité, initiatives qui s'expliquent par la montée de l'insécurité dans le pays.

307. Le dépassement prévu pour 2008-2009 s'explique principalement par le déploiement imprévu de gardes internationaux (Gurkhas) supplémentaires dans tous les lieux de la Mission, y compris aux fins de la surveillance des logements, du fait de la montée de l'insécurité dans le pays.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Transports terrestres	31 586,7	31 294,7	292,0	21 810,3	26 503,0	(4 692,7)

308. Le montant prévu à cette rubrique (21 810 300 dollars) est destiné à couvrir les dépenses qui devraient être engagées au titre des transports terrestres, notamment :

a) L'achat de 137 véhicules blindés supplémentaires, à savoir 12 véhicules légers, 108 véhicules civils blindés, 6 camionnettes 4 x 4 blindées à plateau découvert, 8 véhicules de réparation, 1 véhicule de transport de matériel et 2 véhicules de transport de matériel et d'outils, et le remplacement de 30 véhicules légers et de 2 véhicules de manutention. Ces véhicules sont nécessaires compte tenu de la détérioration continue des conditions de sécurité dans le pays, des recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité et des exigences liées au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Les besoins sont également justifiés par le nombre de véhicules requis pour les bureaux de région et de province, la probabilité d'une évacuation par la route, le nombre de missions effectuées par voie terrestre et le nombre de véhicules requis pour chacune d'elles. L'utilisation de véhicules blindés est jugée indispensable dans la conjoncture actuelle car elle permet d'échapper à de multiples menaces, comme celles que représentent le passage à proximité d'engins explosifs improvisés, les attentats-suicides, les attaques par tirs d'armes de petit calibre, les troubles civils qui imposent d'évacuer le personnel en urgence et les tentatives d'enlèvement. Le montant prévu comprend le fret (19 458 000 dollars);

b) L'achat et le remplacement de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules afin de faire face à l'augmentation prévue du nombre de véhicules blindés et de remplacer les outils endommagés ou cassés du fait de l'usure normale (62 100 dollars);

c) La location de véhicules spécialisés et d'engins lourds de levage et de terrassement, notamment des chargeurs à prise frontale, des grues de forte puissance et des excavatrices qui seront utilisés sur des chantiers et pour des travaux d'entretien ordinaires (29 300 dollars);

d) L'assurance responsabilité civile (30 500 dollars);

e) Le coût des pièces de rechange et des travaux de réparation et d'entretien : peinture, débosselage, réparation de véhicules accidentés, réparation d'éléments spécialisés et remplacement courant de pièces usées ou endommagées (1 145 700 dollars);

f) Les carburants et lubrifiants (1 084 700 dollars).

309. La diminution des crédits demandés pour 2010 est essentiellement imputable à l'achat de véhicules blindés en moindre nombre qu'en 2009.

310. Les économies prévues pour 2008-2009 s'expliquent principalement par une diminution des achats de pièces de rechange, de carburants et de lubrifiants du fait des restrictions à la circulation par la route dans la zone de la Mission.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Transports aériens	37 525,8	44 717,1	(7 191,3)	50 586,0	25 489,4	25 096,6

311. Le montant de 50 586 000 dollars prévu à cette rubrique permettra de couvrir les dépenses de fonctionnement et les frais afférents à l'assurance responsabilité civile et au carburant pour une flotte composée de 10 aéronefs, 4 à voilure fixe et 6 à voilure tournante, à raison de 6 491 heures de vol au total (2 513 heures pour les avions et 3 978 heures pour les hélicoptères).

312. Les montants proposés au titre des transports aériens comprennent :

- a) La location et l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, composée de 2 B200, de 1 Lear jet 55, de 1 CRJ200 et de 1 Dash-7 combi (12 620 000 dollars) et de 5 hélicoptères MI-8MTV (31 201 900 dollars);
- b) Les carburants et lubrifiants (5 711 400 dollars);
- c) L'assurance responsabilité civile (73 400 dollars);
- d) Les droits d'atterrissage et les frais de manutention (125 400 dollars);
- e) Le matériel et les fournitures utilisés pour assurer la sécurité aérienne et l'entretien des aérodromes et des hélistations, la protection individuelle et l'entretien de la base aérienne de transit de la MANUA (32 100 dollars);
- f) L'indemnité de subsistance des équipages (704 200 dollars);
- g) Les services de transport aérien fournis par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies en vertu d'un mémorandum d'accord qui prévoit que le Service assure le transport du personnel de la MANUA dans la zone de la Mission (117 600 dollars).

313. L'augmentation de la flotte aérienne tient à l'élargissement de la Mission dans les provinces, à la détérioration possible des conditions de sécurité qui aura pour effet d'entraver les déplacements du personnel par la route, et à la nécessité de maintenir des capacités d'évacuation sanitaire et des capacités de transport de cargaisons suffisantes dans l'ensemble du pays. L'un des hélicoptères MI-8MTV sera basé à Mazar-e Charif et appuiera les bureaux de région et de province existants dans la partie nord du pays ainsi que ceux qu'il est proposé d'ouvrir là-bas.

314. L'augmentation des crédits demandés au titre du transport aérien pour 2010 est principalement due à l'ajout proposé d'un avion et de deux hélicoptères à la flotte aérienne de la Mission et aux dépenses opérationnelles connexes, ainsi qu'à la hausse du prix du pétrole.

315. Le dépassement prévu pour 2008-2009 est imputable essentiellement à l'augmentation du nombre d'heures de vol visant à atténuer les menaces associées à la circulation par la route, à la hausse du prix des carburants et des tarifs pratiqués

par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les vols à destination ou en provenance de Doubaï et d'Islamabad et à l'intérieur de l'Afghanistan, ainsi qu'à l'accroissement du nombre mensuel de passagers qui doivent être transportés compte tenu de l'élargissement de la Mission dans les provinces.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Communications	6 592,3	6 241,9	350,4	6 930,2	4 334,8	2 595,4

316. Le montant demandé (6 930 200 dollars) couvrira les frais relatifs aux communications, à savoir :

a) L'achat de matériel de communication supplémentaire, notamment de matériel de communication par satellite, de matériel téléphonique et d'unités d'alimentation permanente, et le remplacement prévu de matériel de communication et de matériel d'essai et d'atelier (3 312 500 dollars);

b) Le coût des communications commerciales, notamment la location d'un transpondeur, et les frais d'utilisation des terminaux Inmarsat, des systèmes de téléphonie par satellite Iridium et Thuraya, des lignes téléphoniques locales (téléphones fixes et portables), de l'accès local à l'Internet ainsi que le coût des communications entre New York et Brindisi (2 702 100 dollars);

c) Le coût des services d'appui aux communications, afin de couvrir l'appui centralisé apporté au réseau longue distance pour permettre l'accès à l'ensemble des réseaux locaux téléphoniques ainsi qu'aux services d'appui fournis par le Département des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale (162 100 dollars);

d) Le coût des pièces de rechange et des fournitures (3 % de la valeur du stock de matériel de communication, estimée à 8,6 millions de dollars, y compris 15 % de frais de transport) (297 500 dollars);

e) L'acquisition de matériel d'information, notamment des enregistreurs numériques, des microphones, du matériel informatique et des logiciels nécessaires à l'enregistrement, au montage, à la diffusion, au groupage et à la distribution d'émissions radiophoniques (57 500 dollars);

f) Le coût des services à fournir dans le domaine de l'information pour appuyer et préserver le rayonnement de la radio et de la télévision de la Mission, renforcer les capacités des responsables de la radio et de la télévision afghanes, produire des publications et des outils d'information et organiser des campagnes d'affichage (368 900 dollars);

g) Le coût des fournitures et de l'entretien dans le domaine de l'information (29 600 dollars).

317. En 2010, il est prévu de remplacer le matériel de communication devenu inutilisable ou irréparable du fait de sa vétusté et des dommages causés par les conditions météorologiques défavorables et les fréquentes sautes de tension enregistrées dans la région, de l'arrêt de sa fabrication dans certains cas, de l'usure normale et des progrès techniques.

318. L'augmentation des crédits demandés au titre des communications pour 2010 est due essentiellement au fait qu'il est proposé de mettre en œuvre le programme de remplacement du matériel décrit ci-dessus et d'acheter du matériel supplémentaire pour équiper les nouveaux bureaux de province et moderniser le réseau de communications des bureaux du siège à Kaboul et des bureaux de région et de province, dans la perspective de la poursuite de l'élargissement de la Mission dans six provinces.

319. Les économies prévues pour 2008-2009 s'expliquent principalement par une diminution du coût des communications commerciales, qu'il s'agisse des communications par satellite, des communications téléphoniques locales (téléphones fixes et portables) et de l'accès local à l'Internet.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Informatique	4 797,0	4 797,0	–	5 531,2	3 310,5	2 220,7

320. Le montant prévu (5 531 200 dollars) permettra de couvrir les dépenses informatiques, notamment :

a) L'achat de matériel informatique supplémentaire, y compris des ordinateurs de bureau et des moniteurs, des imprimantes, des serveurs, des unités d'alimentation permanente, des commutateurs et routeurs de réseaux, des expéditeurs numériques et du matériel de raccordement à l'Internet, et le remplacement programmé de matériel informatique (3 381 500 dollars);

b) L'achat de divers logiciels pour la Mission dans son ensemble et pour les services d'information géographique en particulier, y compris des cartes numériques et un logiciel d'imagerie satellite (157 200 dollars);

c) Le coût des services informatiques nécessaires pour assurer la fourniture de services informatiques centralisés au siège de la Mission à Kaboul, et à l'ensemble des bureaux de région et de province, ainsi que des services de stockage de données centralisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (956 900 dollars);

d) Le coût de logiciels de gestion du réseau, de la messagerie et des archives électroniques, ainsi que les droits de licence à acquitter au titre des logiciels et du système d'exploitation (820 700 dollars);

e) Le coût des pièces de rechange et des fournitures (3 % de la valeur du stock informatique, estimée à 5,1 millions de dollars, y compris 15 % de frais de transport) (214 900 dollars).

321. En 2010, il est prévu de remplacer le matériel informatique devenu inutilisable ou irréparable du fait de sa vétusté, des progrès techniques ou des dommages causés par les fréquentes sautes de tension dans la région.

322. L'augmentation des crédits demandés au titre de l'informatique pour 2010 est due essentiellement aux propositions relatives à la mise en œuvre du programme de remplacement du matériel décrit ci-dessus et à l'achat de matériel informatique et de matériel de communications supplémentaires pour équiper les nouveaux bureaux de province, dans la perspective de l'élargissement de la Mission dans six provinces.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Services médicaux	787,7	730,5	57,2	819,2	499,4	319,8

323. Le montant prévu (819 200 dollars) tient compte des facteurs suivants :

a) L'acquisition de matériel médical, y compris le remplacement de matériel de laboratoire et l'achat de défibrillateurs, d'électrocardiographes, de brancards rigides, de sacs d'intervention et d'oxymètres de pouls pour les infirmeries du siège et des bureaux de région (146 200 dollars);

b) Le coût des services médicaux, comme l'entretien, l'étalonnage et la réparation du matériel médical, l'orientation des patients vers des spécialistes, des hôpitaux et des laboratoires lorsque le personnel médical de la Mission ne dispose pas des connaissances spécialisées nécessaires, et l'évacuation sanitaire du personnel de la Mission (178 400 dollars);

c) Le coût des fournitures médicales, y compris les médicaments et les fournitures de laboratoire (494 600 dollars).

324. La progression des crédits demandés pour 2010 tient essentiellement à l'augmentation des membres du personnel déployés dans la zone de la Mission et à la poursuite de l'élargissement de la Mission dans six provinces, ce qui exigera l'achat de matériel.

325. Les économies prévues pour 2008-2009 s'expliquent principalement par le recours à des avions de ligne et aux moyens aériens de la MANUA pour les évacuations sanitaires.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Fournitures, services et matériel divers	2 103,9	2 103,9	–	2 423,8	1 525,4	898,4

326. Le montant prévu (2 423 800 dollars) permettra de couvrir les montants dus au titre des fournitures, services et matériel divers, notamment :

a) L'achat de matériel, comme des climatiseurs, des extincteurs et des trousseaux de premiers secours (404 000 dollars);

b) Le matériel de détente, tel que l'équipement sportif, pour les bureaux de région et de province (175 700 dollars);

c) Les abonnements à des périodiques (54 600 dollars);

d) L'impression et la reproduction (79 500 dollars);

e) Les cartes opérationnelles (1 500 dollars);

- f) Les dépenses engagées au titre du personnel de sécurité, du personnel militaire et du personnel de police, y compris les uniformes destinés aux agents de sécurité locaux et aux chauffeurs, les drapeaux et les autocollants (190 700 dollars);
- g) Les fournitures de formation (363 400 dollars);
- h) Les dépenses de représentation (20 000 dollars);
- i) Les assurances (55 000 dollars);
- j) Les frais bancaires (126 000 dollars);
- k) Les demandes d'indemnisation et règlements divers (22 700 dollars);
- l) Les frais de transport, y compris le courrier et le service de la valise diplomatique (286 200 dollars);
- m) Les rations (108 500 dollars);
- n) Les services divers (536 000 dollars).

327. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement à l'achat d'équipement sportif (tapis roulants, bicyclettes, bancs de musculation, haltères), à l'installation de minibibliothèques et de services de télévision pour les bureaux existants ou proposés, aux honoraires, fournitures et services liés à la formation pour la mise en œuvre du programme de formation renforcé de la Mission en 2010, y compris le volet consacré à la sécurité, et au programme obligatoire de certification des agents de sécurité dans le cadre de l'évaluation technique.

	<i>Crédits ouverts pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2008-2009</i>	<i>Montant estimatif du solde inutilisé pour 2008-2009</i>	<i>Montant total des prévisions de dépenses 2010</i>	<i>Budget approuvé pour 2009</i>	<i>Variation 2009-2010</i>
Projets à effet rapide	-	-	-	1 700,0	-	1 700,0

328. Le montant inscrit à cette rubrique (1,7 million de dollars) servira à financer les projets à effet rapide dans toutes les provinces et régions dans lesquelles la MANUA dispose ou disposera de bureaux. À cet égard, l'élargissement envisagé permettra à la Mission d'apporter un concours majeur au renforcement des institutions et des capacités, notamment à l'échelon infranational. Dans la plupart des provinces, les institutions de l'État manquent des outils de base pour s'acquitter des fonctions que leur confie la Constitution. Bien souvent, le Gouvernement afghan ne peut pas offrir des services même rudimentaires aux populations vivant dans les régions et provinces. L'objectif opérationnel des projets à effet rapide est de répondre aux besoins immédiats et de faire la soudure avec des initiatives à plus long terme. Les projets à effet rapide sont ponctuels et à forte intensité de main-d'œuvre et ne font pas double emploi avec d'autres initiatives. Ils constituent un outil majeur, qui concourra à l'instauration d'un environnement propice aux initiatives de consolidation de la paix et de développement. Ils aideront à renforcer rapidement les capacités des administrations et conseils provinciaux et faciliteront ainsi l'acceptation de ces institutions parmi la population locale, sachant que la faiblesse des institutions locales constitue l'un des principaux facteurs de l'insécurité dans nombre de provinces.

329. Plus précisément, les projets à effet rapide prendront la forme :

a) De projets de renforcement des institutions et de la gouvernance, qui aideront les institutions infranationales (gouverneurs de province, conseils de province, conseils de développement des provinces) à donner des moyens d'action aux citoyens, y compris aux femmes, et à contrôler l'action du Gouvernement dans le respect de la démocratie;

b) De projets très circonscrits et à forte intensité de main-d'œuvre, axés sur la population et principalement menés dans les domaines de l'agriculture, de l'irrigation et de la formation professionnelle. L'exécution en sera confiée aux conseils de province afin de renforcer la participation des populations et la légitimité et l'efficacité des conseils, éléments cruciaux de la stabilisation des zones visées;

c) D'ateliers de formation à l'intention des conseils de province qui seront consacrés à la bonne gouvernance, au contrôle démocratique, à la programmation et à la budgétisation des activités de développement, à la liberté d'expression et à la lutte contre la corruption;

d) De réunions régulières des chouras locales, des anciens et des autorités de district dans les régions reculées à des fins de sensibilisation politique;

e) De travaux collectifs : gravelage de chemins sur de courtes distance et remise en état des commissariats de police de district et d'autres bâtiments officiels;

f) D'ateliers de formation à l'intention des conseils de province sur le suivi, l'évaluation et la communication de l'information, la liberté d'expression et la lutte contre la corruption;

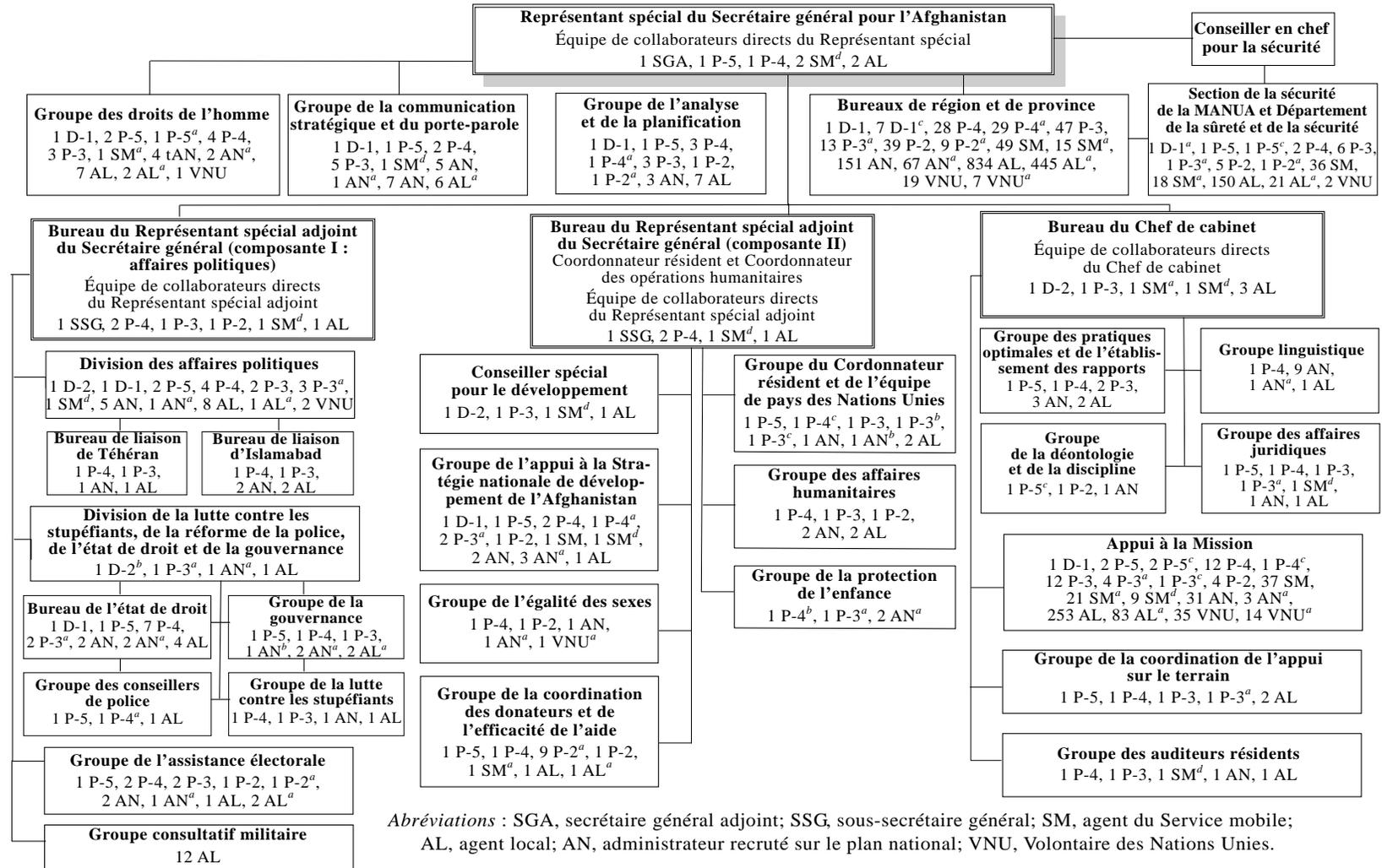
g) D'activités en réponse à des catastrophes ou à des situations d'urgence;

h) D'activités d'autonomisation des femmes.

## Annexe

## Organigrammes

## A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



*Abréviations* : SGA, secrétaire général adjoint; SSG, sous-secrétaire général; SM, agent du Service mobile; AL, agent local; AN, administrateur recruté sur le plan national; VNU, Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Nouveaux postes proposés.

<sup>b</sup> Postes transférés.

<sup>c</sup> Postes reclassés.

<sup>d</sup> Conversions proposées.

## B. Bureaux de région et de province (personnel technique, administratif et de sécurité)

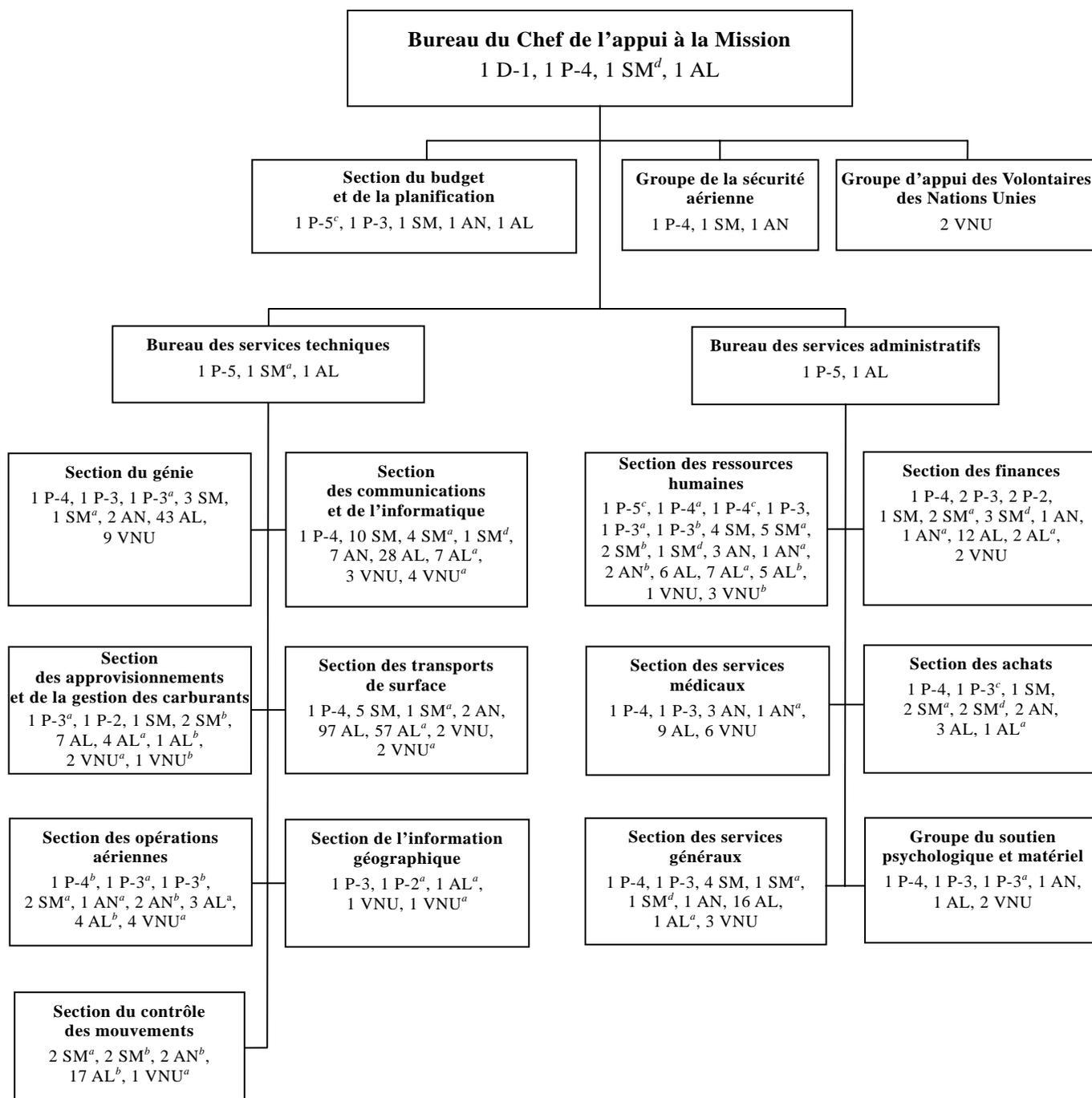
<p><b>Kaboul</b></p> <p>1 D-1<sup>b</sup>, 3 P-4, 1 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 3 P-2, 1 P-2<sup>a</sup>, 4 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 15 AN, 1 AN<sup>a</sup>, 57 AL, 6 AL<sup>a</sup>, 1 VNU</p>	<p><b>Kandahar</b></p> <p>1 D-1, 4 P-4, 4 P-3, 3 P-2, 5 SM, 2 SM<sup>a</sup>, 16 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 66 AL, 8 AL<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>	<p><b>Herat</b></p> <p>1 D-1<sup>b</sup>, 4 P-4, 1 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 3 P-2, 5 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 15 AN, 3 AN<sup>a</sup>, 57 AL, 9 AL<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>	<p><b>Mazar-e-Charif</b></p> <p>1 D-1<sup>b</sup>, 4 P-4, 1 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 3 P-2, 4 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 15 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 58 AL, 5 AL<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>	<p><b>Jalalabad</b></p> <p>1 D-1<sup>b</sup>, 4 P-4, 1 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 3 P-2, 4 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 14 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>	<p><b>Kunduz</b></p> <p>1 D-1<sup>b</sup>, 3 P-4, 2 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 3 P-2, 4 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 14 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 57 AL, 5 AL<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>	<p><b>Bamyan</b></p> <p>1 D-1<sup>c</sup>, 3 P-4, 1 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 3 P-2, 4 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 15 AN, 1 AN<sup>a</sup>, 56 AL, 11 AL<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>	<p><b>Gardez</b></p> <p>1 D-1<sup>b</sup>, 3 P-4, 1 P-4<sup>a</sup>, 4 P-3, 3 P-2, 4 SM, 1 SM<sup>a</sup>, 15 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 56 AL, 9 AL<sup>a</sup>, 2 VNU, 1 VNU<sup>a</sup></p>
<p><b>Bazarak<sup>c</sup> (Panchir)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN, 35 AL</p>	<p><b>Zabul (Qalat)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 1 P-2, 1 SM, 3 AN, 1 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Farah (Farah)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup>, 1 VNU</p>	<p><b>Faryab (Meymaneh)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 P-2<sup>a</sup>, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 25 AL, 12 AL<sup>a</sup>, 1 VNU</p>	<p><b>Kunar (Asadabad)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Badakhshan (Fayzabad)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Day Kundi (Nili)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 25 AL, 7 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Khost (Khost)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 3 AN, 1 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>
<p><b>Puli-Alam<sup>c</sup> (Logar)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN, 35 AL</p>	<p><b>Nimroz (Zaranj)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Ghor (Chaghcharan)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Sari Pul (Sari Pul)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 25 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Mehtarlam<sup>c</sup> (Laghman)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN, 35 AL</p>	<p><b>Baghlan (Khumri)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 25 AL, 12 AL<sup>a</sup>, 1 VNU</p>		<p><b>Ghazni (Ghazni)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-3<sup>a</sup>, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 25 AL, 12 AL<sup>a</sup>, 1 VNU</p>
	<p><b>Uruzgan (Tirin Kot)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 25 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Badghis (Qala-I-Naw)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 12 AL<sup>a</sup></p>	<p><b>Sheberghan<sup>c</sup> (Jawzjan)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN, 35 AL</p>		<p><b>Taluqan<sup>c</sup> (Takhar)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN, 35 AL</p>		<p><b>Sharan<sup>c</sup> (Paktika)</b></p> <p>1 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 4 AN, 35 AL</p>
	<p><b>Hilmand (Lashkar Gah)</b></p> <p>1 P-4<sup>a</sup>, 1 P-3, 1 P-2, 1 SM, 2 AN, 2 AN<sup>a</sup>, 24 AL, 11 AL<sup>a</sup></p>						

<sup>a</sup> Nouveaux postes.

<sup>b</sup> Postes reclassés.

<sup>c</sup> Bureaux de province dont la création est proposée.

## C. Administration de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



<sup>a</sup> Nouveaux postes proposés.

<sup>b</sup> Postes transférés.

<sup>c</sup> Postes reclassés.

<sup>d</sup> Conversions proposées.